

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
ANNUEL 2019



# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

2019



Photo de couverture: © ESN

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020

Print	ISBN 978-92-9474-953-6	doi:10.2811/915111	TK-AI-20-001-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9474-955-0 1977-5334	doi:10.2811/936901	TK-AI-20-001-FR-N

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2020  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 2019

[conformément à l'article 47 des règles financières de l'Agence]



# Table des matières

SYNTHÈSE.....	5
INTRODUCTION .....	11
<b>1 RÉALISATIONS DE L'ANNÉE .....</b>	<b>13</b>
1.1. Réalisations par domaine d'activités, fondements et objectifs stratégiques .....	13
1.2. Économie et efficacité des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses.....	30
<b>2 DIRECTION .....</b>	<b>33</b>
2.1. Conseil d'administration .....	33
2.2. Événements d'importance majeure .....	34
2.3. Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité.....	34
2.4. Gestion budgétaire et financière .....	36
2.5. Établissement du budget par activités.....	36
2.6. Gestion des ressources humaines .....	36
2.7. Évaluation par la direction.....	38
2.8. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités .....	40
2.9. Évaluation des résultats d'audit au cours de l'année de référence.....	40
2.10. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations.....	41
2.11. Suivi des observations de l'autorité de décharge .....	41
<b>3 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE.....</b>	<b>47</b>
3.1. Gestion des risques .....	47
3.2. Respect et efficacité du cadre de contrôle interne (CCI).....	47
<b>4 ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION.....</b>	<b>49</b>
4.1. Examen des éléments à l'appui de l'assurance et réserves éventuelles .....	49
4.2. Réserves.....	49
4.3. Conclusion générale sur l'assurance et les réserves (le cas échéant).....	49
<b>5 DÉCLARATION D'ASSURANCE .....</b>	<b>51</b>
Déclaration d'assurance du responsable des services administratifs.....	51
Déclaration d'assurance du directeur .....	52
<b>ANNEXE I : STATISTIQUES SUR LES ACTIVITÉS DE BASE .....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE II : STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIÈRE.....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE III : ORGANIGRAMME.....</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXE IV : TABLEAU DES EFFECTIFS .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE V : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ .....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE VI : ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE II .....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXE VII : ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE III .....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXE VIII : COMPTES ANNUELS PROVISOIRES .....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE IX : INFORMATIONS SUR LES PERFORMANCES INCLUSES DANS LES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>85</b>



# Synthèse

Le *Rapport d'activité annuel consolidé 2019* fournit une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) au cours de cette année. Il respecte les lignes directrices établies par la Commission européenne.

## Principales conclusions

### Publications

En 2019, la FRA a centré ses activités sur divers problèmes relatifs aux droits fondamentaux dans l'Union européenne, et a multiplié les publications (en anglais et dans d'autres langues de l'UE) qui étayent et alimentent les travaux de différents organes de l'UE.

La FRA a publié les conclusions de ses recherches de manière accessible et conviviale, en utilisant notamment des manuels, des rapports, des résumés, des communications de conférence, des listes de contrôle, des publications en ligne, ainsi qu'une « boîte de la Charte » innovante. Au total, 99 941 publications imprimées de la FRA ont été diffusées par l'intermédiaire du portail principal de l'UE. En 2019, la FRA a occupé la première place, parmi toutes les agences de l'UE, en termes de publications commandées à l'Office des publications de l'UE.

La FRA a publié son *Rapport sur les droits fondamentaux 2019*, qui examine comme chaque année les principales évolutions dans ce domaine, recensant les progrès accomplis et les sujets de préoccupation persistants. Le présent rapport expose les opinions de la FRA au sujet des principales évolutions dans les domaines thématiques couverts, ainsi qu'un résumé des constats scientifiques qui étayent ces avis. Dans un chapitre spécifique, la FRA étudie cette année les liens étroits entre le cadre des droits de l'homme et des droits fondamentaux et les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 dans le contexte des politiques internes des États membres et de l'UE.

La FRA a publié un rapport sur les femmes migrantes, *Migrant women - selected findings*, en s'inspirant des résultats de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU MIDIS II). Ce rapport examine la situation des femmes migrantes par rapport à celle des hommes et à celle des femmes de la population générale en termes de statut juridique et à la raison principale de la migration. En s'appuyant également sur l'EU MIDIS II, la FRA a publié le rapport *Roma women in nine EU Member States* [Les femmes roms dans neuf États membres de l'UE], mettant en évidence la situation défavorisée des

femmes roms dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé.

À la demande de la Commission européenne, la FRA a établi le rapport *Rights in practice: access to a lawyer and procedural rights in criminal and European arrest warrant proceedings* [Droits dans la pratique : accès à un avocat et droits procéduraux dans les procédures pénales et relatives au mandat d'arrêt européen], également publié en tant que document du Conseil (12802/19).

La FRA a mis la dernière main au manuel *Children deprived of parental care found in an EU Member State other than their own* [Enfants privés de protection parentale dans un État membre de l'UE autre que le leur], guide destiné à renforcer la protection des enfants et centré sur les victimes de la traite des êtres humains.

Dans une édition de « Focus » intitulée *Data quality and artificial intelligence (AI)* [Qualité des données et intelligence artificielle], la FRA souligne la nécessité de prendre acte de la mauvaise qualité de certaines données et d'éviter d'utiliser de telles données. Le rapport *Facial recognition technology (FRT): fundamental rights considerations in the context of law enforcement* [Technologie de reconnaissance faciale : considérations relatives aux droits fondamentaux dans le contexte de l'application de la loi] a été publié en 2019. Ce document examine les implications de l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale dans le domaine des droits fondamentaux, en mettant l'accent sur son utilisation à des fins de respect de la loi et de gestion des frontières.

La FRA a rédigé le rapport *Protecting migrant workers from exploitation in the EU: workers' perspectives* [Protection des travailleurs migrants contre l'exploitation dans l'UE : perspectives des travailleurs], qui décrit les formes graves d'exploitation par le travail des travailleurs ressortissants de pays tiers possédant différents statuts juridiques et des citoyens mobiles de l'UE. De plus, la FRA a publié un rapport sur l'intégration des jeunes réfugiés dans l'UE, *Integration of young refugees in the EU: good practices and challenges*. Ce rapport révèle que les mesures prises dans un domaine politique influent souvent sur la manière dont les citoyens peuvent jouir de leurs droits dans d'autres domaines.

Afin de soutenir le travail des praticiens, des universités, des partenaires, des institutions et des réseaux en faveur d'une UE fondée sur les droits fondamentaux, la FRA a mis à jour son outil Charterpedia et a créé le système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS), « passerelle vers les droits de l'homme ».

À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la FRA a publié un document pour la conférence sur les points de vue de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme, *Views of civil society and National Human Rights Institutions*. Ce document traitait de la sensibilisation à la Charte et de son utilisation au niveau national.

## Avis et conseils fondés sur des données factuelles

La FRA a continué d'inspirer le travail législatif des institutions de l'UE, en fournissant une assistance et en formulant des conseils fondés sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l'UE.

À la demande du Parlement européen, la FRA a émis un avis sur la proposition de révision de la directive « retour », *The recast Return Directive and its fundamental rights implications - Opinion of the European Union Agency for Fundamental Rights*. Cet avis a aidé les colégislateurs à recenser les risques liés aux droits fondamentaux résultant d'une mise en œuvre des propositions. Ayant été sollicitée par le Parlement européen pour fournir un soutien concernant le projet législatif spécifique relatif à la sécurité intérieure, la FRA a par ailleurs émis un avis sur le règlement proposé concernant la prévention de contenus terroristes en ligne (*opinion on the proposed regulation on terrorist content online*).

La FRA a participé à la contribution de l'UE au rapport sur l'antisémitisme, *EU's submission to the report on antisemitism*. Le rapport a été publié en septembre 2019 par le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction. À la demande de la Commission, la FRA a commandé une étude intitulée *Young Jewish Europeans: perceptions and experiences of antisemitism* [Jeunes Européens juifs : perceptions et expériences de l'antisémitisme], inspirée de la deuxième enquête à grande échelle de la FRA sur les expériences et les perceptions de l'antisémitisme. Le rapport a été préparé par l'Institut de recherche sur les politiques juives et publié par la FRA en juillet.

La FRA a publié un recueil en ligne de pratiques sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données relatives à l'égalité (*online compendium of practices on improving the collection and use of equality data*), facilitant les travaux du sous-groupe sur les données en matière d'égalité créé par le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité.

La FRA a publié un document spécifique sur l'influence du règlement général sur la protection des données

(RGPD) sur le travail quotidien des organisations de la société civile (*The General Data Protection Regulation – one year on Civil society: awareness, opportunities and challenges*). Ce document a contribué à l'évaluation du RGPD débutée par la Commission en juin.

La FRA a également publié une base de données en ligne sur les conditions de détention des personnes faisant l'objet d'une procédure pénale et un rapport à ce sujet, *Criminal detention conditions in the European Union: rules and reality* [Conditions de détention des personnes faisant l'objet d'une procédure pénale dans l'Union européenne : règles et réalité], en réponse à une requête de la Commission.

La FRA a fourni des conseils aux États membres de l'UE sur l'application de la directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales (UE 2016/800), sur la base de ses conclusions sur la justice adaptée aux enfants et les exigences relatives à l'âge minimum dans les procédures judiciaires.

Ces conclusions ont également été reprises dans la contribution apportée à la nouvelle stratégie nationale de protection de l'enfance en France et à la nouvelle stratégie en faveur de la jeunesse en Irlande.

Un nombre important de garanties proposées par la FRA ont été reprises dans le règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes adopté (EBCGA) en novembre. L'agence a également signé un accord de niveau de service afin de soutenir Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) dans l'application du nouveau règlement, en conseillant spécifiquement Frontex sur la mise en place de dispositifs de surveillance des droits fondamentaux.

Lors de la réunion du Conseil « Justice et affaires intérieures » en juillet, ce dernier a adopté des conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union en se référant explicitement au Rapport sur les droits fondamentaux 2019 de la FRA, ainsi qu'au rapport de la Commission européenne de 2018 sur l'application de la Charte. Le rapport de la Commission reflète également les conclusions de la FRA relatives à l'utilisation de la Charte par les juridictions nationales.

La FRA a apporté sa contribution à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2012). À l'échelle internationale, elle a participé à l'étude mondiale de l'ONU sur les enfants privés de liberté, mise en branle en novembre 2019, en accordant une attention particulière à la détention d'enfants liée à l'immigration.



## Réunions d'experts et présentations

Le directeur de la FRA a prononcé un discours sur l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme lors de la conférence de la présidence de l'UE, et s'est adressé aux ministres lors du Conseil « Affaires générales » sur l'État de droit en novembre.

Le directeur de la FRA a également pris la parole lors d'une conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe et de la Présidence finlandaise de son Comité des ministres, au sujet de l'impact des techniques d'intelligence artificielle (IA) sur les droits humains, tels que le droit à la vie privée et la liberté d'expression.

Le directeur a par ailleurs prononcé un discours d'orientation lors de la conférence de haut niveau du Parlement européen célébrant le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, en s'attaquant aux principaux obstacles à l'exercice des droits de l'enfant et aux actions les plus urgentes nécessaires.

La FRA a fait des présentations sur les liens entre les ODD et les droits de l'homme au sein du groupe de travail du Conseil de l'UE sur l'Agenda 2030, contribuant aux discussions qui ont abouti aux conclusions du Conseil sur les ODD.

Afin d'explorer le lien entre les plans d'action nationaux pour les droits de l'homme et les engagements de l'UE en faveur des droits fondamentaux, la FRA a organisé une réunion avec des experts gouvernementaux sur les plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de l'UE.

En outre, la FRA a intensifié ses travaux au niveau national avec les Villes européennes des droits de l'homme. L'agence a convoqué une réunion d'experts en matière de droits de l'homme et de représentants des villes à Bruxelles, afin d'examiner et de conceptualiser un « cadre d'engagements » pour les villes européennes qui sont des Villes des droits de l'homme ou souhaitent le devenir. Le directeur a pour la première fois pris la parole lors de la session plénière du Comité européen des régions, au sujet des droits fondamentaux et des valeurs de l'UE, illustrant la manière dont les villes et les régions contribuent à la protection des droits fondamentaux dans l'UE.

## Formation et renforcement des capacités

La FRA a apporté un soutien à la Commission européenne, aux points de contact nationaux des Roms et à d'autres parties prenantes dans le domaine du suivi de l'intégration des Roms. Elle a également facilité l'organisation d'un atelier avec les points de contact

nationaux des Roms à Bruxelles, fournissant un encadrement individuel et une assistance technique concernant la communication d'informations sur les mesures d'intégration des Roms appliquées dans certains États membres.

Plusieurs activités ont été menées pour renforcer les capacités des principaux partenaires, tels que les fonctionnaires du Parlement européen et de la Commission européenne, à intégrer les droits de l'enfant dans les politiques de l'UE relevant de divers domaines (la pauvreté, la justice, la migration et l'asile ou la participation par exemple). La FRA a également contribué au renforcement des capacités des praticiens juridiques et à l'application de la loi dans le domaine de la justice des mineurs.

Elle a mis au point des modules de formation, des exercices pratiques et un manuel complémentaire sur les données relatives aux enfants, afin de rendre ses conclusions plus visibles et plus accessibles.

La FRA a continué à promouvoir les conclusions de son rapport *De la vie en institution à la vie en communauté pour les personnes handicapées: perspectives de terrain*, en organisant des séminaires sur le renforcement des capacités dans plusieurs États membres de l'UE. Les principales conclusions ont été intégrées dans le séminaire de clôture de la Commission européenne sur le renforcement des capacités des États membres à utiliser les instruments de financement de l'UE pour soutenir le développement de services de proximité.

Sur les îles grecques, la FRA a coorganisé des sessions de formation sur l'amélioration de l'identification et de l'orientation des victimes de la traite des êtres humains. En Espagne, elle a achevé une série de sessions de sensibilisation sur l'identification et l'orientation des personnes vulnérables à l'intention du personnel travaillant dans les centres d'accueil de première ligne.

Dans le cadre de son accord de coopération avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), la FRA a soutenu un atelier de formation destiné aux juges et consacré à la détention des demandeurs de protection internationale.

## Communication et sensibilisation

La FRA a continué à communiquer efficacement et à promouvoir les droits et libertés fondamentaux. Quatre priorités de communication ont été définies en 2019 : célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, promouvoir les résultats des recherches de la FRA sur les formes graves d'exploitation par le travail, mettre en évidence les données factuelles pour lutter contre l'antisémitisme, et favoriser un discours sur la migration qui soit compatible avec les droits fondamentaux.

Dans ce contexte, la Commission européenne, de concert avec la présidence finlandaise du Conseil de l'UE et la FRA, a organisé un événement majeur en décembre à Bruxelles, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Afin de diffuser les résultats du rapport de la FRA, *Protecting migrant workers from exploitation in the EU: workers' perspectives* [Protection des travailleurs migrants contre l'exploitation dans l'UE : perspectives des travailleurs], l'agence, de concert avec la présidence roumaine du Conseil de l'UE, les subventions de l'EEE et de la Norvège, et le secrétariat du Conseil, a organisé une conférence intitulée « *From wrongs to rights – Ending severe labour exploitation* » [Des actes illicites aux droits – Mettre un terme aux formes graves d'exploitation par le travail], le 25 juin 2019 à Bruxelles.

Sur la base de son rapport intitulé *Experiences and perceptions of antisemitism – Second survey on discrimination and hate crime against Jews in the EU* [Expériences et perceptions de l'antisémitisme – Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE], la FRA a organisé une table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme en Autriche, rassemblant des représentants des autorités nationales, des organisations communautaires juives, des organisations de la société civile, des services répressifs et d'autres parties prenantes.

Enfin, conformément à ses priorités en matière de communication, la FRA a créé une boîte à outils e-Media sur la migration, afin d'améliorer le journalisme de qualité sur ce sujet.

La FRA continue d'assumer le secrétariat du Cadre de l'UE concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Afin de maximiser la portée et la diffusion des conclusions établies dans le cadre du projet *The right to independent living of persons with disabilities* [Le droit à l'autonomie des personnes handicapées], la FRA a élaboré des fiches par pays qui ont été utilisées pour les réunions nationales des parties prenantes au cours de l'année 2019.

Dans le cadre de son action en faveur de l'intégration des droits de l'enfant dans les politiques, la FRA a publié une brochure pour sensibiliser à ses travaux sur les droits de l'enfant en Europe.

En 2019, la FRA a continué de coopérer avec les institutions de l'UE et les États membres, les réseaux et les partenaires, afin de soutenir les valeurs fondamentales inscrites dans les traités de l'UE, ainsi que le principe de protection et de promotion des droits fondamentaux, énoncé dans la Charte de l'UE. La FRA préside actuellement le réseau des agences de l'UE sur les avis scientifiques (ANSA), qui réunit 15 agences de l'UE et opère

sous la direction du réseau des chefs d'agences de l'UE. Lors de la réunion organisée en 2019, diverses questions ont été examinées : les possibilités de renforcer l'engagement des agences de l'UE dans le processus décisionnel des institutions, les défis spécifiques à la protection des données dans la recherche, et les difficultés et les perspectives de la recherche dans des domaines particuliers.

En ce qui concerne les publications, la FRA a diffusé 99 941 publications imprimées. Elle est arrivée en tête du classement de toutes les agences de l'UE concernant les commandes de publications auprès de l'Office des publications de l'UE en 2019, avec 9 232 exemplaires commandés. La FRA a publié 238 documents en anglais et dans d'autres langues de l'UE, notamment des rapports, des articles, des manuels, des publications rédigées en vue d'un accès aisé et des publications en ligne, largement téléchargés à partir du site web de la FRA.

Les dix publications de la FRA les plus demandées ont fait l'objet de 63 887 téléchargements. En raison de la pertinence des conclusions de la FRA, les publications dans le domaine de la justice, de l'égalité et de la vie privée ont été les plus téléchargées (voir l'annexe I).

La FRA a maintenu sa présence sur les plates-formes de médias sociaux, avec un nombre croissant d'abonnés sur Facebook (57 441), Twitter (50 998) et LinkedIn (21 778).

## Gestion financière et contrôle interne

Conformément aux termes de sa gouvernance statutaire, la FRA mène ses opérations dans le respect des lois et règlements en vigueur, de manière ouverte et transparente et en conformité avec le haut niveau de normes professionnelles et éthiques attendu d'une agence de l'UE.

Afin de garantir la réalisation de ses objectifs en matière de politique et de gestion, la FRA a adopté un ensemble de principes de contrôle interne, fondés sur les bonnes pratiques internationales.

Le règlement financier exige que la structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne utilisés pour l'exécution du budget soient définis conformément à ces principes. La FRA a évalué ses systèmes de contrôle interne au cours de l'année de référence, et a conclu qu'ils étaient efficaces. Elle a observé qu'ils incluaient leurs composantes et principes et fonctionnaient bien dans l'ensemble, bien que des améliorations mineures des principes 4 et 14 soient nécessaires. Les mesures correctives correspondantes sont actuellement mises en œuvre. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la partie III.

De plus, l'agence a systématiquement examiné les résultats et les indicateurs de contrôle disponibles, ainsi que les observations et les recommandations formulées par le service d'audit interne et la Cour des comptes européenne. Ces éléments ont été évalués afin de déterminer leur incidence sur l'assurance de la direction quant à la réalisation de ses objectifs en matière de contrôle. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la partie III.

En conclusion, la direction est raisonnablement fondée à penser que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et que leur fonctionnement répond aux attentes; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate ; et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur délégué, a signé la déclaration d'assurance.



# Introduction

La FRA est une des agences décentralisées de l'UE. Ces agences sont créées afin de fournir des avis d'experts sur différentes problématiques aux institutions et États membres de l'UE. La FRA leur propose des recommandations de source indépendante et fondées sur des constats scientifiques au sujet des droits fondamentaux, afin de garantir le plein respect de ces droits dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour ce faire, la FRA réalise les principales activités suivantes :

- collecter et analyser des informations et des données ;
- offrir assistance et expertise ;
- communiquer et sensibiliser aux droits fondamentaux.

La FRA s'acquitte de ses missions en mettant en œuvre, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal, des activités qui relèvent de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'UE à la lumière des changements et des progrès sociétaux, ainsi que des évolutions scientifiques et technologiques.

La FRA mène à bien sa mission en concertation et en coopération avec ses partenaires. Ceci l'autorise à :

- définir ses domaines d'activités afin de combler par ses recherches des lacunes existantes et répondre à des besoins spécifiques dans le domaine des droits fondamentaux;
- veiller à ce que ses conseils et ses recherches soient portés à la connaissance des décideurs aux niveaux appropriés des gouvernements et des institutions de l'UE ;
- développer des ressources dans les secteurs de la communication, des outils multimédias et de l'information, sur la base d'une stratégie-cadre de communication avec les parties prenantes de la FRA, en vue de sensibiliser des groupes cibles spécifiques et les citoyens européens en général aux droits fondamentaux, et de leur apporter des connaissances dans ce domaine ;
- partager son expertise, coordonner les recherches dans différents domaines, et collaborer avec ses partenaires afin de communiquer ses résultats et d'informer les parties prenantes dans l'Union européenne et ses États membres. Cela permet à la FRA de créer des synergies et de soutenir d'autres

organismes en émettant des avis clairs quant à la manière d'améliorer la protection des droits fondamentaux.

La FRA entretient des liens particulièrement étroits avec :

- la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;
- d'autres organismes et agences de l'UE ;
- d'autres organisations internationales, tels le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ;
- les gouvernements, les parlements nationaux, les organisations de la société civile, les établissements universitaires, les organismes de promotion de l'égalité, et les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH).

## L'année en bref

### Ressources humaines

À la suite du déploiement de la restructuration le 16 novembre 2018, la FRA a veillé en 2019 à accorder la priorité de ses initiatives relatives aux ressources humaines à la consolidation des rôles et des responsabilités du personnel et des unités, en procédant à des descriptions de postes et en apportant des informations au personnel. Les modifications reflétaient la recommandation de l'évaluation externe, qui conseillait de « délimiter et communiquer clairement les rôles et les responsabilités du personnel » et « de continuer de répondre aux demandes [des parties prenantes], sans négliger les projets de recherche en cours ». Elles reflétaient aussi la recommandation du conseil d'administration selon laquelle « le directeur devrait prendre les mesures nécessaires pour clarifier et affiner l'harmonisation des rôles et des responsabilités du personnel et des départements ».

La réorganisation a offert à la FRA des possibilités qui se sont traduites par une augmentation de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation, un accroissement de la mobilité du personnel et une définition plus claire des rôles et des responsabilités du personnel. La restructuration de la FRA a abouti à un équilibre (50 %-50 %) entre les hommes et les femmes au niveau de la direction, actuellement composée de trois membres féminins et trois membres masculins.

En 2019, la FRA a poursuivi ses efforts pour adopter SYSPER, le système de gestion des ressources humaines, et a réussi à franchir toutes les étapes requises pour « s'approprier » ce système. Il est prévu que SYSPER soit opérationnel en 2020.

### **Ordonnateurs délégués et sous-délégués**

Aucun changement n'est survenu durant l'année en ce qui concerne les ordonnateurs délégués ou sous-délégués. Le directeur avait délégué ses pouvoirs en tant qu'ordonnateur aux chefs des cinq unités

de la FRA. De plus, le chef de l'unité « Services institutionnels » avait subdélégué une partie de ses pouvoirs au chef du secteur « Finances et passation des marchés ». Toutes les délégations et sous-délégations mentionnées ci-dessus sont restées en vigueur en 2019.

### **Conseil d'administration**

En décembre 2019, le conseil d'administration a renouvelé le mandat de la présidente, du vice-président et de deux membres du conseil de direction qui ne sont pas nommés d'office.



# 1

## Réalisations de l'année



Cette partie présente les réalisations de la FRA au regard de ses axes stratégiques fondateurs, de ses objectifs et de ses domaines d'activité.

Les fondements et objectifs stratégiques de la FRA sont définis avec précision dans son plan stratégique, qui couvre la période 2018-2022.

Son domaine d'activités stratégique est divisé en neuf domaines thématiques. Ces derniers ont été approuvés dans le cadre pluriannuel de cinq ans, adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2018-2022.

Les fondamentaux stratégiques sont concrétisés par les actions et les mesures à prendre pour atteindre les objectifs essentiels de l'agence en matière de promotion et de défense des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE.

### 1.1. Réalisations par domaine d'activités, fondements et objectifs stratégiques

#### 1.1.1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des constats probants comparables

##### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants :

- produire des données et des constats probants comparables, résilients et fiables pour dresser l'état des lieux des tendances en matière de respect des droits fondamentaux ;

- élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations ;
- utiliser les analyses des données et des constats probants collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle des États membres et de l'UE.

La FRA a mis en route la **deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)** dans les 28 États membres de l'UE, la Macédoine du Nord et la Serbie, qui couvrait pour la première fois les expériences des personnes intersexuées et des jeunes âgés de 15 à 17 ans. Ces données permettront aux institutions de l'UE et aux États membres de recenser les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI. Les résultats serviront également de base à l'élaboration de mesures juridiques et politiques européennes et nationales ciblées garantissant la protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI. De concert avec la Commission européenne, la FRA a initialement prévu de communiquer les résultats de l'enquête le 17 mars 2020, dans le cadre d'une manifestation de haut niveau à Bruxelles. Cette manifestation a été annulée à titre de mesure de précaution face à la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19). Les activités prévues pour communiquer les résultats de l'enquête incluent une campagne dans les médias sociaux et un plan de déploiement national.

En novembre, la FRA a publié son bilan annuel sur la **situation de la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE**, qui comprenait pour la première fois une section sur la manière dont les États membres utilisent (ou ont l'intention d'utiliser) la définition opérationnelle de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale

pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). À la demande de la Commission européenne, la FRA a commandé une étude sur **les perceptions et les expériences de l'antisémitisme par les jeunes Juifs**, fondée sur la deuxième enquête à grande échelle de la FRA sur les expériences et les perceptions de l'antisémitisme. Elle examine dans quelle mesure les jeunes Juifs se sentent en sécurité, et s'ils estiment que les gouvernements luttent efficacement contre l'antisémitisme.

Sur la base des résultats de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination, la FRA a publié en septembre un rapport sur les **femmes migrantes**. Ce rapport examine la situation des femmes migrantes par rapport à celle des hommes et à celle des femmes de la population générale, dans les domaines suivants : le statut juridique et la raison principale de la migration ; l'éducation ; l'emploi ; la discrimination, le harcèlement, la violence et la sensibilisation aux droits ; les valeurs et les attitudes. Le rapport résume certaines des conclusions les plus pertinentes de l'enquête, qui pointent vers la nécessité de prendre des mesures ciblées et tenant compte du genre, favorisant l'intégration des femmes immigrées ou descendantes d'immigrés. À l'invitation d'ONU Femmes, la FRA a communiqué les résultats de l'enquête sur l'expérience des femmes et des filles d'ascendance africaine lors de la 63<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, qui s'est tenue en mars 2019.

Dans le domaine du **racisme, de la xénophobie et de l'intolérance associée**, la FRA a mis à jour la **base de données sur la haine à l'égard des musulmans** en incluant de nouvelles données couvrant la période 2018-2019, recueillies au moyen de recherches documentaires par le réseau FRANET de la FRA.

Cette base de données, la première qui soit dédiée à la haine à l'égard des musulmans, a été lancée en décembre 2018. Elle contient des enquêtes et des rapports récents ainsi qu'une étude de la jurisprudence dans ce domaine. Elle fournit des informations sur la jurisprudence et les décisions de justice internationales, européennes et nationales importantes, ainsi que sur d'autres rapports pertinents et documents connexes émanant d'organismes internationaux et nationaux. Elle apporte également des informations sur les organisations d'aide aux victimes dans les États membres de l'UE.

Le 29 mars, la FRA a remis **six rapports thématiques demandés par la Commission européenne sur l'intégration et l'inclusion sociale des Roms**. Sur la base des informations fournies par les points de contact nationaux des Roms, les rapports analysent un ensemble d'indicateurs d'analyse comparables entre les pays et incluent des résumés des indicateurs de résultats

émanant des données issues de l'enquête sur les minorités et la discrimination. Les rapports thématiques fournissent un aperçu complet des initiatives des États membres en faveur de l'intégration des Roms en 2017, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé, de la lutte contre la discrimination et de la réduction de la pauvreté (domaines prioritaires définis dans la recommandation du Conseil de décembre 2013).

La FRA a également publié un **rapport sur les femmes roms dans neuf États membres de l'UE**, sur la base des données issues de l'enquête sur les minorités et la discrimination. Le rapport met en lumière la situation défavorisée des femmes roms dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé, en comparaison avec celle des hommes roms et des femmes de la population générale. Il indique aussi dans quelle mesure elles sont victimes de discrimination, de harcèlement et de violence physique motivés par la haine. Le rapport attire par ailleurs l'attention sur les conséquences désastreuses des mariages précoces qui concernent de nombreuses femmes roms.

En juillet, la FRA a achevé le **travail de terrain de l'enquête sur les Roms et les Travellers** dans six États membres de l'UE (BE, FR, IE, NL, SE et UK), recueillant des données comparables sur les Roms et les Travellers dans des domaines essentiels de la vie : l'emploi, l'éducation, le logement et la santé, ainsi que la discrimination, les crimes de haine et la sensibilisation aux droits. Les résultats de l'enquête seront comparables à ceux des neuf États membres étudiés dans l'enquête sur les minorités et la discrimination, et, pour les indicateurs de base, à ceux de la population générale des pays concernés. Les premiers résultats seront publiés au cours du premier semestre 2020.

De plus, la FRA a poursuivi ses travaux préparatoires relatifs à la mise en œuvre de son enquête 2020 sur les Roms, qui recueillera des données dans dix pays (CZ, EL, ES, HR, HU, IT, PT, RO, MK, RS). L'enquête vise à collecter des « données sur l'égalité » comparables pour aider les États membres de l'UE, les pays observateurs et les institutions de l'UE à évaluer efficacement l'impact des mesures prises dans les domaines politiques suivants : l'égalité et la non-discrimination, le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance associées (y compris les crimes de haine), l'inclusion des Roms, la stratégie Europe 2020 et les ODD des Nations Unies. Le travail sur le terrain est prévu pour l'automne 2020, et les résultats pour le second semestre 2021.

Trois mois avant les élections du Parlement européen de 2019, et à la demande de la Commission européenne, la FRA a **publié une mise à jour de son indicateur de mesure du respect des droits de l'homme, appliqué au droit de vote des personnes privées de capacité**





**juridique.** Le document étudie l'évolution du droit de vote des personnes privées de capacité juridique dans les États membres de l'UE depuis le précédent examen de cette question par la FRA en 2014. La FRA a présenté ses conclusions lors de deux événements au Parlement européen, et une tribune consacrée à ce sujet et rédigée par le directeur de la FRA a été publiée dans l'EUobserver.

En ce qui concerne ses travaux sur les **victimes de la criminalité et l'accès à la justice**, la FRA a publié en avril quatre rapports contenant les conclusions de ses recherches sur le terrain consacrées à la justice pour les victimes de la criminalité violente. Ces rapports clarifient les normes juridiques applicables (partie I) et présentent les conclusions des recherches sur le terrain concernant les aspects procéduraux de la justice pour les victimes de la criminalité violente (partie II), les conclusions relatives aux issues des procédures (partie III), et les résultats faisant la lumière sur la situation et les droits des femmes victimes de violence conjugale (partie IV).

De plus, la FRA a publié les conclusions de deux projets dédiés à la justice pénale. En septembre 2019, le rapport sur l'accès à un avocat et au bénéfice d'autres droits procéduraux dans les procédures pénales et relatives au mandat d'arrêt européen a été publié. Ce rapport présente les conclusions des entretiens menés avec des praticiens et des défenseurs dans huit États membres de l'UE (AT, BG, DK, EL, FR, NL, PL et RO). En décembre, la FRA a publié la base de données en ligne sur les conditions de détention des personnes faisant l'objet d'une procédure pénale, où elle a inclus des informations sur les normes nationales concernant huit aspects de la détention, ainsi que des éléments de la jurisprudence internationale et des rapports de suivi. Pour accompagner la base de données, la FRA a également publié un rapport mettant l'accent sur certains aspects des conditions de détention.

Dans le domaine de la société de l'information, la FRA a continué à mettre en œuvre son **projet de recherche sur l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les droits fondamentaux**. Ce projet rassemble des informations provenant d'études de cas concrets concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans cinq États membres de l'UE (EE, ES, FI, FR et NL) et recense les législations nationales applicables et l'évolution des politiques dans ces pays, dans des domaines choisis tels que les services de santé, le commerce de détail et la commercialisation, le financement et l'assurance, l'énergie, ainsi que l'administration publique en général et l'application des lois en particulier. Les principaux résultats seront publiés à la fin de l'année 2020.

En juin, la FRA a publié un **document spécifiquement dédié à la qualité des données et l'intelligence**

**artificielle**, qui souligne la nécessité de prendre conscience de la qualité médiocre de certaines données et d'éviter d'utiliser de telles données. La qualité des algorithmes employés dans les systèmes d'apprentissage automatique et l'IA dépend totalement de celle des données utilisées pour leur conception. En conséquence, des données de haute qualité sont essentielles pour créer des algorithmes de haute qualité. Cependant, l'invitation à établir des données de qualité élevée formulée dans le cadre des discussions relatives à l'IA n'inclut généralement aucune spécification ni orientation au sujet de la signification concrète de ce concept. Le document a été présenté, entre autres, au groupe « Échange d'informations et protection des données » du Conseil (DAPIX), le 3 septembre 2019. En ce qui concerne **les entreprises et les droits de l'homme**, la FRA a publié un rapport « Focus » qui résume les résultats de la première phase de son dernier projet sur les entreprises et les droits de l'homme. Ce rapport présente une vue d'ensemble des violations des droits de l'homme liées aux entreprises, en se concentrant sur des exemples sélectionnés qui ont été identifiés à l'aide de recherches documentaires relatives aux types de secteurs d'activité concernés et aux mécanismes de plainte utilisés. La FRA a également démarré la **deuxième phase du projet**, intitulée « **Improving access to remedies – business and human rights** » [« Améliorer l'accès aux recours – Les entreprises et les droits de l'homme »]. Cette phase implique un travail de terrain, fondé sur des entretiens avec des experts, dans huit États membres de l'UE (Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède). L'objectif est de recueillir davantage d'expériences pratiques auprès des personnes qui facilitent l'accès aux recours, afin de fournir des conseils clairs concernant les mesures les plus nécessaires pour améliorer l'accès à la justice dans les cas de violation des droits de l'homme dans le cadre des activités des entreprises.

Dans le domaine de **la migration, des frontières, de l'asile et de l'intégration des réfugiés et des migrants**, la FRA a publié le **Rapport sur les droits fondamentaux 2019**. Ce rapport met en lumière les allégations de violations du principe de non-refoulement dans différentes parties des frontières extérieures de l'UE, les refoulements étant parfois accompagnés d'un recours excessif à la force.

La FRA a publié des **informations actualisées sur les procédures judiciaires engagées à l'encontre des acteurs de la société civile** qui déploient des navires de recherche et de sauvetage. Selon cette mise à jour, dans huit sur onze cas de déploiement de moyens par les ONG pour des opérations de recherche et de sauvetage en juin 2019, les navires ont été temporairement saisis, ou des procédures judiciaires ont été engagées contre leur capitaine ou leurs membres d'équipage. La FRA a recensé au moins 16 cas dans lesquels des

personnes secourues ont dû rester à bord des navires de sauvetage en 2018, jusqu'à ce que les autorités nationales autorisent le navire à accoster. La FRA a également mis à jour son aperçu des systèmes nationaux de contrôle des retours forcés au titre de la directive « retour », et a analysé les rapports des organes de surveillance. L'attention insuffisante accordée aux questions médicales, l'usage proportionné de la force, et la notification tardive aux rapatriés du jour de l'éloignement restent des difficultés récurrentes.

La FRA a publié, sur une base trimestrielle, ses **aperçus réguliers sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la migration**, qui concernent 15 États membres de l'UE, ainsi que la Macédoine du Nord et la Serbie. Le premier rapport, en février, couvre les mois de novembre à décembre 2018. En mars, la FRA a publié un rapport sur les principales difficultés persistantes depuis qu'elle a commencé, au début de l'année 2016, à produire des rapports réguliers. Ce rapport est axé sur les défis en matière de droits fondamentaux aux frontières, y compris le non-refoulement, le sauvetage en mer et la violence de la police des frontières. Il y est observé que le discours de haine politique a contribué à la création d'un environnement propice aux crimes de haine. Il souligne également la manière dont les lois et les politiques en matière d'asile sont devenues plus restrictives. Les autres mises à jour ont été publiées en mai, juillet et novembre. Ces rapports trimestriels contribuent également à la connaissance et à l'analyse intégrées restreintes de la situation, préparées par la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure, afin d'informer les États membres et d'autres acteurs clés de l'évolution de la situation aux frontières.

En juin, la FRA a publié le rapport **Protecting migrant workers from exploitation in the EU: workers' perspectives** [Protection des travailleurs migrants contre l'exploitation dans l'UE : perspectives des travailleurs]. Ce rapport décrit les formes graves d'exploitation par le travail des travailleurs ressortissants de pays tiers possédant différents statuts juridiques et des citoyens mobiles de l'UE. Il recense également les facteurs qui favorisent l'exploitation, et décrit les mesures possibles pour aider les travailleurs exploités à accéder à la justice.

Dans le domaine de l'asile, la FRA a publié en novembre un **rapport sur l'intégration des jeunes réfugiés**, après l'avoir présenté au Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile du Conseil. Ce rapport révèle que les mesures prises dans un domaine politique (le logement ou l'aide sociale par exemple) influent souvent sur la manière dont les citoyens peuvent jouir de leurs droits dans d'autres domaines (l'éducation par exemple). La coordination doit être améliorée entre les ministères et

entre les niveaux de gouvernance national, régional et local. Il convient de prêter une attention redoublée à deux moments critiques récurrents dans l'ensemble des processus judiciaires : la transition du statut de demandeur d'asile à celui de bénéficiaire d'une protection internationale, et la transition du statut d'enfant à celui d'adulte à l'âge de 18 ans.

En novembre, la FRA a publié son rapport **Facial recognition technology (FRT) : fundamental rights considerations in the context of law enforcement** [Technologie de reconnaissance faciale : considérations relatives aux droits fondamentaux dans le contexte de l'application de la loi]. Avant la publication du document, la FRA a organisé une réunion d'experts pour examiner le projet de document en septembre 2019. Cette réunion a rassemblé plusieurs experts concernés de la sphère politique, du monde universitaire, des entreprises et de la société civile, ce qui témoigne de la très grande pertinence politique du sujet. La technologie de reconnaissance faciale permet de comparer des images faciales numériques afin de déterminer si ce sont celles d'une même personne. Ce document examine les implications de l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale dans le domaine des droits fondamentaux, en mettant l'accent sur son utilisation à des fins de respect de la loi et de gestion des frontières. Il propose des pistes pour traiter plus efficacement la question des droits fondamentaux lorsque les pouvoirs publics prévoient d'utiliser la technologie de reconnaissance faciale. La FRA a présenté ce document en diverses occasions, y compris durant la réunion du groupe de travail DAPIX du Conseil, le 5 décembre 2019.

La FRA a mis à jour son outil **Charterpedia** et a créé le **système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS)**, « passerelle vers les droits de l'homme ». L'EFRIS est maintenant opérationnel et continuera à être amélioré et augmenté par itérations durant les mois et années à venir. En octobre, la FRA a organisé une manifestation avec le Comité européen de coordination sur la documentation en matière de droits de l'homme (ECCHR), afin de recevoir des informations ciblées de la part de professionnels sur l'EFRIS.

**À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, la FRA a publié un document pour la conférence sur les opinions de la société civile et des INDH concernant la sensibilisation à la Charte et son utilisation au niveau national. Une « boîte de la Charte » innovante, incluant des fiches d'information sur les pays, dans les langues nationales de l'UE, a également été envoyée aux membres du Parlement européen. C'est la seule action de ce type qui ait été réalisée par une agence de l'UE en 2019.



Poursuivant ses travaux sur la **Charte des droits fondamentaux de l'UE**, la FRA a achevé, en octobre, la principale collecte de données de son enquête sur les droits fondamentaux. L'agence dispose ainsi d'un ensemble de données recueillies auprès d'environ 35 000 personnes dans les 28 États membres de l'UE et en Macédoine du Nord. L'enquête porte sur divers domaines dans lesquels le respect des droits fondamentaux des citoyens européens peut être menacé : la sécurité et la sûreté personnelles, l'égalité et la discrimination, la protection de la vie privée et la protection des données, la sensibilisation aux droits et l'accès à la justice. Les résultats seront communiqués en 2020.

La FRA préside actuellement l'EU-ANSA, qui réunit 15 agences de l'UE et opère sous la direction du réseau des directeurs d'agences de l'UE. Lors de la 14<sup>e</sup> réunion organisée en novembre à Bruxelles, les participants ont examiné la possibilité d'un engagement accru des agences de l'UE dans le processus décisionnel des institutions, les difficultés spécifiques de la protection des données dans la recherche, et les défis et les perspectives de recherche dans des domaines précis (prospectives scientifiques, coopération avec d'autres agences de l'UE, échanges de bonnes pratiques en matière d'enquêtes, et obstacles soulevés par l'incertitude scientifique).

### 1.1.2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre grâce à des conseils indépendants

#### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont:

- le renforcement du rôle de la FRA en tant qu'acteur indépendant majeur ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union;
- la formulation, à la demande des institutions européennes, d'avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux;
- l'apport de conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'Union lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA.

Dans le domaine du **racisme, de la xénophobie et de l'intolérance associée**, le Parlement européen a adopté, le 26 mars 2019, une résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe, en s'appuyant sur l'expertise de l'agence et les données factuelles de son rapport *Être noir dans l'UE*.

Le 6 décembre 2018, le Conseil de l'UE a adopté à l'unanimité une déclaration sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe. Le 22 janvier 2019, la Commission européenne a créé un **groupe de travail chargé du suivi de la mise en œuvre de la déclaration du Conseil**, auquel la FRA participe. La FRA s'est jointe à la Commission européenne et aux représentants de l'ensemble des 28 États membres, des organisations internationales et des communautés juives lors des deux réunions du groupe de travail, qui ont eu lieu en juin et en décembre. La FRA a également **participé à la contribution de l'UE au rapport sur l'antisémitisme**, publié en septembre 2019 par le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction. Elle a de plus accueilli une consultation régionale avec le rapporteur spécial.

La FRA continue de **soutenir les travaux du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme**, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Le groupe de haut niveau de l'UE et la FRA faciliteront les activités du nouveau groupe de travail sur le signalement des crimes de haine, la collecte de données et l'incitation au signalement. Le nouveau groupe s'est réuni pour la première fois en novembre et a approuvé son mandat et ses activités.

Il mettra à jour le recueil en ligne de pratiques pour prévenir et combattre les crimes de haine, élaborer les principes directeurs clés afin d'encourager le signalement et d'améliorer la coopération entre les autorités et la société civile, fournir une assistance technique aux autorités nationales et organiser des visites d'étude. La FRA soutiendra également les activités de deux autres groupes d'experts au sein du groupe de haut niveau. Le premier sera consacré au soutien aux victimes de crimes de haine, et le second à la formation.

La FRA a **contribué à la future formation en ligne HELP du Conseil de l'Europe, destinée aux juristes spécialistes des crimes de haine**. En octobre, la FRA a présenté ses travaux sur les crimes de haine à l'encontre des Roms lors de la réunion ad hoc des experts du Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux Roms (CAHROM).

Dans le domaine de la **non-discrimination**, la FRA a publié le 21 mars un **recueil en ligne de pratiques sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données relatives à l'égalité**. Elle entend ainsi faciliter le travail du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité, créé par le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité. Ce recueil est lié aux lignes directrices sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données relatives

à l'égalité, publiées en 2018 et élaborées par le sous-groupe sous la direction de la FRA.

En outre, l'agence a aidé le sous-groupe à **concevoir un outil cartographique de diagnostic**, diffusé le 21 mars, que les États membres peuvent utiliser pour évaluer leur situation concernant les données relatives à l'égalité, recenser les domaines à améliorer, et créer une plate-forme de données compilant les données disponibles relatives à l'égalité. La FRA a facilité une visite d'étude au Royaume-Uni pour les représentants du sous-groupe, organisée par l'Office national de statistiques. Cette visite a permis aux praticiens de mieux comprendre comment les autorités britanniques collectent et utilisent les données sur l'égalité et comment elles coopèrent dans le cadre du processus.

La FRA a soutenu les efforts de la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE pour sortir de l'impasse sur la proposition de directive relative à l'égalité de traitement. Le directeur de la FRA a participé au débat politique sur le renforcement de la lutte contre la discrimination dans l'Union européenne, qui s'est tenu le 24 octobre 2019 lors d'une réunion du Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO). Afin de contribuer au débat, la FRA a préparé un document d'information sur le thème de l'égalité de traitement dans l'UE et des lacunes en matière de protection, **Equal treatment in the EU: mind the protection gaps**.

À la demande de la Commission, la FRA a revu le **questionnaire complet de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination**, et a procédé à une nouvelle analyse des indicateurs sélectionnés pour suivre les progrès des politiques d'inclusion des Roms. En octobre 2019, la FRA a présenté un premier projet de cadre d'indicateurs sur l'inclusion des Roms après 2020 (processus et résultats), lors d'un atelier sur les futures politiques en faveur de l'égalité et de l'inclusion des Roms. Après un retour d'information de la part des points de contact nationaux des Roms et d'autres parties prenantes, le cadre sera achevé au début 2020 et contribuera au processus de définition des politiques d'intégration des Roms après 2020.

En octobre également, la FRA a achevé la **mise à jour de l'outil de notification en ligne** que les États membres de l'UE utilisent pour rendre compte des mesures prises dans le domaine de l'intégration des Roms. Les informations recueillies au cours des cycles précédents ont été utilisées dans la communication et le document de travail des services de la Commission sur les Roms, publiés en septembre 2019 (auxquels la FRA a contribué en rédigeant l'analyse thématique et les résumés par pays).

La FRA a également pris part aux processus politiques en cours dans le domaine de l'intelligence artificielle

au niveau de l'UE. Elle est membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission européenne sur l'IA, et a participé à **l'élaboration des deux documents** publiés par le groupe en avril et en juin 2019 : les *Lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance*, et des recommandations concernant la politique et l'investissement dans le domaine de l'IA. Tant la communication de la Commission européenne « Renforcer la confiance dans l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain » que les lignes directrices en matière d'éthique du groupe d'experts de haut niveau font référence aux travaux de la FRA. L'agence a également continué d'observer le Comité d'experts sur la dimension droits de l'homme des traitements automatisés de données et différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT) du Conseil de l'Europe, et a été nommée membre du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) nouvellement institué par le Conseil de l'Europe. La FRA a participé à la première réunion du comité en novembre 2019.

De plus, la FRA a coorganisé avec le Conseil de l'Europe des tables rondes consacrées à l'intelligence artificielle et aux droits de l'homme, y compris des sessions durant la conférence RightsCon 2019 tenue en juin à Tunis et lors du Forum sur la gouvernance de l'internet 2019 en novembre à Berlin.

En janvier, la FRA a contribué à la **conférence internationale « Ordinateurs, respect de la vie privée et protection des données »** à Bruxelles. Elle a accueilli une table ronde sur la qualité des données, un aspect souvent négligé du traitement des données conforme aux droits fondamentaux, et est intervenue lors d'une table ronde sur le contrôle de la criminalité numérique et l'incidence de la prévention policière sur la démocratie (« *Digital crime control: the impact of predictive policing on democracy* »). Le 7 novembre 2019, le directeur s'est exprimé sur les droits en matière de données lors d'un débat organisé durant le Web Summit 2019 à Lisbonne. En avril, la FRA a **présenté un aperçu de la jurisprudence pertinente** de la Cour de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme dans le contexte des discussions relatives à la conservation des données du groupe « Échange d'informations et protection des données » (DAPIX) du Conseil, et du groupe des Amis de la présidence.

La FRA a publié un **document « Focus » examinant comment le RGPD** a affecté le travail quotidien des organisations de la société civile (OSC). Les données de la FRA, fondées sur la consultation de la plate-forme des droits fondamentaux, ont enrichi l'évaluation du RGPD par la Commission, et le document a été publié en juin, à l'occasion de l'événement organisé par la Commission européenne pour célébrer le premier anniversaire de l'entrée en application du RGPD.



La FRA a répondu à une demande d'aide du Parlement européen au sujet du dossier législatif spécifique concernant la sécurité intérieure. En février, la FRA a rendu un avis sur le règlement proposé concernant la prévention du contenu terroriste en ligne. Le processus législatif relatif à ce dossier est en cours.

Avec quatre publications de première importance sur les **victimes de la criminalité** en avril, la FRA a poursuivi sa contribution aux travaux des décideurs politiques compétents aux niveaux européen et national. La Présidence finlandaise a initié une évaluation de la situation actuelle des droits des victimes, afin de permettre au Conseil « Justice et affaires intérieures » (JAI) de charger la Commission d'élaborer une stratégie quinquennale pour l'avenir des droits des victimes au cours de la période 2020-2024. Les quatre rapports de la FRA, présentés lors d'une réunion de haut niveau organisée par la Commission le 6 novembre 2019, ont contribué à ce processus en révélant les points faibles qui doivent être traités : fournir plus efficacement des informations aux victimes, veiller à la sauvegarde des organisations de protection des victimes efficaces au niveau national, et intensifier la coopération entre les gouvernements et les acteurs de la société civile. Les conclusions du Conseil JAI adoptées le 3 décembre 2019 reconnaissent « le travail considérable » accompli par la FRA dans le domaine des droits des victimes, « par exemple la série des quatre rapports consacrés à la justice pour les victimes de violences publiés en avril 2019. Compte tenu des points de vue exposés dans les rapports susmentionnés, le Conseil estime qu'il apparaît clairement que des mesures sont nécessaires pour améliorer l'accès des victimes à la justice et à l'indemnisation ». De plus, les représentants des États membres ont été informés lors d'une réunion du groupe « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes » (FREMP) le 23 octobre et lors d'une conférence du réseau européen sur les droits des victimes (ENVR) le 24 octobre. Les rapports ont été présentés le 26 juin 2019 à Vienne et le 11 février 2020 à Berlin, auprès d'un public plus large d'experts et d'acteurs politiques.

À la demande de la Commission européenne, la FRA a poursuivi ses recherches au sujet de l'application pratique des droits procéduraux des suspects, des personnes poursuivies et des personnes visées par un mandat d'arrêt européen, et au sujet des normes relatives aux conditions de détention dans l'UE. Le rapport **Rights in practice: access to a lawyer and procedural rights in criminal and European arrest warrant proceedings** [Droits dans la pratique: accès à un avocat et droits procéduraux dans les procédures pénales et relatives au mandat d'arrêt européen] a été publié en septembre 2019, également en tant que document du Conseil (12802/19). La FRA a par ailleurs fourni des conseils aux États membres de l'UE sur l'application de

la directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales (UE 2016/800), sur la base de ses conclusions sur la **justice adaptée aux enfants et les exigences relatives à l'âge minimum dans les procédures judiciaires**. Ces conclusions ont également été reprises dans la contribution apportée à la nouvelle stratégie nationale de protection de l'enfance en France en mai, et à la nouvelle stratégie en faveur de la jeunesse en Irlande en avril.

De plus, en réponse à une requête de la Commission européenne, la FRA a réuni des données concernant certains aspects des conditions de détention des personnes faisant l'objet d'une procédure pénale. La base de données en ligne, incluant des normes nationales, une jurisprudence internationale et des rapports de suivi, et le rapport consacré à ce sujet, **Criminal detention conditions in the European Union: rules and reality** [Conditions de détention des personnes faisant l'objet d'une procédure pénale dans l'Union européenne : règles et réalité], ont été publiés en décembre 2019. La FRA a présenté les conclusions préliminaires de ces recherches au groupe « Coopération en matière pénale » (COPEN) du Conseil dès septembre 2019, tandis que les résultats définitifs étaient communiqués au COPEN le 11 décembre. De plus, la FRA a présenté les conclusions préliminaires ainsi que le rapport **Rights in practice: access to a lawyer and procedural rights in criminal and European arrest warrant proceedings** lors de la session de formation des juges et des procureurs organisée en octobre 2019 par le Réseau judiciaire européen.

La FRA a apporté son expertise afin de soutenir les travaux législatifs et politiques de l'UE et de promouvoir la mise en œuvre des droits fondamentaux dans la législation de l'UE en matière de **migration, de frontières, d'asile et d'intégration des réfugiés et des migrants**. En janvier 2019, la FRA a émis un **avis sur la proposition de révision de la directive « retour »**, à la demande du Parlement européen. Cet avis a aidé les colégislateurs à recenser les risques pour les droits fondamentaux qui résulteraient d'une mise en œuvre des propositions. La procédure législative est toujours en cours.

La FRA a **continué à soutenir la Commission européenne dans les évaluations Schengen**, en accompagnant quatre missions sur place en République tchèque, en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie et en Slovaquie. Elle a conseillé les membres de la mission sur place au sujet des questions relatives aux droits fondamentaux liées à la mise en œuvre de l'acquis en matière de retour. En juin, la FRA a organisé une remise à niveau sur les droits fondamentaux pour les fonctionnaires de la Commission et des États membres qui forment les

experts déployés dans les équipes sur site, améliorant également la place accordée aux droits fondamentaux dans la formation à l'évaluation Schengen. Comme chaque année, en septembre, la Commission européenne a invité la FRA à présenter les principales questions relatives aux droits fondamentaux liées à la gestion des frontières et au retour dans les États membres de l'UE qui feront l'objet d'évaluations Schengen en 2020.

En avril, la FRA a assisté à une réunion consacrée à l'intégration civique du groupe de travail sur l'intégration du Forum « Consultations intergouvernementales » (IGC). Elle a présenté les données de l'EU-MIDIS II concernant la situation juridique, les compétences linguistiques et la confiance, le sentiment d'appartenance et l'écart social entre les groupes de migrants. En 2019, la FRA a également contribué aux travaux du groupe interservices de la Commission européenne sur l'intégration des ressortissants de pays tiers, attirant l'attention sur ses récents travaux en rapport avec l'intégration des immigrants et des réfugiés (à titre d'exemples, rapport sur les femmes migrantes et rapport sur l'intégration des jeunes réfugiés). La FRA a par ailleurs fourni des conseils et des contributions dans le cadre d'une étude du Réseau européen des migrations sur les voies d'accès à la citoyenneté pour les ressortissants de pays tiers.

En 2019, la FRA, s'appuyant sur ses données et sur le rapport relatif à la lutte contre la pauvreté infantile dans l'UE, a offert sa participation et sa contribution lors du lancement de l'étude de faisabilité de la Commission européenne sur la proposition du Parlement européen relative à une future garantie de l'UE pour les enfants. La FRA a aussi participé à la discussion au sein du Conseil de l'Europe sur la manière de lutter contre la pauvreté infantile. Elle a introduit la dimension de l'UE devant les sous-commissions concernées de l'Assemblée parlementaire et la Plateforme européenne de cohésion sociale (PECS). L'expertise et les données factuelles de la FRA sur la pauvreté infantile ont également été utilisées pour préparer les conférences (prévues par les présidences croate et allemande en 2020) sur les droits de l'enfant dans le contexte de l'exclusion sociale et de la pauvreté.

En 2019, la FRA a continué de donner la priorité à ses travaux relatifs aux risques et aux perspectives en matière de droits fondamentaux des systèmes de TI à grande échelle. Lors de la conférence internationale « Ordinateurs, respect de la vie privée et protection des données », l'intervention de la FRA concernant l'apport de conseils relatifs aux droits fondamentaux dans les discussions liées à l'interopérabilité des systèmes d'information a été appréciée. Le 18 mars, la Présidence roumaine a demandé à la FRA de présenter les implications opérationnelles en matière de droits

fondamentaux lors de la mise en œuvre des règlements sur l'interopérabilité au sein du groupe de travail « Application de la loi ». Dans le domaine législatif, le règlement fondateur révisé d'eu-LISA (Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice) mentionne la FRA parmi les agences de l'UE avec lesquelles eu-LISA doit coopérer. Ce règlement est donc le sixième instrument du droit dérivé de l'UE qui se réfère officiellement à la FRA, outre le règlement fondateur de la FRA.

Dans le domaine de la **gestion des frontières**, le règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, adopté en novembre, intègre un grand nombre de garanties proposées par la FRA. À la fin de l'année, la FRA a signé un accord de niveau de service afin de soutenir Frontex dans l'application du nouveau règlement. Plus précisément, la FRA a accepté de conseiller Frontex sur la mise en place de dispositifs de surveillance des droits fondamentaux.

La FRA a continué de participer activement au **Forum consultatif de Frontex, qui a publié son sixième rapport annuel le 1<sup>er</sup> mars 2019** et a préparé deux séries de recommandations. La première série concernait les implications en matière de droits fondamentaux de l'engagement accru de Frontex auprès de pays tiers, et la seconde, les retours.

Dans le domaine de la migration en général, la FRA a **participé à diverses réunions de groupes d'experts** organisées par la Commission européenne avec les États membres sur les enfants migrants ou la lutte contre le trafic de migrants, et à certaines réunions organisées par le Réseau européen des migrations. La FRA est parfois le seul représentant indépendant des droits fondamentaux dans le cadre de ces réunions, et joue à ce titre un rôle essentiel dans le signalement d'éventuelles répercussions négatives des actions proposées. En mars, la FRA a également **contribué à un atelier du Réseau européen des migrations** avec des dirigeants et des représentants de centres de rétention de migrants. En septembre, la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE a invité la FRA à s'exprimer au sujet des alternatives efficaces à la rétention des migrants devant le groupe « Intégration, migration et éloignement » du Conseil.

S'intéressant particulièrement aux droits de l'enfant dans le contexte des migrations, la FRA a publié en septembre un document « **Focus** » sur les **considérations relatives aux droits fondamentaux lors du retour d'enfants non accompagnés**. Le document examine également d'**autres solutions durables, tel l'octroi du droit de séjour** à ces enfants. Ce document vise à aider les États membres et Frontex à accorder une attention



primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les actions liées au retour.

La FRA a mis la dernière main au manuel ***Children deprived of parental care found in an EU Member State other than their own – A guide to enhance child protection with a focus on victims of trafficking*** [Enfants privés de protection parentale dans un État membre de l'UE autre que le leur – Un guide destiné à renforcer la protection des enfants et centré sur les victimes de la traite des êtres humains]. Ce guide a été présenté le 13 juin à Bruxelles, lors d'une réunion de la plate-forme de la société civile de l'UE contre la traite des êtres humains. Il a été élaboré en coopération avec le Bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, qui dépend de la Commission européenne. Le guide est destiné à des professionnels susceptibles d'entrer en contact direct avec des enfants privés de soins parentaux et ayant besoin de protection dans un État membre autre que le leur, notamment les enfants victimes de la traite.

Lors de la réunion du Conseil JAI de juillet 2019, le directeur de la FRA a ouvert le débat sur la coopération en matière pénale (rétention et autres solutions). Durant la réunion du Conseil JAI les 7 et 8 octobre, le directeur de la FRA a présenté un document sur les défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice en 2020. Au cours de cette même réunion, le Conseil a adopté des conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Ces conclusions font explicitement référence au Rapport sur les droits fondamentaux 2019 de la FRA, ainsi qu'au rapport de la Commission européenne de 2018 sur l'application de la Charte. Le rapport de la Commission reflète également les conclusions de la FRA relatives à l'utilisation de la Charte par les juridictions nationales. La FRA a par ailleurs été représentée lors du Forum ministériel UE-Balkans occidentaux sur la justice et les affaires intérieures, les 18 et 19 novembre à Skopje.

### 1.1.3. Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel

#### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont:

- le renforcement de la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'Union;
- la communication aux autorités nationales et européennes d'informations sur les risques

en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires;

- le soutien aux réponses apportées aux défis en matière de droits fondamentaux et l'amélioration de celles-ci.

Dans le domaine du **racisme, de la xénophobie et de l'intolérance associée**, la FRA a commandé, à la demande de la Commission européenne, une **étude relative aux perceptions et aux expériences de l'antisémitisme par les jeunes Juifs, sur la base de la deuxième enquête à grande échelle de la FRA sur les expériences et les perceptions de l'antisémitisme**. L'Institut de recherche sur les politiques juives a élaboré le rapport que la FRA a publié en juillet. Ce rapport porte sur les perceptions et les expériences des jeunes Européens juifs (âgés de 16 à 34 ans) en matière d'antisémitisme dans douze États membres de l'UE. Il examine en particulier dans quelle mesure ils se sentent en sécurité, et s'ils estiment que les gouvernements luttent efficacement contre l'antisémitisme. Il s'intéresse à la définition de l'antisémitisme et à la compréhension de la place qu'Israël occupe dans ce contexte.

La FRA a continué de **faciliter les activités du groupe de travail sur l'enregistrement des crimes de haine et la collecte de données**, qui relève du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Dans le cadre de ces activités, la FRA et la police nationale néerlandaise ont organisé en novembre une **visite d'étude** pour les membres du groupe aux Pays-Bas. La FRA, conjointement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, a dirigé **deux ateliers nationaux (en Espagne et en Bulgarie)** visant à modifier les politiques et les structures afin d'améliorer les pratiques en matière d'enregistrement des crimes de haine et de collecte de données à ce sujet.

En avril, la FRA a facilité une visite d'étude de représentants de 12 États membres en Finlande. Cette visite leur a permis d'échanger des pratiques et de tirer des enseignements du cadre finlandais de lutte contre les crimes de haine. Durant cette visite, la FRA a également organisé un atelier de sensibilisation aux crimes de haine, auquel 60 policiers et procureurs finlandais ont participé.

Les travaux de la FRA relatifs à l'assistance technique et au renforcement des capacités en matière d'**intégration et d'inclusion sociale des Roms** se sont poursuivis. L'agence a apporté son aide concernant le suivi de l'intégration des Roms à la Commission européenne, aux points de contact nationaux des Roms et à d'autres parties prenantes. Le 20 mars, la FRA a **facilité un atelier avec les points de contact nationaux des Roms** à Bruxelles. Elle a fourni un encadrement individuel et

une assistance technique pour rendre compte des mesures d'intégration des Roms appliquées dans différents États membres, tels que la Grèce, l'Irlande, la Roumanie et la Slovaquie.

Dans le cadre du travail de la FRA relevant des **droits de l'enfant**, plusieurs activités ont été menées pour renforcer les capacités des principaux partenaires, tels les **effectifs du Parlement européen et de la Commission européenne**, à intégrer les droits de l'enfant dans les politiques de l'UE relevant de divers domaines (la pauvreté, la justice, la migration et l'asile ou la participation par exemple). La FRA a mis au point des modules de formation, des exercices pratiques et un manuel complémentaire sur les données relatives aux enfants, afin de rendre ses conclusions ciblant les jeunes plus visibles et plus accessibles. La FRA a également apporté sa contribution à l'évaluation à mi-parcours de la **stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)**, et a pris la parole durant la conférence de haut niveau associée en novembre à Strasbourg. Cette coopération avec ses principaux partenaires s'est accompagnée de réunions de partenariat et d'une visite du coordinateur pour les droits de l'enfant de la Commission, afin de discuter des travaux de la FRA dans les différents programmes et unités.

À l'échelle internationale, la FRA a contribué à l'**Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté**, présentée le 18 novembre 2019, en accordant une attention particulière à la détention d'enfants liée à l'immigration. Une contribution a été fournie à la Recommandation générale sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales du CEDAW (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes). La FRA a également présenté au Comité des droits de l'enfant (CRC) des conclusions pertinentes que ce dernier inclura dans ses prochaines observations finales sur l'Autriche, la Belgique, l'Italie, Malte et la République tchèque. De plus, la FRA a coorganisé la **conférence et les réunions TransMONEE de l'UNICEF** du 25 au 29 novembre à Vienne, durant lesquelles les instituts nationaux de statistique et les représentants des ministères concernés ont œuvré pour accroître la disponibilité et l'utilisation de données désagrégées au cours de l'enfance et de l'adolescence.

S'agissant de la **justice pénale**, la FRA a favorisé le renforcement des capacités des praticiens du droit et l'application de la loi dans le domaine de la justice des mineurs, en s'appuyant sur ses recherches relatives à la justice adaptée aux enfants et aux exigences d'âge minimum dans les procédures judiciaires. La FRA a fourni des contributions au Réseau européen de formation judiciaire et un module de formation destiné au personnel du Parlement européen, aux secrétariats des commissions parlementaires concernées, aux assistants

parlementaires et aux conseillers des groupes politiques. Cette formation incluait des exercices pratiques visant à réexaminer les dossiers politiques sous l'angle des droits de l'enfant. En outre, la FRA a apporté des contributions à un webinaire du CEPOL et au cours en ligne HELP du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants.

La FRA a pris part à la conférence Octopus sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, en novembre à Strasbourg. Elle a présenté ses travaux consacrés au Manuel de droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux, qui sera élaboré conjointement avec le Conseil de l'Europe. La FRA a participé plus tôt à diverses manifestations sur les défis liés à la cybercriminalité, telle la conférence annuelle Interpol-Europol sur la cybercriminalité organisée en octobre 2019.

La FRA a **fourni une expertise en matière de droits fondamentaux** dans la mise en œuvre de l'approche des centres d'accueil et d'enregistrement (*hotspots*). À la demande du Parlement européen, la FRA a publié en mars une mise à jour de sa précédente analyse de la situation des droits fondamentaux dans les centres d'accueil et d'enregistrement, effectuée en novembre 2016. Le directeur de la FRA a présenté les principaux points lors d'une audition organisée le 21 mars par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, et a partagé son expérience au cours d'une audition de la commission LIBE en novembre. Malgré de réels efforts pour améliorer la situation depuis novembre 2016, de nombreuses suggestions formulées par la FRA à l'époque restent valables. Alors que les centres d'accueil et d'enregistrement de l'Italie ne dépassent généralement pas leurs capacités, la situation sur les îles grecques reste très problématique. Sur certaines îles, les conditions d'accueil ne satisfont toujours pas aux exigences du droit de l'UE. Les enfants non accompagnés et les autres personnes vulnérables sont exposés à des risques sérieux en ce qui concerne leur protection. Le nouveau règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes permettra une participation plus structurée de la FRA aux équipes de soutien à la gestion des migrations qui sont déployées par l'UE pour aider les États membres confrontés à un grand nombre d'arrivées non autorisées.

Sur les îles grecques, la FRA a **coorganisé des sessions de formation** sur l'amélioration de l'identification et de l'orientation des victimes de la traite des êtres humains, en soutenant une initiative du Centre national de solidarité sociale (EKKA). En Espagne, la FRA a achevé en septembre une série de sessions de sensibilisation sur l'identification et l'orientation des personnes vulnérables à l'intention du personnel travaillant dans les centres d'accueil de première ligne.





La FRA a achevé des recherches sur le terrain concernant les enfants pakistanais non accompagnés en Grèce. Les résultats de la recherche ont été examinés lors d'une réunion organisée à Athènes en novembre 2019. Cette enquête aidera la FRA à mieux comprendre les risques en matière de protection encourus par ce vaste groupe d'enfants en Grèce. La FRA entend utiliser les résultats dans le contexte de son travail de coopération interagences en Grèce.

Dans le cadre de son accord de coopération avec l'EASO, la FRA a soutenu un atelier de formation destiné aux juges et consacré à la détention des demandeurs de protection internationale. La FRA et l'EASO ont également coorganisé des activités en Espagne, telle une table ronde à Madrid sur l'évaluation de l'âge et, de concert avec l'UNHCR (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), un atelier dans un centre d'accueil pour les nouveaux arrivants dans le sud de l'Espagne.

#### 1.1.4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés

##### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont:

- la sensibilisation systématique au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne;
- la création d'un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels;
- la communication intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA.

Quatre priorités de communication ont été définies en 2019 : célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, promouvoir les résultats des recherches de la FRA sur les formes graves d'exploitation par le travail, mettre en évidence les données factuelles pour lutter contre l'antisémitisme, et favoriser un discours sur la migration qui soit compatible avec les droits fondamentaux.

Durant la période précédant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte en tant qu'instrument juridiquement contraignant, en décembre 2019, la FRA, avec ses principaux partenaires, a lancé une campagne de promotion de la Charte. Le 12 novembre 2019, la Commission européenne, de concert avec la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE et la FRA, a organisé un événement majeur à Bruxelles, sur le thème **Making the EU Charter of Fundamental Rights a reality for all: 10th anniversary of the Charter becoming legally binding** [Faire de

la Charte des droits fondamentaux de l'UE une réalité pour tous : 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte en tant qu'instrument juridiquement contraignant]. Cette conférence a rassemblé diverses organisations qui utilisent la Charte et pourraient l'utiliser plus efficacement. Le directeur de la FRA a pris la parole durant la séance d'ouverture, sur le thème « *Awareness and use of the Charter throughout the enforcement chain* » [Connaissance et utilisation de la Charte tout au long de la chaîne d'application]. Dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, une priorité essentielle de la communication en 2019, la FRA a élaboré une « boîte de la Charte » incluant neuf de ses outils dans différentes langues de l'UE pour les praticiens. De plus, la FRA a soutenu les célébrations du 10<sup>e</sup> anniversaire en organisant une série d'activités dans les médias sociaux, y compris de brèves vidéos. La promotion de la Charte par l'intermédiaire des médias sociaux de la FRA se poursuivra en 2020.

Afin de diffuser les résultats du rapport de la FRA, **Protecting migrant workers from exploitation in the EU: workers' perspectives** [Protection des travailleurs migrants contre l'exploitation dans l'UE : perspectives des travailleurs], l'agence, de concert avec la présidence roumaine du Conseil de l'UE, les subventions de l'EEE et de la Norvège, et le secrétariat du Conseil, a organisé une conférence intitulée « *From wrongs to rights – Ending severe labour exploitation* » [Des actes illicites aux droits – Mettre fin aux formes graves d'exploitation par le travail], le 25 juin 2019 à Bruxelles. Pour raconter l'histoire de travailleurs migrants soumis à une exploitation abusive, la FRA a produit trois vidéos destinées aux réseaux sociaux. Chaque vidéo s'inspire des perspectives des détenteurs de droits face aux formes graves d'exploitation par le travail, ainsi que des conclusions du rapport.

Sur la base de son rapport **Experiences and perceptions of antisemitism – Second survey on discrimination and hate crime against Jews in the EU** [Expériences et perceptions de l'antisémitisme – Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE], la FRA a organisé une table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme le 30 avril 2019 en Autriche. Des représentants des autorités nationales, des organisations de la communauté juive, des organisations de la société civile, des autorités répressives et d'autres parties prenantes ont orienté leurs discussions vers les besoins des communautés juives en matière de sécurité, vers la nécessité de repenser la mémoire de l'Holocauste et l'éducation à ce sujet, et vers l'amélioration de la collecte de données concernant les incidents antisémites.

En juin 2019, la FRA a diffusé sa **boîte à outils e-Media sur la migration**, afin d'améliorer le journalisme de qualité sur ce sujet. Il s'agit d'une plate-forme en ligne qui permet aux journalistes d'apprendre et de se former en

étudiant des exemples de reportages factuels du *Guardian*, du *Financial Times*, de la BBC, du quotidien *Le Monde*, de Radio France internationale, de France Télévisions et de l'agence France-Presse. Dès novembre 2019, près de 300 journalistes de l'UE et d'ailleurs étaient inscrits et utilisaient la boîte à outils ; un nombre important de journalistes ont également participé à une formation en face à face organisée par la FRA, dont une à la rédaction de Reuters à Londres.

Le **rapport sur les droits fondamentaux** reste une base de documentation de premier ordre pour les travaux concernés des trois principales institutions de l'Union. Dans son Rapport sur les droits fondamentaux 2019, la FRA étudie de près les liens étroits entre le cadre des droits de l'homme et des droits fondamentaux et les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, dans le contexte des politiques internes des États membres et de l'UE.

Parallèlement au rapport sur les droits fondamentaux, la FRA a réuni ses **principaux avis** dans une publication. Ce document présente les avis de la FRA sur les principales évolutions dans les domaines thématiques couverts, ainsi qu'un résumé des données factuelles sous-tendant ces avis.

Le directeur de la FRA a présenté le Rapport sur les droits fondamentaux 2019 au groupe FREMP en juin et à la commission LIBE du Parlement européen en septembre.

En ce qui concerne **l'égalité et la non-discrimination**, à la suite d'une invitation de la vice-présidente et ministre de l'égalité du gouvernement espagnol, le directeur de la FRA a prononcé un **discours d'orientation** sur le thème « *Fostering equality in the EU – legislation, policies and practice* » [Promouvoir l'égalité dans l'Union européenne – législation, politiques et pratiques], lors d'un séminaire intitulé « *Building the present, designing the future: public policies for a more equal society* » [Construire le présent, concevoir l'avenir : politiques publiques pour une société plus égalitaire], organisé par l'Université Menéndez Pelayo à Santander (Espagne) le 17 juin. Le directeur a rencontré la vice-présidente et ministre de l'égalité pour évoquer des questions liées à l'égalité, telles que les initiatives prévues concernant une nouvelle loi sur l'égalité et un nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme.

Le 23 septembre 2019, le **directeur de la FRA a participé à une session plénière lors de la conférence de haut niveau de la Présidence finlandaise sur les questions relatives aux personnes LGBTI**. La réunion avait pour thème « Faire progresser l'égalité des LGBTI dans l'UE : 2020 et au-delà », et ses résultats contribueront à la nouvelle stratégie de la Commission européenne en

faveur des personnes LGBTI. Le directeur a appelé l'UE et les États membres à protéger activement leurs citoyens LGBTI, et a invité la communauté et les militants LGBTI à utiliser les systèmes existants de protection des droits de l'homme pour signaler les actes de haine et de violence. Les 13 et 14 février 2019 et le 9 juillet 2019, le PNUD a convié la FRA à participer aux consultations d'experts sur le respect de la vie privée, la sûreté et la sécurité lors de la collecte, du stockage et de l'utilisation des données relatives aux personnes LGBTI et aux autres populations marginalisées.

Dans le domaine des **droits des personnes handicapées**, la FRA a continué à promouvoir les conclusions de son rapport ***De la vie en institution à la vie en communauté pour les personnes handicapées : perspectives de terrain***, en organisant des séminaires de renforcement des capacités en Autriche, en Belgique, en Finlande, en Irlande, en Roumanie et en Slovaquie. Les principales conclusions ont été intégrées dans le séminaire de clôture de la Commission européenne sur le renforcement des capacités des États membres à utiliser les instruments de financement de l'UE pour soutenir le développement de services de proximité (*Moving towards independent living and community-based care – EU funding instruments to support the development of community-based services*). En mars, le directeur de la FRA a participé à la réunion informelle des ministres de l'UE chargés des personnes handicapées à Paris.

De plus, la FRA continue d'assumer le **secrétariat du Cadre de l'UE concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)**. La FRA a été invitée à présenter les principales conclusions du projet sur l'autonomie des personnes handicapées et sur les politiques et la législation slovaques, lors de la session préliminaire de la CDPH consacrée au rapport national de la Slovaquie. Afin de maximiser la portée et la diffusion des conclusions établies dans le cadre du projet *The right to independent living of persons with disabilities* [Le droit à l'autonomie des personnes handicapées], la FRA a élaboré des fiches par pays qui ont été utilisées pour les réunions nationales des parties prenantes au cours de l'année 2019.

En septembre 2019, le **directeur de la FRA a contribué aux débats lors de la conférence de haut niveau sur l'économie du bien-être organisée par la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE**. Le directeur a souligné la nécessité d'inclure les personnes les plus vulnérables et les plus susceptibles d'être laissées pour compte, y compris les enfants vivant dans la pauvreté, les personnes handicapées et les Roms. Il a également demandé que l'État de droit et la mise en œuvre des droits fondamentaux soient considérés comme essentiels pour l'économie du bien-être. Bon nombre de ces éléments figurent



dans les conclusions du Conseil de l'UE sur l'économie du bien-être, adoptées en octobre 2019.

Dans le cadre de ses travaux sur les ODD, et particulièrement en ce qui concerne les droits de l'enfant, la FRA a participé au **Forum régional sur le développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et présenté un exposé lors d'une manifestation parallèle organisée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (Unicef) et la Banque mondiale**, en mettant l'accent sur la nécessité de disposer de données ventilées sur la situation des droits de l'homme des enfants en ce qui concerne les droits de l'homme. Le 15 janvier, la FRA a examiné avec l'Unicef la possibilité de prendre en considération les recommandations du Comité dans les plans nationaux de mise en œuvre des ODD.

Le directeur s'est par ailleurs exprimé lors du **12<sup>e</sup> Forum européen sur les droits de l'enfant** au sujet des avancées et des principaux défis, en particulier en abordant la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour la protection des droits de l'enfant en matière de migration et d'asile, de justice, d'environnement numérique et de participation politique. En novembre 2019, le directeur de la FRA a participé à la **conférence de haut niveau du Parlement européen commémorant les trente ans de la Convention relative aux droits de l'enfant**. Le directeur de la FRA a prononcé un discours majeur sur les principaux obstacles à l'exercice des droits de l'enfant et les mesures les plus urgentes à prendre en Europe. Ces points ont également été intégrés dans le projet de résolution sur les droits de l'enfant adopté en décembre par le Parlement européen.

Dans le prolongement de son action ayant trait à l'intégration des droits de l'enfant, la FRA a réalisé une **brochure visant à mieux faire connaître ses travaux sur les droits de l'enfant en Europe**. Cette brochure indique aux parties prenantes et groupes cibles les rapports et outils pertinents de la FRA qui peuvent les aider à promouvoir et protéger les droits des enfants dans l'Union.

Dans le domaine de la **société de l'information**, le directeur de la FRA a pris la parole lors d'une conférence de haut niveau de la Présidence finlandaise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur l'impact des **techniques d'IA sur les droits de l'homme, notamment le droit à la vie privée et la liberté d'expression**. Cette conférence s'est déroulée les 26 et 27 février à Helsinki et a réuni des experts de gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises, des technologies, du monde universitaire et de la recherche, de la société civile et des médias.

Au cours de la période de référence, la FRA a publié **d'autres versions linguistiques – BG, DE, EL, ES, FR, HU,**

**IT – de l'édition 2018 du « Manuel de droit européen en matière de protection des données »** afin de permettre aux praticiens du droit au niveau national de l'utiliser. Le Conseil de l'Europe a également publié le manuel en **géorgien**. D'autres versions linguistiques – **ET, HR, NL, PL, PT, RO** – du manuel sont en cours de finalisation. La FRA a présenté ce manuel lors d'une série d'événements rassemblant des parties prenantes. Des fonctionnaires des ministères et des autorités publiques finlandaises ont aussi assisté, le 16 janvier 2019, à une présentation du manuel au cours d'une formation nationale sur « L'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le processus législatif et l'élaboration des politiques à l'échelle nationale ». Le manuel a été largement diffusé lors d'importantes conférences sur la protection des données, comme la Conférence de printemps des autorités européennes chargées de la protection des données en mai, la conférence RightsCon en juin, une conférence du CEPD sur la protection des données et la compétitivité en juillet, et lors de la 41<sup>e</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée en octobre. En 2019, près de 40 000 exemplaires du manuel ont été téléchargés dans différentes langues et presque 7 000 versions papier ont été distribuées.

La FRA a continué de promouvoir la version mise à jour de son **« Guide pour la prévention du profilage illicite aujourd'hui et demain »**. Ce guide, publié le 5 décembre 2018, explique le profilage, les cadres juridiques qui le régissent et les raisons pour lesquelles le profilage licite est à la fois nécessaire pour garantir le respect des droits fondamentaux et essentiel pour l'efficacité des opérations de police et de gestion des frontières. La FRA a présenté ce guide à différentes parties prenantes : aux membres du groupe de travail « Application de la loi » du Conseil, à des experts en matière de protection des données lors de la 12<sup>e</sup> Conférence internationale « Informatique, vie privée et protection des données » le 1<sup>er</sup> février 2019, ainsi qu'au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale en août. Le guide est désormais disponible en allemand, anglais, espagnol, français, italien et polonais. Il a également été utilisé lors de deux événements destinés au renforcement des capacités, organisés conjointement avec le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) et le Réseau d'autorités indépendantes chargées des plaintes à l'encontre des forces de police (IPCAN).

Dans le cadre de **projets et activités transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**, la FRA a continué de collaborer avec des institutions et des États membres de l'Union, des réseaux et des partenaires afin de soutenir les valeurs fondamentales figurant dans les traités de l'Union ainsi que la protection

et la promotion des droits fondamentaux inscrits dans la Charte de l'Union.

En coopération avec la Présidence finlandaise du Conseil, ainsi qu'avec les Présidences futures en 2020, la FRA a soutenu les dimensions des droits fondamentaux du processus de l'État de droit au sein du Conseil de l'Union européenne. Le directeur de la FRA a notamment prononcé un discours lors de la conférence de la Présidence de l'Union en septembre, qui portait sur l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme, et il s'est adressé aux ministres lors du Conseil des affaires générales sur l'État de droit qui s'est tenu en novembre. De même, sous la Présidence finlandaise, la FRA a coorganisé le séminaire « Democracy, Human Rights and the Rule of Law: How best to protect and promote the founding values of the European Union » (Démocratie, droits de l'homme et État de droit : comment protéger et promouvoir au mieux les valeurs fondatrices de l'Union européenne) en octobre à Vienne.

Une autre dimension importante de la coopération concerne les parlements à l'échelle nationale et de l'Union, et à d'autres niveaux. La semaine des droits de l'homme du Parlement européen en 2018 a préparé le terrain et a également marqué le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le directeur de la FRA a notamment pris la parole lors de la réunion plénière de la **Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne (COSAC)**, qui s'est déroulée à Helsinki sous la Présidence finlandaise. La COSAC a consacré une session de sa réunion au thème « Promouvoir l'État de droit dans l'UE et la Charte des droits fondamentaux de l'UE ». L'intervention du directeur et l'échange de vues avec les parlementaires des États membres de l'Union qui a suivi ont mis en relief le rôle innovant et de mutation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union dans le travail des parlements nationaux.

L'importance de la Charte a également été soulignée pendant la participation du directeur à une audience du parlement italien en mai. Le Comité parlementaire sur les droits de l'homme de la Chambre des députés a procédé à un échange de vues avec la FRA sur la situation des droits de l'homme dans l'Union et l'appui de la FRA à la mise en place d'institutions nationales de défense des droits de l'homme. La coopération de la FRA avec des institutions nationales et locales, des organisations de la société civile et des praticiens a également été examinée.

La FRA a par ailleurs contribué à des débats parlementaires nationaux sur des préoccupations spécifiques en matière de droits fondamentaux. Lors de la conférence « Racism, Xenophobia and Ethnic and Racial Discrimination » (Racisme, xénophobie et discrimination

ethnique et raciale) organisée en juillet par la sous-commission pour l'égalité et la non-discrimination, qui dépend de la commission des affaires constitutionnelles, des droits, des libertés et des garanties du parlement portugais, les parlementaires ont débattu de questions liées à l'élaboration du nouveau recensement au Portugal. Enfin, la FRA a également présenté ses travaux de façon générale à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

En outre, le directeur de la FRA s'est pour la première fois adressé à l'assemblée plénière du **Comité des régions** de l'Union en avril. Le Comité a organisé un débat sur les droits fondamentaux et les valeurs de l'Union, au cours duquel le directeur a décrit la manière dont les villes et les régions contribuent à protéger les droits fondamentaux dans l'Union, notamment par l'intermédiaire d'initiatives locales sur l'accueil des migrants et l'intégration des Roms.

En mars, le directeur a aussi prononcé un discours majeur lors de la 47<sup>e</sup> Conférence des Présidents et Bâtonniers européens sur les aspects de l'État de droit liés aux droits fondamentaux.

Enfin, en 2019, la FRA a également intensifié sa coopération avec le **monde universitaire**. En collaboration avec la Cour de justice de l'Union européenne, la FRA et des partenaires universitaires ont organisé un événement sur l'application de la Charte au niveau national dans chacun des 28 États membres de l'Union et par la Cour de justice de l'Union européenne à l'université d'Oxford au mois de mars. En juin, le directeur de la FRA a participé à un événement sur l'État de droit à l'Institut universitaire européen de Florence.

Dans le but de soutenir le travail des praticiens, des universités, des partenaires, des institutions et des réseaux en faveur d'une Union européenne basée sur les droits fondamentaux, la FRA a lancé en 2019 le **système d'information européen sur les droits fondamentaux**, qui est devenu opérationnel et qui continuera d'être amélioré et élargi. Cet outil a été présenté au groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP), à Equinet et au REINDH (les organisations de tutelle européennes représentant les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme), au personnel de la DG JUST et du Parlement européen (LIBE, secrétariat juridique, recherche).

En 2019 toujours, la FRA a présenté dix soumissions régulières aux organes de suivi des traités, aux procédures spéciales et à l'examen périodique universel des Nations Unies ainsi qu'à certains mécanismes du Conseil



de l'Europe, avec des compilations ciblées de données pertinentes par thème et par pays.

En janvier, le directeur de la FRA a également soutenu la mise en œuvre des **ODD** au sein de l'Union en agissant en qualité de rapporteur officiel de la réunion inter-session du Conseil des droits de l'homme sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », qui a examiné comment la promotion et la protection des droits de l'homme peuvent contribuer à la mise en œuvre des ODD. En février et en octobre, la FRA a présenté des exposés sur les liens entre les ODD et les droits de l'homme au groupe de travail du Conseil de l'UE sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, contribuant ainsi aux débats menant aux conclusions du Conseil de l'UE à propos des ODD. La FRA a aussi collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Institut danois des droits de l'homme et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) pour organiser une manifestation parallèle intitulée « Human rights and the 2030 Agenda as mutually reinforcing: Ensuring no one is left behind while accelerating SDG implementation » (Renforcement mutuel des droits de l'homme et du programme de développement durable à l'horizon 2030 : ne laisser personne de côté tout en accélérant la mise en œuvre des ODD) lors du Forum politique de haut niveau qui s'est tenu à New York en juillet.

La FRA a également fait une présentation au groupe de travail d'**Equinet** chargé de l'élaboration de politiques, incluant des suggestions concrètes sur la manière dont les organismes nationaux de promotion de l'égalité pourraient contribuer aux travaux nationaux sur les ODD. En mai, la FRA a apporté une série d'éléments au rapport du HCDH des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les ODD à l'occasion du Forum politique de haut niveau 2019. La FRA a aussi participé à l'organisation d'une manifestation parallèle au Forum régional de la CEE-ONU sur le développement durable, en coopération avec la Présidence roumaine de l'Union, le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme, le REINDH et Equinet. Cet événement s'intitulait « Ne faire aucun laissé pour compte : promouvoir les politiques au moyen de données et d'une approche fondée sur les droits de l'homme ».

La FRA a également intensifié sa collaboration avec le **Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme**. Le directeur de la FRA a rencontré le président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en mai à Genève. Le Secrétaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage a visité la FRA en mai. La FRA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont organisé une manifestation parallèle lors de la session annuelle de la

Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, consacrée aux crimes de haine. Plusieurs mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU ont consulté la FRA lors de la préparation des missions dans les États membres de l'Union. Le travail de la FRA a été présenté aux procédures spéciales de l'ONU lors de leur réunion annuelle à Genève en mai. Tout au long de l'année, la FRA a poursuivi ses consultations étroites avec le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Conseil de l'Europe au sujet du système d'information européen sur les droits fondamentaux.

La FRA a continué de coopérer avec le **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE** pour ce qui a trait à l'enregistrement des crimes de haine et à la collecte de données sur ceux-ci. De même, la FRA a également continué d'apporter son soutien aux opérations de terrain menées par l'OSCE sur la violence à l'égard des femmes et de procéder à des enquêtes sur la victimisation qui englobent le crime de haine. Le directeur de la FRA s'est rendu au BIDDH pour la première fois le 25 novembre. Il y a rencontré le directeur, des cadres supérieurs et d'autres membres du personnel afin de discuter avec eux de la manière de renforcer la coopération entre la FRA et le BIDDH.

En vue d'accroître les synergies entre l'action de la FRA et celle d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, en particulier le **Conseil de l'Europe**, des délégations du Conseil de l'Europe et de la direction de la FRA se sont rencontrées les 10 et 11 octobre pour échanger leurs vues sur leurs priorités respectives, actuelles et futures, et discuter de la manière de renforcer leur coopération, en particulier, de la façon dont les données de la FRA pourraient être utilisées dans le cadre des procédures de suivi du Conseil de l'Europe. La FRA a participé à l'événement organisé en janvier à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. À la suite d'une visite effectuée en avril par le Secrétariat du Service de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe, la FRA a rassemblé des données et des informations relatives à la procédure de réclamations collectives du Comité dans le but de faciliter les travaux de ce dernier.

Afin de favoriser une plus grande sensibilisation aux questions internes relatives aux droits fondamentaux et aux bonnes pratiques existantes dans l'UE, la FRA a aussi contribué à des activités menées à l'appui des relations extérieures de l'Union. La FRA a participé à un événement organisé par la Banque européenne d'investissement, soulignant l'importance des droits dans les activités de prêt. À l'invitation du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la FRA a également partagé des pratiques de l'Union concernant les

indicateurs sur les droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme avec le ministère de la justice de Taïwan en janvier. En avril, la FRA a pris part au dialogue annuel sur les droits de l'homme avec la République populaire de Chine. Le mécanisme de défense des droits de l'homme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'est par ailleurs rendu à la FRA en novembre.

En outre, le directeur et les membres du personnel de la FRA ont prononcé plusieurs discours et apporté leur expertise dans le cadre de différents forums consacrés à la communication des droits, notamment :

- lors de la **conférence de Wilton Park intitulée « Re-energising the narrative: human rights in the digital age » (Redynamiser le discours : les droits de l'homme à l'ère numérique)**, où le directeur s'est adressé à des experts, des praticiens, des dirigeants et des universitaires dans les domaines des droits de l'homme, des communications et du monde numérique (y compris des représentants de haut niveau de Microsoft et de Facebook) ;
- lors de la **deuxième conférence mondiale sur le journalisme constructif**, au cours de laquelle des membres du personnel de la FRA ont rencontré à Genève des professionnels des médias et ont étudié les possibilités de renforcer la coopération en matière de « communication sur les droits » avec les Nations Unies ;
- au cours de la session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en avril, dans le cadre de laquelle la FRA, la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe ont organisé un événement parallèle consacré à la communication sur les droits. Le directeur de la FRA, l'ambassadrice de l'UE, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et d'autres experts de première importance ont discuté des enjeux de la communication sur les droits dans des situations de plus en plus complexes afin de trouver des manières de formuler et d'expliquer les droits de l'homme.

Le **réseau des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme**, mis en place en septembre 2018 sur Facebook, compte désormais plus de 240 membres, parmi lesquels des experts en communication marketing et en relations publiques, des défenseurs des droits de l'homme de la société civile, des institutions et organes de l'Union et des organismes nationaux et internationaux des droits de l'homme. Le réseau offre aux communicateurs une plateforme où ils peuvent partager informations, bonnes pratiques, enseignements tirés et compétences. La FRA souhaite accroître

l'impact du réseau par le biais de sa Plateforme des droits fondamentaux et de son réseau d'agents de liaison nationaux. Plus de 80 communicateurs dans le domaine des droits de l'homme du réseau se sont réunis à Vienne en octobre 2019 pour partager des pratiques intelligentes et efficaces et des stratégies en vue de communiquer efficacement sur les droits. Une série de vidéos intéressantes et d'autres supports axés sur la stratégie et les tactiques d'une communication efficace et proche du terrain ont été publiés sur le site web de la FRA et dans son espace Cloud destiné aux communicateurs dans le domaine des droits de l'homme.

Pour la troisième année, la FRA a été partenaire du **Festival international du film des droits de l'homme « This Human World »** [Ce monde humain], qui s'est déroulé à Vienne, du 28 novembre au 10 décembre. La FRA a mis en exergue la capacité qu'a le cinéma de raconter des histoires qui importent, conformément à ses **10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme**. Elle s'est également appuyée sur l'objectif du festival, qui est de donner au public la possibilité d'explorer certains des problèmes urgents qui touchent l'Europe.

La FRA a parrainé deux projections, suivies par des tables rondes, qui ont été animées et présidées par la FRA. Plus de 280 personnes y ont participé.

En 2019 la FRA a reçu régulièrement **des groupes de visiteurs et a présenté son travail**. L'agence a accueilli 341 personnes issues de 19 groupes, dont des délégations de l'Association d'étudiants en droit de langue suédoise, de l'Association autrichienne du travail social, du Département de droit international de l'Université d'Erfurt en Allemagne, de l'Académie diplomatique de Vienne, de jeunes enseignants allemands du programme de formation aux droits de l'homme, des étudiants de l'Executive Master in EU Studies à Berlin, des étudiants du programme de formation des jeunes juristes dans le domaine du droit des réfugiés et du droit d'asile à Munich, et des citoyens afin de sensibiliser l'opinion aux droits de l'homme au niveau local.

En ce qui concerne les publications, la FRA a diffusé 99 941 publications imprimées et est arrivée en tête du classement 2019 pour ce qui est des publications commandées auprès de l'Office des publications de l'Union parmi toutes les agences de l'Union, avec 9 232 exemplaires commandés. La FRA a diffusé 238 publications en anglais et dans d'autres langues de l'Union, notamment des rapports, des documents, des manuels, des publications rédigées de manière accessible et en ligne, qui ont été largement téléchargées à partir du site web de la FRA.



Les 10 publications principales de la FRA ont enregistré 63 887 téléchargements. En raison de la pertinence des conclusions de la FRA, les publications dans le domaine de la justice, de l'égalité et de la vie privée ont enregistré le plus grand nombre de téléchargements (voir annexe I), notamment le rapport « Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE – les résultats en bref », la « Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE » et l'édition 2018 du « Manuel de droit européen en matière de protection des données ».

La FRA a maintenu sa présence sur les plates-formes de médias sociaux, avec un nombre accru d'abonnés sur Facebook (57 441), Twitter (50 998) et LinkedIn (21 778).

### 1.1.5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

#### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants :

- améliorer la pertinence et l'incidence des éléments factuels et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale ;
- soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux engagés dans la défense des droits de l'homme ;
- aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments factuels en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres.

La FRA a continué d'encourager la création de mécanismes indépendants solides et efficaces en matière de droits de l'homme au niveau national. En avril, la FRA a participé à la réunion de la plate-forme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques, à l'ordre du jour de laquelle figuraient les questions d'égalité et de droits de l'homme dans un contexte de turbulences économiques et financières. En novembre, la FRA a participé à la 9<sup>e</sup> réunion de cette plate-forme collaborative afin de discuter de la justiciabilité des droits sociaux. La FRA a axé son intervention sur l'ordre juridique de l'Union et les droits sociaux énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle est également intervenue lors de la réunion annuelle d'**Equinet**, et le directeur de la FRA s'est exprimé au cours de la conférence annuelle

du **réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme** en novembre.

Le travail à l'appui d'une société civile plus forte s'est poursuivi, notamment par l'intermédiaire de la **Plate-forme des droits fondamentaux (FRP)** de la FRA, qui compte près de 800 organisations. La FRP a apporté sa contribution aux travaux de la FRA tout au long de l'année, notamment en répondant à un certain nombre d'enquêtes et en contribuant à des travaux de recherche (par exemple, des consultations sur la connaissance, l'utilisation et la mise en œuvre du **RGPD** et de la **Charte**, sur la coopération avec les INDH, etc.). Des organisations de la société civile ont reçu des informations ciblées sur les nouveaux résultats de recherche, outils et événements de la FRA et contribué à des projets et à des événements spécifiques de la FRA sous différentes formes. Par exemple, en s'appuyant sur la FRP, la FRA a organisé au mois de mai un atelier d'échange de deux jours sur le contentieux stratégique

Le directeur de la FRA a prononcé un discours majeur à la Confédération européenne des syndicats (CES). En mai, la FRA a participé au Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert à Ottawa, un forum qui réunit des représentants de gouvernements nationaux et de la société civile en vue d'élaborer des plans d'action inclusifs, réfléchis et responsables. En juin, le directeur de la FRA a pris part aux journées de la société civile du Comité économique et social européen (CESE).

Dans le cadre des recherches qu'elle effectue actuellement sur les INDH, la FRA a organisé en juin 2019 un atelier de trois jours avec les INDH (dont beaucoup sont également des organismes pour la promotion de l'égalité et des institutions de médiation). Le rapport 2020 de la FRA sur les défis et les possibilités des INDH dans l'Union (dont la publication est prévue en mai 2020) fait le point sur la situation actuelle dans l'ensemble de l'Union, faisant suite à un précédent rapport de la FRA publié en 2010.

Afin d'explorer le lien entre les plans d'action nationaux pour les droits de l'homme et les engagements de l'UE en matière de droits fondamentaux, la FRA a organisé en mars une réunion avec des experts gouvernementaux sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme dans un contexte européen. Cette réunion a rassemblé des agents de liaison nationaux, des experts nationaux des gouvernements des États membres et des États observateurs, le Conseil de l'Europe et le Partenariat pour un gouvernement ouvert. La réunion a souligné qu'un petit nombre d'États seulement font spécifiquement référence à la Charte dans leurs plans d'action nationaux (lorsqu'il en existe).

La FRA a participé à des consultations sur la mise à jour des recommandations du Conseil de l'Europe sur les institutions de médiation par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH). La FRA a aussi pris part à la réunion annuelle de la GANHRI à Genève au mois de mars. En outre, des formations sur la Charte des droits fondamentaux ont été organisées en étroite collaboration avec des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

La FRA a par ailleurs intensifié son travail au niveau national avec les **villes des droits de l'homme en Europe**. Faisant suite à un « laboratoire politique » sur les villes des droits de l'homme organisé en 2018 par la FRA en coopération avec la ville de Vienne, la FRA a réuni à Bruxelles, en novembre 2019, des experts dans le domaine des droits de l'homme et des représentants des villes pour discuter et conceptualiser un « cadre d'engagements » pour les villes européennes qui sont ou visent à devenir des villes des droits de l'homme.

La FRA a fourni des contributions sur des questions liées à la mobilisation de la société civile et à l'espace civique au Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme, à la Banque européenne d'investissement et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La FRA coopère aussi étroitement sur la question de la protection des **défenseurs des droits de l'homme** avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, le BIDDH et le CESE. La FRA a renouvelé sa consultation annuelle de la Plate-forme des droits fondamentaux sur les défis liés à l'espace civique à la fin de l'année. Les résultats de cette consultation seront publiés dans le courant de l'année 2020. En outre, la FRA et le BIDDH rencontreront régulièrement les organisations de l'Union et les organisations internationales se consacrant aux défenseurs des droits de l'homme en Europe : un « groupe de contact sur les défenseurs des droits de l'homme » s'est réuni pour la première fois au début de l'année.

La FRA a poursuivi sa collaboration intensive avec le **mécanisme de subvention de l'EEE et de la Norvège** en vue de soutenir des programmes et des projets dans les États membres de l'Union parties à ce mécanisme. Dans le cadre du programme en faveur des Roms en Tchéquie, la FRA a fourni des conseils techniques en matière de collecte de données, notamment des cadres d'échantillonnage, etc. Grâce à son engagement, la FRA a contribué à assurer la coopération des autorités avec les communautés roms et la société civile dans la mise en œuvre du programme. En outre, l'agent du gouvernement du ministère de la justice de la Tchéquie auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et la FRA ont accepté de s'associer dans le projet « Awareness Raising on the jurisprudence of the European Court of Human Rights and other international human rights

obligations of the Czech Republic » (Sensibilisation à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et à d'autres obligations internationales de la Tchéquie en matière de droits de l'homme) au titre du programme de subvention en octobre. La FRA a également continué de donner des conseils sur la mise en place du programme grec relatif aux Roms en sa qualité d'organisation partenaire internationale, notamment en ce qui concerne l'élaboration de l'accord du programme.

Dans le cadre du programme de subvention « Local Development, Poverty Reduction and Enhanced Inclusion of Vulnerable Groups » [Développement local, réduction de la pauvreté et meilleure intégration des groupes vulnérables] en Bulgarie, la FRA a commencé à coopérer avec l'Institut national de statistique bulgare dans le cadre du projet suivant : « Novel approaches to generating data on hard-to-reach populations at risk of violations of their rights » [Nouvelles approches pour la production de données sur les populations difficiles à atteindre qui sont exposées au risque de violation de leurs droits]. Au cours de l'année, la FRA a aussi entamé les préparatifs en vue de devenir un partenaire international d'autres projets menés dans des pays de l'Union bénéficiant des subventions. En juin, la FRA a participé à la deuxième réunion de coordination des organisations partenaires internationales que l'Office du mécanisme financier a organisée à Bruxelles pendant le cycle de programmation pour la période 2014-2021. Des représentants du ministère norvégien des affaires étrangères et de l'Office du mécanisme financier se sont également rendus à la FRA pour assister à une réunion d'évaluation annuelle en septembre. Une partie de cette évaluation a porté sur les résultats positifs de la coopération dans l'organisation de l'événement conjoint sous la Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne sur les formes graves d'exploitation par le travail en juin. Les équipes de communication de l'Office du mécanisme financier et de la FRA se sont réunies en marge de la réunion d'évaluation afin d'aborder la question des synergies dans leur travail et de discuter des moyens d'intensifier leur coopération. La coopération future de la FRA en ce qui concerne les programmes de la société civile couverts par les subventions a également été examinée.

## 1.2. Économie et efficience des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses

Conformément au règlement financier (article 29) de la FRA, le principe d'économie prescrit que les moyens mis en œuvre par la FRA en vue de la réalisation de ses





activités sont rendus disponibles en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Le respect de ces principes est recherché par la mise en œuvre de procédures internes et de pratiques pré-définies. Ces procédures garantissent que les activités soient exécutées de manière efficace (par exemple, les différents flux de travail contribuent à une coopération efficace entre le personnel, les unités, etc.) et conformément au principe de l'économie (par exemple, les règles de passation de marché assurent une passation de marché dans des conditions optimales).

La FRA adapte continuellement ses dispositions internes afin d'améliorer l'efficacité et l'économie de ses opérations. Les initiatives qui suivent indiquent la manière dont ces principes sont mis en pratique.

La FRA a décidé de procéder en interne à l'élaboration de deux systèmes d'information liés à la gestion des documents et à la gestion des programmes et des projets. Cette approche a permis de réaliser des économies de l'ordre de 300 000 EUR, qui correspondent aux coûts d'élaboration initiaux de ces systèmes, par rapport aux coûts que l'externalisation de cette élaboration aurait engendrés. Des économies supplémentaires devraient être réalisées. Celles-ci concernent les coûts d'entretien annuels ultérieurs des deux systèmes d'information.

En 2019, la FRA a continué à utiliser les pratiques adoptées les années précédentes pour réduire les coûts liés aux frais d'entretien généraux des bâtiments.

De plus, le personnel a continué d'utiliser la visioconférence, dans la mesure du possible, évitant ainsi les frais de mission. En 2019, le nombre de vidéoconférences et de conférences web a légèrement augmenté, de 5 % par rapport à 2018.



# 2

## Direction



L'assurance est un examen de données objectif visant à évaluer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Cet examen est réalisé par la direction, laquelle veille constamment au fonctionnement des systèmes de contrôle interne, ainsi que par des auditeurs internes et externes. Ses résultats sont clairement documentés et communiqués au directeur. Les rapports produits sont les suivants :

- gestion par activité :
  - gestion des ressources financières (y compris celles prévues et effectives ainsi que les écarts) ;
  - gestion des ressources humaines (y compris celles prévues et effectives ainsi que les écarts) ;
  - établissement des coûts par activité ;
- contrôles *ex post* ;
- analyse des lacunes en matière de normes de contrôle interne (NCI) ;
- observations et recommandations communiquées par le service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne ;
- observations et recommandations communiquées par la Cour des comptes européenne (CCE) ;
- recommandations du Parlement européen.

Cette partie expose les résultats des contrôles ainsi que d'autres éléments pertinents qui contribuent à l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne, y compris les aspects suivants :

- l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations ;
- la fiabilité des informations ;
- la préservation des actifs et de l'information ;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités ;
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements concernés (article 32 du règlement financier de la FRA).

Elle examine la gestion des ressources financières et humaines de la FRA et évalue les résultats des audits internes et externes, y compris la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

## 2.1. Conseil d'administration

La FRA exécute un exercice annuel d'évaluation des risques, qui inclut une évaluation des risques potentiels, la probabilité de leur survenance et leur incidence potentielle. Les résultats de l'exercice sont résumés dans un registre des risques. Un extrait du registre des risques est joint en annexe au document de programmation. Cette annexe présente les risques que l'équipe de direction considère comme pertinents pour la mise en œuvre du document de programmation. Elle présente également les actions d'atténuation préventives.

En 2019, aucun risque significatif qui aurait exigé une décision du conseil d'administration ne s'est concrétisé.

## 2.2. Événements d'importance majeure

### Restructurations

La nouvelle structure organisationnelle introduite fin 2018 a été consolidée en 2019, grâce à la définition des descriptions de postes et des responsabilités claires assignées aux nouveaux postes, tels que ceux de gestionnaires de programmes.

La nouvelle structure de la FRA comprend cinq unités :

- Unité 1. Services administratifs
- Unité 2. Assistance technique et renforcement des capacités
- Unité 3. Recherche et données
- Unité 4. Communication et événements
- Unité 5. Coopération interinstitutionnelle et réseaux

Deux conseillers (sous la supervision directe du directeur) ont été recrutés afin de contribuer à l'excellence opérationnelle de la FRA. Par ailleurs, le bureau du directeur compte moins de collaborateurs dans la nouvelle structure.

L'élément essentiel de la réorganisation est qu'elle répond à l'observation du Parlement européen concernant la parité aux postes de direction. Le pourcentage de femmes à ces postes est passé de 20 % à 50 %.

### Ordonnateurs délégués et subdélégués

À la suite de la réorganisation susmentionnée, les chefs d'unité récemment nommés se sont vu déléguer la fonction d'ordonnateur à concurrence d'un montant maximal de 170 000 EUR. En conséquence, les délégations des ordonnateurs délégués précédents, qui occupent à présent une nouvelle fonction au sein de la FRA et ne sont plus chefs d'unités, ont été révoquées. En outre, le montant maximal pour l'ordonnateur subdélégué existant a aussi été revu à la hausse pour atteindre 170 000 EUR.

## 2.3. Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité

Les institutions, organes et États membres de l'Union tiennent les agences pour politiquement, financièrement

et juridiquement responsables de leurs activités. Parmi ces institutions et organes figurent le Parlement européen, le Conseil et la Commission, ainsi que la Cour de justice, la Cour des comptes, le SAI, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Médiateur européen.

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont convenu de la structure de gouvernance de la FRA dans son acte fondateur.

Trois commissions parlementaires européennes évaluent régulièrement les travaux de la FRA et supervisent son développement général. Il s'agit de la commission LIBE, de la commission des budgets et de la commission du contrôle budgétaire. Elles déterminent le budget annuel de la FRA et examinent la façon dont la FRA a dépensé les fonds avant de décider de la décharge budgétaire. En résumé, le contrôle parlementaire sur les agences de l'Union peut comprendre des questions, des enquêtes, des audits, une décharge budgétaire, des visites et un contact des commissions.

La commission parlementaire européenne spécialisée (LIBE) suit les travaux de la FRA. Elle prépare le cadre législatif, négocie avec le Conseil de l'Union européenne et assure le suivi des évaluations, des demandes de renseignements émanant de citoyens de l'Union et des rapports de la Cour des comptes. Elle formule également un avis sur les demandes budgétaires de la FRA et sur la décharge budgétaire.

Les parties prenantes collaborent également très étroitement avec la FRA, apportant une contribution précieuse aux tâches qui sont exécutées (par exemple, les projets de recherche). Cette contribution inclut une aide pour diriger les préparations préliminaires, un retour d'information sur les résultats intermédiaires et finals et une aide à la diffusion et à la prise en considération des conclusions. En outre, la FRA a établi des forums consultatifs afin de coopérer avec les organisations de la société civile (c'est-à-dire la Plate-forme des droits fondamentaux).

Par ailleurs, la FRA établit des liens toujours plus étroits avec les États membres par l'intermédiaire des points focaux au sein des administrations nationales, des parlements nationaux et des organismes nationaux correspondants. Ces mécanismes vitaux assurent qu'il y ait un dialogue permanent en tant que base d'un partenariat de travail étroit, garantissant le partage des informations ainsi que la reconnaissance et le traitement des besoins nationaux.

La FRA est régie par un conseil d'administration composé de représentants indépendants de chaque État membre ainsi que de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, qui se réunit au moins deux fois par

an. Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration est publié sur le site web de la FRA.

Les fonctions du conseil d'administration, du bureau exécutif et du comité scientifique sont décrites dans un document unique, le règlement intérieur, qui est publié sur le site web de la FRA.

Les rapports du directeur adressés au conseil d'administration lui présentent une évaluation juste et équilibrée des activités de la FRA. Le directeur publie un rapport avant chaque réunion du conseil d'administration, garantissant la transparence et la responsabilité de la fonction exécutive (c'est-à-dire le directeur de la FRA) envers le conseil.

L'examen indépendant de la FRA est soumis aux audits internes exécutés par le SAI, lequel supervise la conformité de la FRA aux dispositions du cadre de contrôle interne de la Commission européenne. La CCE examine la légalité et la régularité des opérations, et donne une assurance concernant la vérité et la fidélité des états financiers. En réponse, la FRA a élaboré un mécanisme interne pour assurer la bonne coopération avec les organes d'audit et pour veiller à ce que les nouveaux développements du système prennent en considération les résultats des audits sans exception.

La FRA continue de mettre en œuvre et de renforcer sa gestion par activité. En outre, la nomenclature budgétaire de la FRA suit les principes de l'établissement du budget par activité (EBA). Elle respecte les principes de spécification, de transparence et de bonne gestion financière, assurant la clarté et la transparence nécessaires au processus budgétaire, facilitant la définition des principaux objectifs tels que reflétés dans son document de programmation, effectuant des choix éventuels en matière de priorités politiques, et permettant une mise en œuvre efficiente et efficace.

Dans son document de programmation, la FRA suit une affectation des ressources basée sur les résultats, en fonction des priorités. Elle inclut également une annexe sur la gestion des risques, qui contribue au recensement des risques potentiels et à la façon d'y répondre pour les atténuer. En outre, elle fournit des indicateurs de performance qui facilitent une évaluation efficace. Ces aspects facilitent l'évaluation pour déterminer si la FRA réalise ou non ses objectifs et accroissent la responsabilité, la transparence et l'ouverture.

Conformément à son règlement financier, la FRA mène des évaluations *ex ante* et *ex post* de ses projets. En outre, un évaluateur soigneusement sélectionné (c'est-à-dire le contractant) mène une évaluation externe indépendante de la FRA. L'évaluation est le principal outil utilisé par la FRA pour évaluer la mesure dans laquelle ses activités atteignent les objectifs fixés

et comment leur performance peut être améliorée à l'avenir. Les résultats des évaluations peuvent notamment avoir une incidence sur le renforcement de la transparence et de la justification des dépenses de l'Union.

La FRA rend compte de ses performances concernant la gestion de son budget au moyen du rapport d'activité annuel consolidé et du *rapport sur la gestion budgétaire et financière*. Ces rapports présentent les réalisations pour l'année et les ressources utilisées, avec pour objectif principal d'accroître la responsabilisation et la transparence de la FRA. Le rapport d'activité annuel consolidé est l'outil utilisé pour suivre et rendre compte de la mise en œuvre des activités de la FRA et il constitue l'image inversée du document de programmation.

La stratégie de communication de la FRA et sa présence sur les médias sociaux renforcent l'ouverture et la transparence.

La FRA a mis l'accent sur le développement d'une culture d'intégrité, de loyauté et de confiance. Elle atteint cet objectif grâce aux instruments mis en place pour assurer un comportement éthique. La FRA évite les situations qui pourraient porter atteinte à son indépendance ou à son impartialité, à l'aide de ses règles détaillées sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts pour son conseil d'administration et son comité scientifique. Outre le statut, la FRA a mis en place un code de bonne conduite administrative pour son personnel ainsi qu'un guide pratique sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts, qui offrent des informations détaillées et des conseils sur diverses questions (conseils en matière de comportement, respect des obligations légales, etc.). La FRA dispense au personnel une formation obligatoire en matière de lutte contre le harcèlement, d'éthique et d'intégrité, et publie les CV et déclarations d'intérêts de tous les membres actifs du conseil d'administration, du comité scientifique ainsi que de l'équipe de direction. La FRA a mis en place des procédures spécifiques pour les activités extérieures, les publications et discours, les cadeaux, les missions et les relations avec des groupes d'intérêt. La FRA organise régulièrement une formation sur la prévention des actes illicites et applique par analogie la politique de la Commission en matière de lancement d'alerte.

Il est essentiel que tous les membres du personnel observent les principes éthiques et les normes d'intégrité et de conduite. Le respect de ces valeurs fondamentales nécessite une sensibilisation, une orientation et une formation permanentes. À cette fin, la FRA a nommé un responsable de l'éthique qui agit en tant que point de contact unique et veille à ce que les politiques, les procédures et les plans d'action en matière

d'éthique soient mis en œuvre, contrôlés et mis à jour en temps voulu.

La FRA a mis en œuvre sa stratégie antifraude, qui est basée sur un exercice d'évaluation des risques, en tenant compte des lignes directrices de l'OLAF et en concertation avec ce dernier. Elle a obtenu un résultat significatif en matière de sensibilisation, en préparant et en dispensant une formation interne sur la prévention de la fraude conformément aux documents fournis par l'OLAF.

La FRA a développé une culture d'intégrité dans laquelle les risques connexes sont identifiés, évalués et traités. Le respect des règles et le maintien d'un niveau élevé de normes éthiques sont des responsabilités partagées du personnel de la FRA, qui permettent d'instaurer un environnement de confiance, de loyauté, de responsabilité et de respect sur le lieu de travail. À cette fin, la FRA a mis en place un certain nombre d'outils pour la protection du personnel en général et des lanceurs d'alerte en particulier. Elle applique les lignes directrices sur le lancement d'alerte adoptées par le bureau exécutif de la FRA (décision n° 2018/03), qui se trouvent sur le site web de l'agence.

La FRA applique le règlement n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents et a mis en place un registre des documents sur son site web, où le public peut consulter et examiner les documents opérationnels mais aussi administratifs qui revêtent de l'importance pour sa gouvernance. En outre, afin d'accroître encore la transparence, la FRA dispose d'un outil en ligne permettant aux citoyens de l'Union d'accéder aux documents relatifs aux travaux de la FRA.

## 2.4. Gestion budgétaire et financière

Le taux d'exécution des crédits C1 a poursuivi la tendance de l'année dernière et s'est maintenu à 100 %. De même, le taux d'annulation des crédits engagés C8 est resté faible, à 2,4 %.

Le taux d'exécution des crédits de paiement (CP) C1 au titre III s'élevait à 40 %, ce qui est conforme à la planification de la FRA en matière de report automatique (c'est-à-dire les crédits C8), de façon similaire aux exercices précédents. Au total, 21 % des crédits ont été automatiquement reportés de 2019 à 2020.

Il convient de noter que la plupart des projets opérationnels de la FRA ont une période d'exécution d'au moins 1 an. Dans ces cas, la FRA est contrainte de reporter automatiquement des niveaux élevés de montants non échus à la fin de l'exercice.

En 2019, deux virements budgétaires ont été soumis au conseil d'administration pour adoption. En outre, le directeur a autorisé sept virements budgétaires. Le montant total transféré entre les titres s'élevait à 791 137 EUR.

Des informations complémentaires figurent dans le rapport sur la gestion budgétaire et financière.

## 2.5. Établissement du budget par activités

En 2019, la FRA a exécuté des crédits d'engagement pour 23 002 414 EUR, se composant des fonds C1 et R0 aux titres I, II, III et IV. Sur la base de la présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (c'est-à-dire les titres I, II et III), 16 009 863 EUR ont été dépensés en frais généraux (titres I et II), soit 71 % des dépenses globales. Un montant de 6 436 137 EUR a été consacré aux dépenses opérationnelles (titre III), soit 29 %, comme le montre la Figure 1.

La Figure 2 présente l'EBA de l'exécution budgétaire. Les dépenses de la FRA sont ventilées comme suit, par rapport à la présentation traditionnelle:

- 82 % pour les dépenses opérationnelles au lieu de 29 % ;
- 18 % pour les dépenses auxiliaires, autrement dit les frais généraux, au lieu de 71 %.

Par rapport à 2018, la proportion de jours-personnes travaillés dans les activités de soutien a augmenté de 9 % en 2019. L'annexe V présente des informations plus précises.

## 2.6. Gestion des ressources humaines

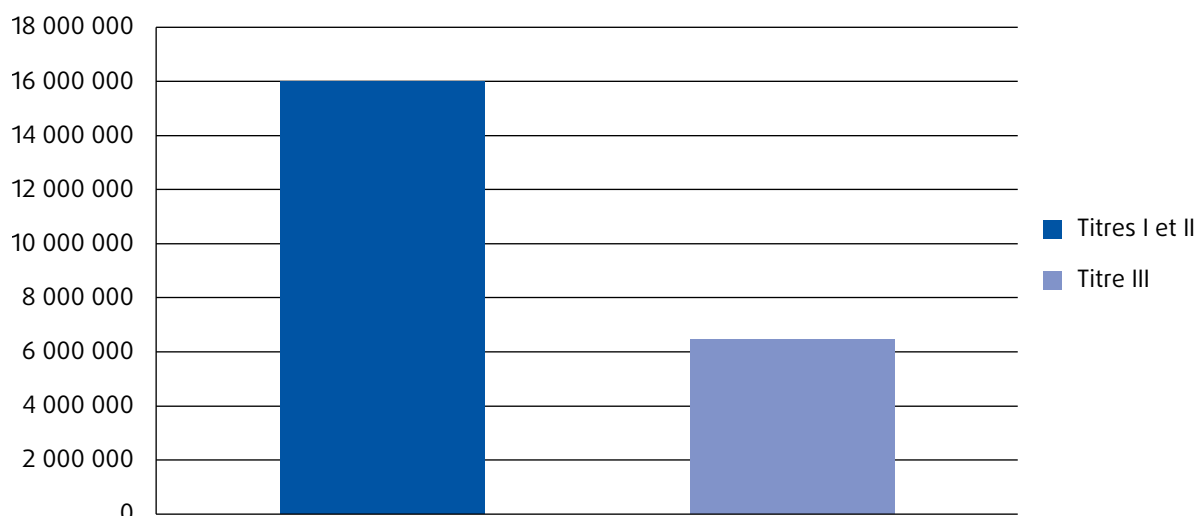
En 2019, l'harmonisation des intitulés de poste a été achevée, reflétant ainsi la réaffectation de personnel opérée en 2018 dans le cadre de la restructuration. Le processus de redéfinition de toutes les descriptions de poste a été engagé; il devrait être achevé au premier trimestre 2020 et consolidé au cours du quatrième trimestre 2020, après l'entrée en production du module du système d'information sur les postes (JIS) de SYSPER.

La FRA se trouve dans le premier groupe du système de RH de la Commission européenne (SYSPER), lancé en 2016 afin de centraliser et d'harmoniser les systèmes d'information en matière de RH.

Les éléments constitutifs de SYSPER sont des modules intégrés qui partagent des données et des fonctions

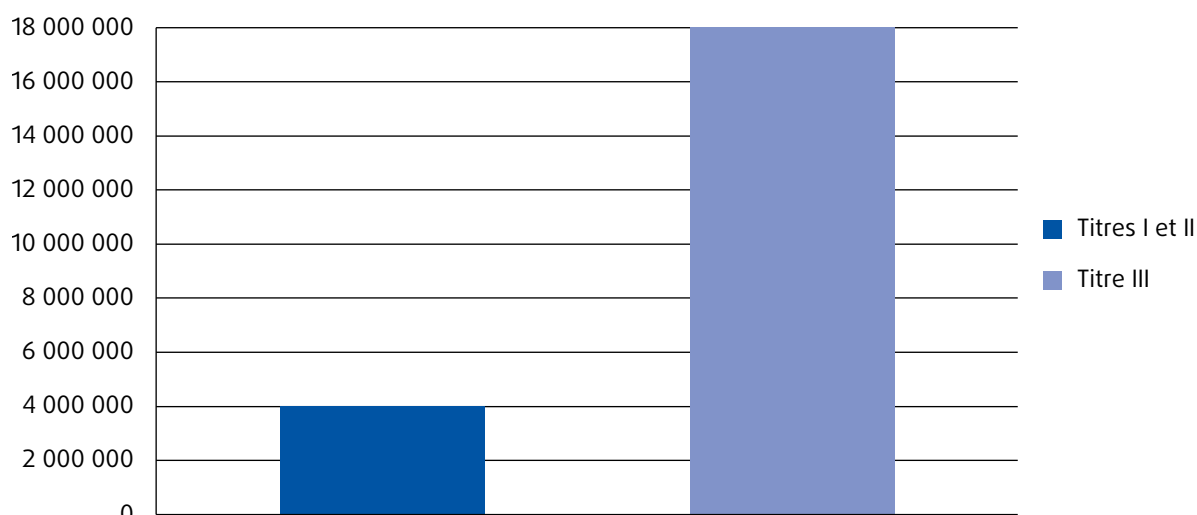


Figure 1: Présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (EUR)



Source: FRA, 2019

Figure 2: Présentation de l'exécution budgétaire par activité (EUR)



Source: FRA, 2019

communes. Chacun de ces modules assiste un processus RH particulier en offrant des fonctionnalités et des services dématérialisés:

- aux différents membres du personnel,
- à leurs supérieurs hiérarchiques, et
- aux membres du personnel de RH.

Une fois la migration des données dans SYSPER achevée, certains processus de gestion devraient être rationalisés et automatisés, avec des activités de flux de travail sans papier et un système de validation

électronique. L'introduction de SYSPER contribuera à renforcer l'efficacité grâce à une meilleure utilisation des ressources humaines et financières.

En 2019, la FRA a poursuivi ses activités d'apprentissage et de développement à l'intention du personnel en vue d'améliorer les compétences et les comportements. L'action « Women in Leadership and Management » (Les femmes aux postes de leadership et de direction), qui s'inscrit dans le plan d'action stratégique pour l'égalité et la diversité 2015-2020 de la FRA, est l'une des principales activités de formation menées au cours de cette période. Parmi les autres activités importantes liées au bien-être du personnel, il convient de citer la

commande de l'enquête sur le bien-être de 2020, l'analyse de l'évaluation de la charge de travail, ou encore la passation de marchés relatifs au développement du cadre de compétences de la FRA, qui servira de point de référence RH pour les compétences et les comportements en ce qui concerne l'apprentissage et le développement, la sélection et le recrutement, l'avancement professionnel ainsi que la planification des effectifs.

À la suite de la mise à jour du cadre juridique relatif à la prévention et à la détection des fraudes ainsi qu'au respect des normes éthiques en 2018, et après l'adoption des nouvelles décisions du comité exécutif sur la mise en œuvre des lignes directrices de la FRA relatives au lancement d'alerte (décision n° 2018/03), aux activités extérieures et aux mandats, ainsi qu'aux activités professionnelles après cessation des fonctions (décision n° 2018/06), la FRA s'est focalisée sur la mise en œuvre de la stratégie et a organisé, par l'intermédiaire de son responsable de l'éthique, une série de sessions d'information visant à sensibiliser à l'importance de respecter les dispositions adoptées.

Par ailleurs, le comité exécutif de la FRA a adopté des modalités d'exécution concernant la politique relative à la protection de la dignité de la personne et à la lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel (décision n° 2019/02) et les conditions d'emploi des agents contractuels (décision n° 2019/03).

Enfin, le comité exécutif a décidé de déroger par analogie à l'application des modalités d'exécution concernant la conduite des enquêtes administratives et des procédures disciplinaires (décision n° 2019/04) en attendant que la Commission approuve la décision modèle applicable en la matière pour les agences.

La FRA a entrepris l'exercice d'évaluation des performances 2019 en utilisant la méthodologie approuvée pour les agences de l'UE. Les résultats de cet exercice sont présentés à l'annexe IV.

## 2.7. Évaluation par la direction

Cette section présente et évalue les éléments désignés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne. Les critères d'obtention de l'assurance et de matérialité de la FRA sont décrits à l'annexe VI. Les principaux risques et les processus de contrôle visant à les atténuer sont énumérés à la section B de l'annexe VI, de même que les indicateurs utilisés pour mesurer les performances des systèmes de contrôle pertinents.

### 2.7.1. Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

La FRA a mis en place des procédures de contrôle interne visant à garantir une gestion des risques appropriée en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes ainsi que de la nature des paiements concernés. L'objectif de ces contrôles est de garantir une assurance raisonnable que le montant total de toute opération financière non conforme aux dispositions réglementaires ou contractuelles applicables autorisée au cours d'un exercice n'excède pas 2 % des engagements autorisés.

Dans le contexte de la protection du budget de l'Union, aucun montant global à risque n'a été constaté.

#### Résumé des critères de matérialité

En matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de faire en sorte que le risque d'erreur résiduel estimé soit inférieur à 2 % au terme de l'exercice. Le risque d'erreur résiduel est estimé par le taux d'erreur résiduel obtenu après examen d'un échantillon représentatif d'opérations déduction faite de toute correction effectuée résultant des systèmes de surveillance et de contrôle en place.

#### Recouvrements découlant des contrôles *ex post*

À la fin de la période visée, les résultats des contrôles *ex post* n'ont révélé aucun montant à recouvrer.

#### Risque lié au paiement

La FRA estime qu'elle n'est exposée à aucun risque lié au paiement. Les seuls paiements qui pourraient être considérés comme risquant de ne pas recevoir les livrables correspondants en échange du paiement sont les préfinancements accordés. À la fin de l'année 2019, ce type de paiement s'élevait à 89 558 euros et concernait trois opérateurs économiques différents. Étant donné qu'aucun des montants concernés n'était significatif, aucune garantie bancaire n'a été demandée. Par conséquent, aucun risque n'a été pris en considération et, selon la FRA, ces paiements anticipés ne devraient pas poser de problème à l'avenir.

### 2.7.2. Efficience des contrôles et rentabilité

Le principe d'efficience vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Le principe d'économie requiert que les ressources utilisées par la FRA pour mener son action soient rendues





publiques en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Cette sous-section présente les indicateurs utilisés afin de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle, notamment au moyen d'une évaluation générale du coût et des avantages de ces contrôles.

## Analyse qualitative de la revue de direction du registre des exceptions et des défaillances du contrôle interne

Les exceptions enregistrées sont analysées afin de déceler les aspects préoccupants spécifiques et les mesures d'amélioration à prendre, et de faciliter ainsi la prise de décision. Par ailleurs, elles permettent à l'équipe de direction de traiter les circonstances exceptionnelles avec un degré raisonnable de flexibilité, et de manière transparente et justifiée. Le SAI et la CCE ont examiné les exceptions au cours de leurs audits et n'ont pas formulé d'observations.

L'analyse annuelle du niveau de conformité avec les CCI inclut une analyse qualitative et des recommandations en matière d'amélioration qui sont communiquées à l'équipe de direction.

La FRA met régulièrement en œuvre des mesures préventives, conjointement avec des activités de sensibilisation internes, telles que des présentations et des formations régulières pour les membres du personnel.

En 2019, deux exceptions d'une valeur supérieure à 5 000 EUR ont été enregistrées. Ces exceptions concernaient un engagement a posteriori.

## Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels des procédures de marchés publics

Toutes les procédures de marchés publics ont été soumises à un contrôle documentaire prudentiel préalable au lancement de l'appel d'offres. Le procès-verbal de ces contrôles est consigné sur papier et des mesures correctives sont appliquées si nécessaire.

La FRA a établi des mesures pour quantifier les coûts des ressources et des intrants requis pour procéder à des contrôles significatifs, tels que décrits à la section B de l'annexe VI, et, dans la mesure du possible, pour estimer leurs avantages au regard de la quantité d'erreurs et d'irrégularités évitées, détectées et corrigées par ces contrôles.

Dans l'ensemble, en 2019, les vérifications effectuées par la FRA pour la gestion des crédits budgétaires ont présenté un bon rapport coût-efficacité, étant donné

que les bénéfices quantifiables estimés étaient supérieurs au coût.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les marchés publics, un montant estimé à 14 347 EUR a été investi dans le contrôle de 9 procédures de marchés publics pour des contrats d'une valeur totale de 5 437 000 EUR. Ainsi, 0,26 % de la valeur totale estimée des contrats a été consacrée au contrôle, chaque procédure de marché public ayant un coût estimé à 1 594 euros.

Les mesures correctives incluaient une modification du cahier des charges, principalement en ce qui concerne les critères de sélection et d'attribution. Cette modification a permis d'améliorer la qualité des offres et, par conséquent, l'efficacité de ces procédures de passation de marchés.

Ces procédures constituent en général une exigence réglementaire qui ne peut être contournée. En outre, comme le montrent les risques exposés à l'annexe VI, section B, une part importante des crédits serait menacée si ces contrôles n'existaient pas.

La FRA a étudié la possibilité d'enregistrer le temps consacré aux initiations opérationnelles, aux vérifications opérationnelles et aux autorisations. Le temps consacré à ces contrôles a cependant été jugé insignifiant. La FRA ne garde donc pas de trace de cette information. Enfin, la FRA n'a pas de fonction supplémentaire de vérification financière.

## Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels *ex post*

Conformément à l'article 46 de son règlement financier, en 2019, la FRA a réalisé un contrôle *ex post*. Un total de 24 opérations effectuées dans le contexte de procédures de faible valeur, comprises entre 1 000 et 15 000 EUR (pour un montant total de 43 317 EUR), ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel.

La conclusion générale des contrôles *ex post* était que les opérations avaient été effectuées dans le respect du système réglementaire existant.

Le taux d'erreur détecté dans l'échantillon d'opérations était inférieur à 1 %, avec des montants qui peuvent être considérés comme négligeables, et des améliorations procédurales mineures ont été mises en œuvre.

En conclusion, l'analyse des données de contrôle disponibles n'a révélé aucune défaillance significative pouvant avoir une incidence importante sur la légalité et la régularité des opérations financières. L'objectif de contrôle de la légalité et de la régularité a donc été atteint.

Pour les mesures prudentielles, un montant estimé à 7 324 EUR a été investi dans la vérification de 24 opérations financières d'une valeur de 43 317 EUR. Le coût de chaque opération ou procédure vérifiée a posteriori est estimé à environ 305 EUR.

En outre, il existe un certain nombre de bénéficiaires non quantifiables résultant, d'une part, des contrôles visant à s'assurer que les projets financés ont contribué à la réalisation des objectifs, et, d'autre part, de l'effet dissuasif des contrôles *ex post*. Par ailleurs, la FRA estime que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits serait menacée si ces derniers n'existaient pas.

### 2.7.3. Prévention et détection des fraudes

La mise en œuvre des systèmes de contrôle interne crée un contexte global renforcé dans lequel la fraude est évitée grâce à l'application intégrée de différentes mesures incorporées dans les processus de la FRA. En outre, les activités d'audit interne (SAI) et les visites de la Cour des comptes permettent une évaluation indépendante du niveau d'assurance existant.

Afin de réduire le risque de fraude au minimum, la FRA continue de sensibiliser les membres du personnel et les sous-traitants, afin de faciliter la détection et la prévention des activités frauduleuses potentielles.

La FRA développe et met en œuvre sa propre stratégie antifraude depuis 2014, sur la base de la méthodologie fournie par l'OLAF. Cette stratégie est revue tous les quatre ans. À la suite de l'adoption, lors de la réunion du conseil d'administration de décembre 2018, de la stratégie antifraude révisée, la FRA a, pendant l'année de référence, consacré la plupart de ses efforts à la mise en œuvre du plan d'action concerné.

Cela s'est traduit par un suivi constant du cadre juridique existant, par la sensibilisation du personnel aux procédures de lancement d'alerte grâce à l'organisation de sessions d'information, ainsi que par la réalisation de contrôles dédiés et par l'évaluation des risques de fraude.

### 2.7.4. Conclusion

Sur la base des indicateurs clés les plus pertinents et des résultats des contrôles, la FRA a évalué l'efficacité, l'efficacité et l'économie de son système de contrôle et est parvenue à une conclusion positive concernant la rentabilité des contrôles dont elle a la charge.

Dès lors que l'environnement et la stratégie de contrôle de la FRA restent stables au cours de l'année de référence (par rapport à l'année ou aux années précédente(s)), la conclusion relative à la rentabilité des contrôles est considérée comme inchangée (conclusion positive, par exemple).

## 2.8. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Aucune tâche d'exécution budgétaire n'a été confiée à d'autres services ou entités au cours de l'année de référence.

## 2.9. Évaluation des résultats d'audit au cours de l'année de référence

Cette section présente et évalue les observations, les avis et les conclusions communiquées par les auditeurs ainsi que les conclusions limitées de la FRA sur la situation des contrôles, qui pourraient avoir une incidence importante sur la réalisation des objectifs des contrôles internes et, partant, sur l'assurance, conjointement avec toute mesure de gestion prise en réponse aux recommandations d'audit.

La FRA fait l'objet d'un audit par des auditeurs indépendants à la fois internes et externes: 1) le SAI et 2) la CCE.

### Service d'audit interne

En septembre 2019, le SAI a réalisé un audit sur la conception et la mise en œuvre des projets de recherche (y compris la passation de marchés). Le rapport d'avancement préliminaire est attendu pour le premier trimestre 2020. Selon les informations préliminaires, aucun risque nécessitant des mesures d'atténuation urgentes n'a été identifié.

### Cour des comptes européenne

Au moment de l'élaboration de l'actuel rapport d'activité annuel, la FRA n'a pas encore reçu les observations finales de la Cour concernant l'exercice 2019. Par conséquent, dans le paragraphe ci-dessous, la FRA mentionne les observations reçues l'année dernière ainsi que les réponses apportées.



## 2.10. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

### SAI

Le rapport d'audit sur l'éthique et la gouvernance n'a donné lieu à aucune recommandation critique ou très importante. Toutes les recommandations ont été clôturées, sauf une dont les éléments de preuve nécessaires à la clôture ont été transmis au SAI. La situation actuelle ne suscite aucune inquiétude en ce qui concerne l'assurance.

### CCE

En 2018, la Cour des comptes avait formulé une observation concernant les comptes annuels de la FRA.

Observations de la CCE	Réponses de la FRA
<p>Les reports de crédits engagés pour le titre III (dépenses opérationnelles) étaient élevés, avec un montant de 4,9 millions d'euros, soit 70 % (contre 5,7 millions d'euros, soit 70 %, en 2017). Ils reflètent principalement la nature des activités qui impliquent le financement d'études qui s'étendent sur plusieurs mois, souvent au-delà de la fin de l'exercice. La FRA a mis en place des procédures de planification pour assurer le suivi des inévitables retards entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements. Toutefois, une partie du report n'est toujours pas planifiée, et la FRA devrait encore améliorer sa planification budgétaire.</p>	<p>La FRA déploie des efforts considérables pour assurer le suivi des reports prévus. Les prévisions sont saisies dans le système au cours du premier trimestre et constamment mises à jour jusqu'à la fin de l'exercice. Cependant, il y a des facteurs que nous ne pouvons prévoir qu'à un stade avancé, tels que les excédents éventuels provenant des titres I et II, qui sont virés vers le titre III. Dans ce cas, l'intégralité du montant engagé est reportée à l'exercice suivant. En outre, à la mi-août 2018, nous avons eu un problème technique avec l'application utilisée pour le suivi de la consommation budgétaire, qui a donné lieu à certains calculs inexacts. Malgré cela, l'écart entre le montant initial prévu et le montant final reporté n'était que de 10 %, ce qui se situe, selon nous, dans les limites de la marge de tolérance. Dans l'intervalle, l'ancienne application de suivi de la consommation budgétaire a été remplacée par une nouvelle application.</p>

## 2.11. Suivi des observations de l'autorité de décharge

Cette section présente un résumé des observations et commentaires de l'autorité de décharge concernant l'exécution du budget 2017, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi

que les mesures prises par la FRA. Elle se concentre sur les mesures les plus pertinentes ou sur celles qui sont en cours.

## Observations concernant la FRA

Observation de l'autorité de décharge	Réponse de la FRA et mesures prises	Mise en œuvre
<p>Constate avec inquiétude que le taux d'exécution des crédits de paiement se situait au niveau peu élevé de 72,11 %, ce qui représente une légère baisse de 1,1 % par rapport à l'année précédente.</p>	<p>Ces dernières années, la FRA a engagé tous les crédits disponibles (100 % en crédits d'engagement). Il est toutefois impossible de payer tous les crédits avant la fin de l'année (décembre année N), l'exécution de certains contrats n'étant achevée que l'année suivante (N+1). C'est très souvent le cas pour le titre 3 (Dépenses opérationnelles). Par conséquent, il existe un certain pourcentage de reports (crédits engagés moins crédits de paiement) qui doivent être payés pendant l'année N+1. Il n'est possible d'évaluer le niveau final d'exécution du budget de l'année N (résultat) qu'une fois que tous les reports ont été payés ou annulés à la fin de N+1. Au cours des dernières années, le résultat de la FRA a atteint chaque année 99 % des crédits de l'UE.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, le pourcentage de 72,11 % n'est pas, en soi, un taux faible, et il est similaire chaque année. Le chiffre pertinent qu'il convient de prendre en considération est le résultat final.</p>	Terminée
<p>Encourage la FRA à intensifier sa coopération avec les organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe et les Nations Unies, afin de rechercher des synergies et de les mettre à profit dans la mesure du possible.</p>	<p>La coopération avec le Conseil de l'Europe n'a cessé de se renforcer au fil des ans. Les deux évaluations externes de la FRA ont confirmé les fortes synergies entre les deux organisations. Concrètement, ce « partenariat fort », tel qu'il a été défini, en décembre 2018, par le directeur général des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, prend des formes multiples. Le partenariat débute ainsi dès le stade de la planification, avec des échanges réguliers avec le Conseil de l'Europe, et se poursuit au stade de la mise en œuvre avec des projets communs, tels qu'une série de manuels juridiques à succès élaborés avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. La collaboration prend également la forme de réunions à haut niveau, au cours desquelles les normes du Conseil de l'Europe et les conclusions de la FRA sont examinées.</p> <p>La FRA continue de développer sa coopération avec le système des Nations Unies, et en particulier avec le HCDH. La promotion de la dimension des droits de l'homme dans les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 constitue un axe particulier de synergie avec le HCDH. Cette promotion passe par des manifestations conjointes et des réunions d'experts. De même, la FRA collabore étroitement avec le HCR dans ses travaux sur les migrations.</p>	En cours



Observation de l'autorité de décharge	Réponse de la FRA et mesures prises	Mise en œuvre
<p>Souligne la valeur des études et des avis de la FRA pour le développement de la législation de l'Union; rappelle que la FRA devrait être en mesure d'émettre, de sa propre initiative, des avis sur les propositions législatives, et que son mandat devrait s'étendre à tous les domaines de droit protégés par la Charte, y compris les questions de coopération judiciaire et policière en matière pénale; regrette que le mandat actuel de la FRA limite ses possibilités d'entreprendre des actions et des études dans certains domaines thématiques; recommande l'intégration de ces domaines thématiques dans le nouveau cadre financier pluriannuel.</p>	<p>L'évaluation externe de la FRA en 2017 a permis d'observer que, pour accroître l'efficacité et la pertinence, il conviendrait de préciser que le champ d'intervention de la FRA est le droit de l'UE. Cela permettrait à la FRA d'exercer son action dans les domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale de sa propre initiative, et pas seulement à la demande des institutions de l'UE. Cela permettrait également à la FRA à bénéficier d'une plus grande indépendance pour planifier ses travaux dans ces domaines. À la suite de l'évaluation, le conseil d'administration indépendant de la FRA a recommandé à la Commission de proposer des modifications au règlement fondateur de la FRA qui permettraient a) « d'aligner le texte sur la réalité post-Lisbonne et d'augmenter ainsi la clarté juridique »; b) « d'affirmer très clairement que, dans l'exécution de ses missions, la FRA doit se référer à tous les droits et principes fondamentaux tels qu'ils résultent de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, juridiquement contraignante »; et qui c) « permettraient à la FRA d'émettre de sa propre initiative des avis non contraignants sur les projets de législation de l'UE », de manière à « profiter pleinement de l'expertise de la FRA en ce qui concerne le processus législatif ».</p>	<p>En cours</p>
<p>Regrette que cela ait entraîné des frais administratifs supplémentaires pour la FRA, et bien que le calendrier de ses activités ait été perturbé, cela n'a pas provoqué de retard dans le délai de mise en œuvre des projets; constate que la FRA a pris des mesures pour atténuer le risque futur de procédures d'appel d'offres infructueuses; prend note de la demande de financement supplémentaire de la FRA, mais souligne que les contraintes budgétaires ne devraient pas entraîner l'échec des procédures de passation de marchés publics; demande donc à la FRA de réaliser une étude de marché appropriée avant de lancer des appels d'offres pour des études, mais aussi de continuer à améliorer l'efficacité de ses procédures de passation de marchés publics.</p>	<p>Les types de grandes études entreprises par la FRA sont assez uniques dans l'Union, étant donné tant le sujet traité que la nécessité qu'elles couvrent l'ensemble des États membres de l'Union. Dès lors, très peu d'opérateurs économiques sont en mesure de soumettre une offre pour l'appel d'offres concerné.</p> <p>Dans l'intervalle, la FRA a signé un contrat-cadre avec la Commission en vue de l'utilisation de l'Eurobaromètre dans le cadre d'enquêtes de grande ampleur. En outre, la FRA mènera également des études de marché très prochainement.</p>	<p>En cours</p>
<p>Note que, selon le rapport de la Cour, à la fin de 2017, la FRA n'avait pas encore mis en place tous les outils déployés par la Commission dans le but de mettre en place une solution unique pour l'échange et le stockage électroniques d'informations avec les tiers participant aux procédures de passation de marchés publics; note que, selon la FRA, celle-ci a déjà mis en place certains de ces outils, et que les outils restants seront mis en place d'ici le début de 2019; invite la FRA à faire rapport à l'autorité de décharge sur la mise en œuvre de tous les outils nécessaires.</p>	<p>Ces outils ne sont devenus obligatoires qu'à partir de 2019. La FRA a présenté l'ensemble de ces outils, à l'exception de la soumission électronique, qui devrait être mise en œuvre au cours du quatrième trimestre, suivant la planification de la CE.</p>	<p>En cours</p>

Observation de l'autorité de décharge	Réponse de la FRA et mesures prises	Mise en œuvre
Constate que, selon le rapport de la Cour, il convient de renforcer l'indépendance du comptable en le rendant directement responsable devant le directeur et le conseil d'administration de la FRA ; se félicite du fait qu'une telle réorganisation devrait être mise en œuvre d'ici la fin de 2018 ; demande à la FRA de faire rapport à l'autorité de décharge sur la mise en œuvre de la réorganisation.	À la suite de la réorganisation intervenue fin 2018, le comptable est désormais directement rattaché au directeur.	Terminée
Constate qu'au cours des dernières années, deux procédures judiciaires ont été engagées contre la FRA concernant des décisions de recrutement prétendument irrégulières ; relève que le Tribunal de l'Union européenne a rejeté les deux recours et condamné les requérants aux dépens ; prend note des allégations parues dans la presse concernant un éventuel conflit d'intérêts lié au recours aux services de conseil d'un ancien juge suppléant du Tribunal de la fonction publique ; demande à la FRA de faire rapport à l'autorité de décharge sur les mesures prises pour atténuer tout risque de conflit d'intérêts potentiel.	La FRA n'est plus dans une relation contractuelle avec le juge en cause et a fait appel à d'autres cabinets d'avocats pour différentes affaires, de façon à éviter qu'un même prestataire de services ne monopolise les demandes de services de la FRA dans ce domaine particulier. Par conséquent, la FRA a éliminé le risque de conflit d'intérêts potentiel, et sa pratique actuelle permet d'éviter ce risque.	Terminée
Prend note des efforts consentis par la FRA pour garantir un lieu de travail rentable et respectueux de l'environnement, mais rappelle néanmoins que la FRA n'a pas mis en place des mesures ciblées supplémentaires pour réduire ou compenser les émissions de CO2.	La FRA assure un suivi des activités de la Commission européenne dans le cadre du GIME (Groupe interinstitutionnel de gestion environnementale), et a fait part de son intérêt pour l'enquête de 2019 afin de s'associer à une approche coordonnée des membres du GIME sur les actions qui permettront de réduire les émissions.	En cours

## Principales observations concernant toutes les agences de l'UE

Observation de l'autorité de décharge	Réponse de la FRA et mesures prises	Mise en œuvre
Invite toutes les agences à déclarer leur niveau de rotation du personnel et à indiquer clairement les postes effectivement occupés au 31 décembre de l'exercice concerné, afin de garantir la comparabilité entre les agences (clarification apportée par la CONT - années 2017 et 2018).	31.12.2017: Taux de rotation des fonctionnaires (%): Aucun Taux de rotation des agents temporaires (%): 97,2 %, 72 autorisés, 70 pourvus Taux de rotation des agents contractuels (%): 93,8 %, 32 autorisés, 30 pourvus [86,9 %, nombre réel d'ETP 27,8]  31.12.2018: Taux de rotation des fonctionnaires (%): Aucun Taux de rotation des agents temporaires (%): 98,6 %, 72 autorisés, 71 pourvus Taux de rotation des agents contractuels (%): 96,9 %, 32 autorisés, 31 pourvus [89,7 %, nombre réel d'ETP 28,7]	Terminée



Observation de l'autorité de décharge	Réponse de la FRA et mesures prises	Mise en œuvre
<p>Regrette le déséquilibre hommes-femmes constaté dans certaines agences; demande à toutes les agences de travailler sans relâche à une répartition équilibrée à tous les niveaux du personnel et de faire rapport à l'autorité de décharge sur les mesures mises en œuvre et les progrès accomplis; Quelles mesures votre agence a-t-elle prises pour remédier au déséquilibre hommes-femmes?</p>	<p>En novembre 2018, une nouvelle structure organisationnelle a été introduite pour améliorer l'entraide et renforcer davantage les productions. Une unité opérationnelle supplémentaire a été créée pour renforcer la coopération interdépartementale dans le cadre des projets et améliorer la capacité de réaction en temps réel sans pour autant compromettre la recherche pluriannuelle.</p> <p>L'élément essentiel de la réorganisation est qu'elle répond à l'observation du Parlement européen concernant la parité aux postes de direction. Le pourcentage de femmes à ces postes est passé de 20 % à 50 %.</p>	Terminée
<p>Constate avec satisfaction qu'une grande majorité des agences ne présentent pas de faiblesses dans la mise en œuvre de leurs normes de contrôle interne concernant leurs plans de continuité des activités; invite les autres agences à améliorer leur situation afin d'atténuer tout risque potentiel et à faire rapport à l'autorité de décharge sur les mesures prises; Cette question concerne la GSA et l'EASO. Les agences concernées (EASO, GSA) sont invitées à faire le point sur l'état d'avancement de leurs plans de continuité des activités.</p>	Sans objet (Question non adressée à la FRA)	Sans objet
<p>Note en outre l'impact éventuel sur les recettes et les activités de plusieurs agences qui ne sont pas basées à Londres; invite les agences à se préparer à atténuer tout risque potentiel qui pourrait en découler, ainsi qu'à faire rapport à l'autorité de décharge sur la mise en œuvre de ces mesures préparatoires;</p> <p>Votre agence a-t-elle mis en place des mesures adaptées pour atténuer tout risque potentiel lié au Brexit? Veuillez préciser.</p>	<p>Depuis mi-2017, l'impact négatif potentiel du Brexit sur les travaux de la FRA fait partie de l'évaluation annuelle des risques. La FRA suit de près l'évolution de la situation et reste en contact étroit avec les services compétents de la Commission européenne. La FRA a d'ores et déjà mis en place et/ou préparé un certain nombre de mesures d'atténuation, conformément aux cadres juridiques applicables, notamment dans les domaines de la passation de marchés publics, de l'emploi, de la protection des données, de la gouvernance, de l'organisation d'événements, des consultations des parties prenantes, etc.</p>	En cours

Pour plus de détails concernant les observations communes, voir la [Résolution du Parlement européen du 26 mars 2019 concernant la décharge sur l'exécution](#)

[du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2017:performance, gestion financière et contrôle.](#)





# 3

## Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne



La FRA a adopté un cadre de contrôle interne (CCI) basé sur les bonnes pratiques internationales, afin de garantir la réalisation de ses objectifs stratégiques et de gestion. Le respect du cadre de contrôle interne est obligatoire.

La FRA utilise la structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne adaptés à l'exécution de ses objectifs stratégiques et de contrôle interne, conformément aux principes de contrôle interne et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit.

La FRA a évalué son système de contrôle interne au cours de l'exercice de référence et a conclu qu'il était efficace et que les composantes et principes étaient présents et fonctionnaient bien dans l'ensemble, mais que des améliorations mineures s'imposaient au niveau des principes n° 4 et 14. Les mesures correctives appropriées sont mises en œuvre.

### 3.1. Gestion des risques

L'environnement général des risques dans lequel la FRA opère et les risques intrinsèques à ses processus sont évalués chaque année au moyen d'un exercice qui mobilise tous les membres de l'équipe de direction.

Les principaux risques sont mis en évidence et évalués dans un registre des risques, sur la base de l'efficacité des contrôles existants ; chaque fois qu'un risque n'est pas considéré comme se situant à un niveau acceptable, des mesures préventives sont convenues et mises en œuvre.

Au cours de l'exercice financier, une évaluation trimestrielle de suivi des risques a été réalisée ; aucun risque significatif ne s'est concrétisé.

Conformément au plan d'action de la stratégie antifraude, une évaluation spécifique des risques de fraude a été introduite dans le registre en 2019.

### 3.2. Respect et efficacité du cadre de contrôle interne (CCI)

La FRA a adopté un ensemble de principes de contrôle interne fondés sur les principes de la Commission, visant à garantir la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels.

Elle mène diverses activités ayant pour but d'évaluer le niveau de mise en œuvre et de performance du CCI. L'évaluation et l'exercice d'établissement de priorités qui en découle se déroulent sur la base des sources suivantes : évaluation interne, registre des exceptions, contrôle *ex post*, évaluation des risques et conclusions d'audits (SAI et CCE).

#### Évaluation interne

En décembre 2019, la FRA a entamé une évaluation interne du niveau de mise en œuvre du nouveau CCI. Ce nouveau CCI repose sur cinq composantes et sur 17 principes. Chaque principe est encore développé en caractéristiques propres.

Avant d'évaluer le système de contrôle interne, la FRA a défini (le cas échéant), sur la base de ceux de la Commission, ses propres indicateurs et points de référence pour chaque principe et selon la description de chaque caractéristique, tel qu'adapté au mieux à ses particularités et à ses risques. Ces points de référence ont constitué un point de départ pour le contrôle régulier et les évaluations particulières.

Il ressort de l'évaluation à l'aune des indicateurs établis que le système comporte globalement toutes les composantes du CCI, qui sont présentes et fonctionnent ensemble de manière intégrée.

Au niveau des principes, il ressort que tous les principes sont présents et fonctionnent comme prévu, mais qu'il convient d'apporter des améliorations mineures au niveau des principes n° 4 et 14.

## Exceptions

Outre l'évaluation interne et conformément aux dispositions du principe n° 12, la FRA a mis en place un processus pour l'enregistrement et l'autorisation des exceptions, le registre étant tenu à jour au niveau central et régulièrement présenté aux organes de contrôle externe que sont la SAI et la CCE.

La période visée par l'évaluation révèle que le CCI, qui repose sur de solides contrôles *ex ante*, est en mesure de détecter les écarts les plus importants par rapport au règlement financier, entraînant l'enregistrement des exceptions et permettant une prise de décision appropriée.

Il convient de noter que les mesures préventives convenues par le passé, conjointement avec une meilleure communication, ont contribué à sensibiliser davantage le personnel aux engagements budgétaires et juridiques et à clarifier davantage le contenu des procédures.

## Contrôles *ex post*

Un exercice de contrôle *ex post* est mis en œuvre chaque année. La définition des domaines cibles sur la base des risques permet une utilisation efficace des ressources et une définition claire des domaines nécessitant un contrôle. En 2019, sur la base d'une analyse des risques spécifique, un exercice a été réalisé sur un échantillon de marchés de faible valeur, entre 1 000 EUR et 15 000 EUR, dans des lignes budgétaires spécifiques. L'activité n'a pas révélé de problèmes critiques et les mesures correctives appropriées ont été mises en œuvre.

## Conclusion

La FRA a évalué son système de contrôle interne au cours de l'exercice de référence et a conclu qu'il était efficace et que les composantes et principes étaient présents et fonctionnaient comme prévu. Quelques améliorations mineures sont apportées.



# 4

## Assurance relative à la gestion



Cette partie reprend l'évaluation des éléments rapportés dans les parties II et III et présente la conclusion générale à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

### 4.1. Examen des éléments à l'appui de l'assurance et réserves éventuelles

Les informations rapportées dans les parties II et III découlent des résultats des contrôles réalisés par la direction et les auditeurs contenus dans les rapports énumérés. Ces rapports font suite à une analyse systématique des données disponibles. Cette approche offre suffisamment de garanties de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations rapportées et couvre l'intégralité du budget géré par la FRA.

En conclusion :

- aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité annuels des années précédentes ;
- aucune recommandation critique ou très importante relative au SAI, et celles de moindre importance ne sont traitées en vue de leur clôture rapide ;
- la CCE a délivré une déclaration d'assurance positive pour l'exercice financier 2018 quant à la légalité et la régularité des opérations ;

- aucune observation du Parlement européen n'est en suspens et ne devrait être mise en œuvre prochainement.

### 4.2. Réserves

Au vu des éléments qui précèdent, aucune insuffisance n'a été décelée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de la FRA. Dès lors, aucune réserve n'est émise à ce sujet dans la déclaration.

### 4.3. Conclusion générale sur l'assurance et les réserves (le cas échéant)

Cette section reprend l'évaluation des éléments rapportés ci-dessus et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves. En conclusion, l'équipe de direction a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu ; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate ; et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, et le responsable des services administratifs, en sa qualité d'ordonnateur délégué, ont signé la déclaration d'assurance.



# 5

## Déclaration d'assurance



### Déclaration d'assurance du responsable des services administratifs

Je, soussigné

responsable des services administratifs de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,

en ma qualité de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne,

déclare par la présente que j'ai fait part au directeur de mes conseils et recommandations sur l'état général du contrôle interne au sein de l'agence.

Je certifie par la présente que les informations communiquées dans le présent rapport d'activité annuel et dans ses annexes sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Vienne, le 14 mai 2020

Constantinos Manolopoulos

## Déclaration d'assurance du directeur

Je, soussigné

directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,

en ma qualité d'ordonnateur,

déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables ;

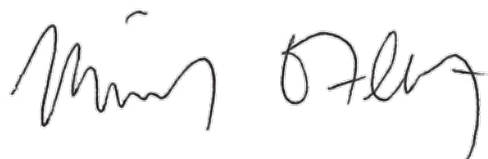
j'affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, les contrôles *ex post*, les observations du service d'audit interne ainsi que les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Je confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Vienne, le 14 mai 2020

Michael O'Flaherty



# Annexe I : Statistiques sur les activités de base

2019 en bref



(\*) Références aux travaux de la FRA concernant des politiques, des actes législatifs, des questions parlementaires, des positions/avis/conclusions, des documents universitaires et divers rapports du Parlement européen, du Conseil de l'UE, de la Commission européenne, d'organisations internationales, du monde universitaire et d'autres acteurs.

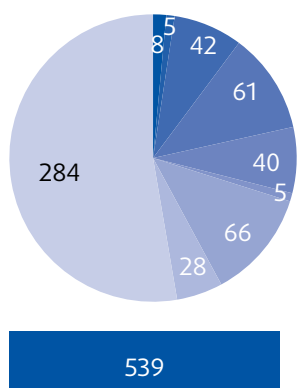
(\*\*) La FRA reste, en 2019, l'agence ayant enregistré le nombre le plus important de commandes de publications de l'Union parmi toutes les agences de l'Union.

## Statistiques sur les activités de base

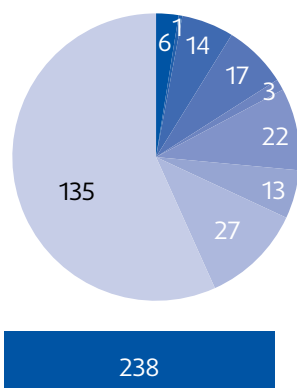
Afin de mieux suivre et évaluer les performances de la FRA et l'influence de celle-ci, sur la base des activités menées, la FRA a établi un cadre de mesure des performances (PMF). Le PMF consiste en une logique

d'intervention et en des indicateurs. Des graphiques relatifs à certains indicateurs clés de performance (ICP) reflétant les performances de la FRA en 2019 sont présentés ci-après.

Auditions et présentations

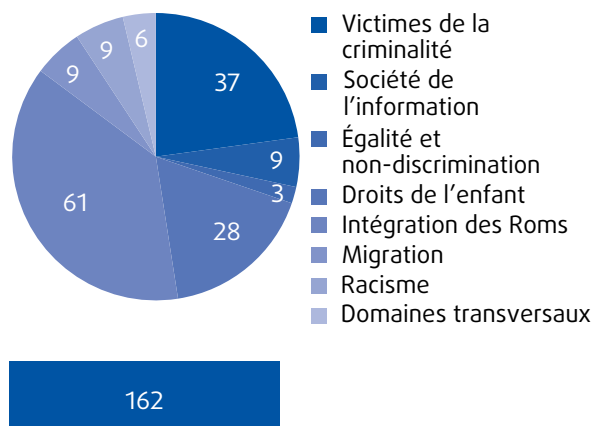


Publications de la FRA dans toutes les langues de l'Union

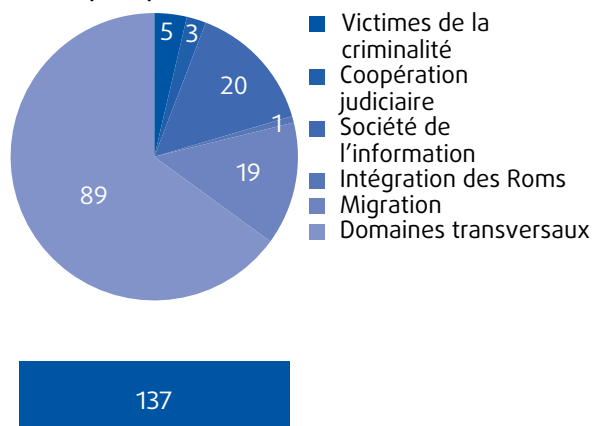


- Victimes de la criminalité
- Coopération judiciaire
- Société de l'information
- Égalité et non-discrimination
- Droits de l'enfant
- Intégration des Roms
- Migration
- Racisme
- Domaines transversaux

Activités de recherche

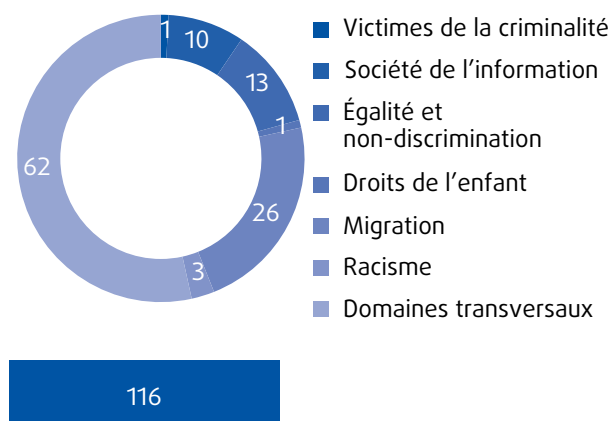


Bonnes pratiques recensées

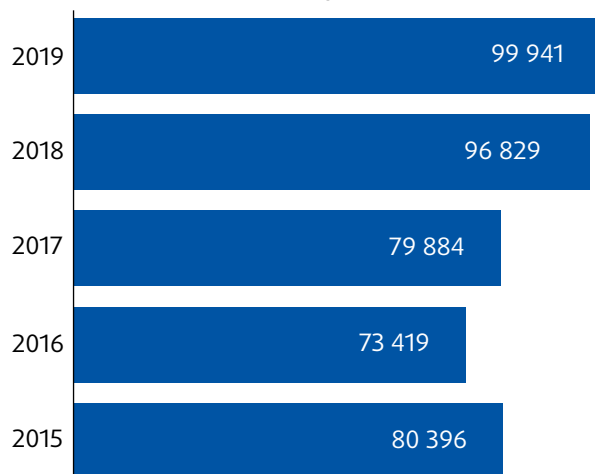


- Victimes de la criminalité
- Coopération judiciaire
- Société de l'information
- Égalité et non-discrimination
- Droits de l'enfant
- Intégration des Roms
- Migration
- Racisme
- Domaines transversaux

Événements de mise en réseau organisés par la FRA\*



Publications imprimées diffusées





Top 10 des téléchargements des publications de la FRA en 2019



Violence à l'égard des femmes – les principaux résultats (10 766)



Manuel de droit européen en matière de protection des données, édition 2018 – EN (7 596)



Enquête sur les personnes LGBT dans l'UE – les principaux résultats (5 986)



Être noir dans l'UE (5 463)



Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE (8 899)



Violence à l'égard des femmes – les résultats en bref ES (7 301)



Violence à l'égard des femmes – les résultats en bref DE (4 958)



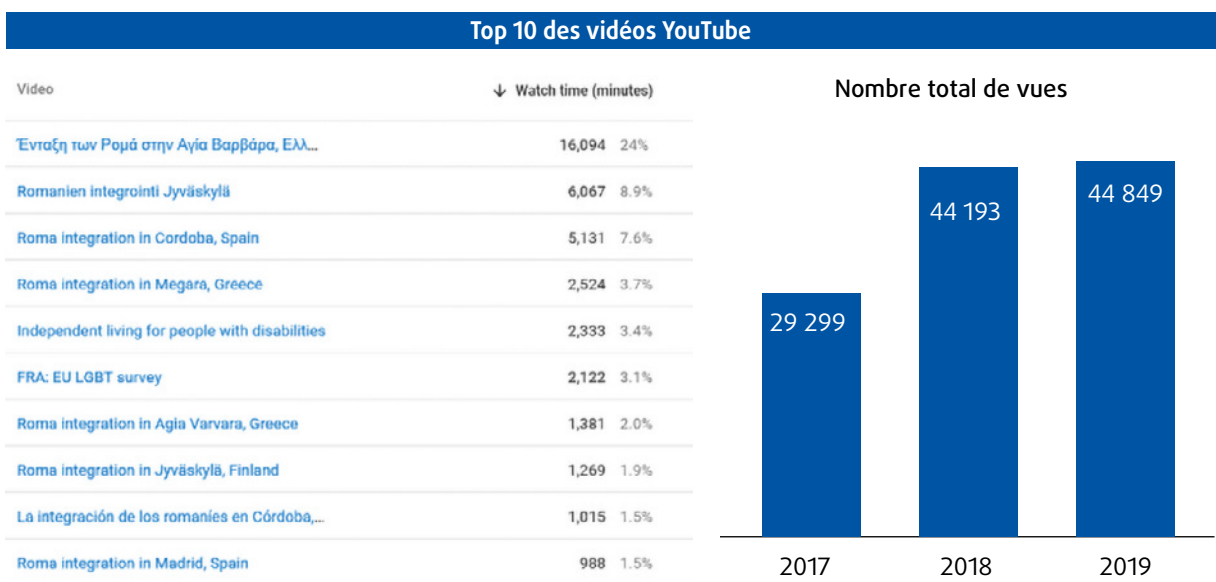
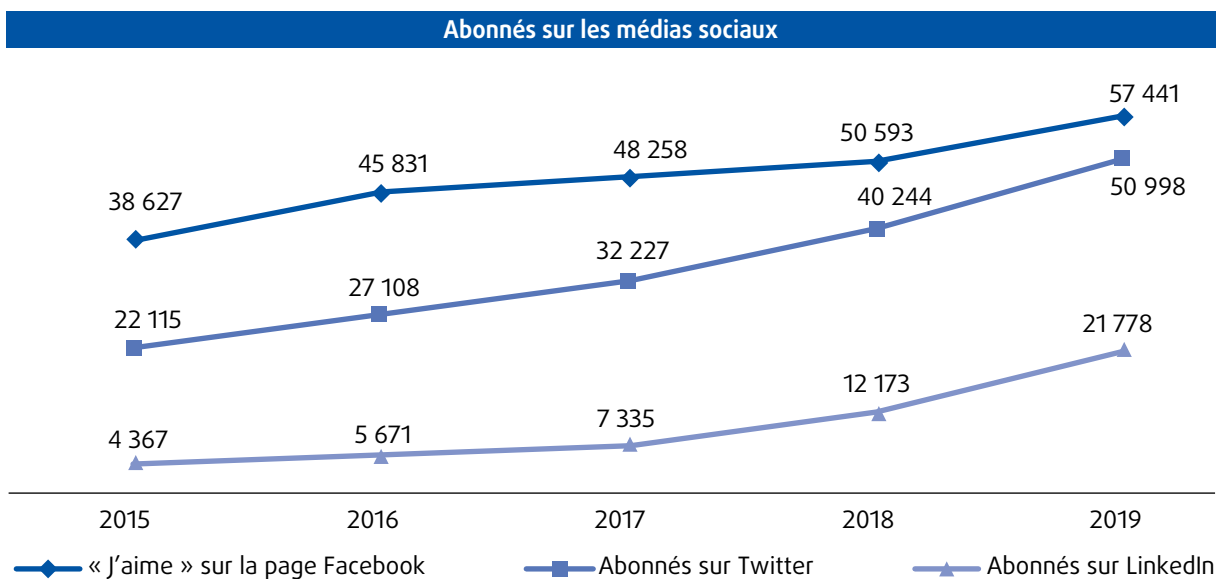
Les pratiques en matière d'enregistrement des crimes de haine et de collecte de données sur ceux-ci dans l'Union (4 320)



Enquête sur les personnes LGBT dans l'UE – les résultats en bref (4 606)



Manuel de droit européen en matière de protection des données, édition 2018 – IT (3 982)



Conformément aux *Commission Guidelines on key performance indicators (KPI) for directors of EU decentralised agencies* [orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) applicables aux directeurs des agences décentralisées de l'UE], les objectifs, cibles et indicateurs suivants ont été recensés concernant le directeur de la FRA :

OBJECTIF	ICP	CIBLE	RÉSULTATS
<b>Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée</b>	Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne	Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1	Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1
	Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation	80 %	95 %
	Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation	80 %	80 % <sup>1</sup>
	Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique	80 %	100 %
<b>Utilisation rapide, intégrale et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires</b>	Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	> 95 %	100 %
	Taux (%) d'annulation des crédits de paiement N-1	< 5 %	2,4 %
	Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'UE reçu au cours de l'année N).	> 95 %	99,4 %
	Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis	> 80 %	97,9 %
<b>Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne</b>	Taux (%) d'exécution dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations « souhaitables »)	90 %	100 %
	Taux moyen de vacances d'emplois (% de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin d'année, y compris les offres d'emploi publiées avant le 31 décembre)	< 5 % du nombre total de postes	1,4 %
	Résultat positif des éléments livrables de l'agence à la suite de l'évaluation de la qualité interne <sup>2</sup>	100 %	100 %
	Avis positifs du comité scientifique sur les publications de l'agence	100 %	100 %
	Réalisation d'évaluations <i>ex ante</i> et <i>ex post</i> des projets sur la base du plan d'évaluation annuel	80 %	100 %
<b>Preuves du niveau de bien-être du personnel</b>	Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de la FRA	Tous les deux ans	Enquête sur le bien-être tous les deux ans
	Nombre moyen annuel de jours de congé de maladie de courte durée par membre du personnel	< 8	7,5
	Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut du personnel pour 100 membres du personnel	< 5	1

1 L'examen à mi-parcours des objectifs de la FRA est en cours et les résultats seront disponibles en 2020.

2 Au cours de l'année 2019, le processus d'évaluation de la qualité interne a été révisé et, à la suite de cette révision, l'indicateur « Avis positif du comité avis de la FRA sur les publications de l'agence contenant des avis » a été remplacé par l'indicateur mentionné.

OBJECTIF	ICP	CIBLE	RÉSULTATS
<b>Présentation externe des activités de la FRA et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à la FRA</b>	Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires)	> 4	8
	Visites dans différents pays pour présenter le travail de la FRA	4	4
	Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias	12 au cours de l'année	Dépassé
	Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de la FRA, notamment les institutions, organes et agences de l'UE, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la Plate-forme des droits fondamentaux)	> 200 réunions bilatérales	110
		> 15 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA	15
		1 réunion des ALN	2
		> 6 visites aux institutions, organes et agences de l'Union	7



# Annexe II : Statistiques sur la gestion financière

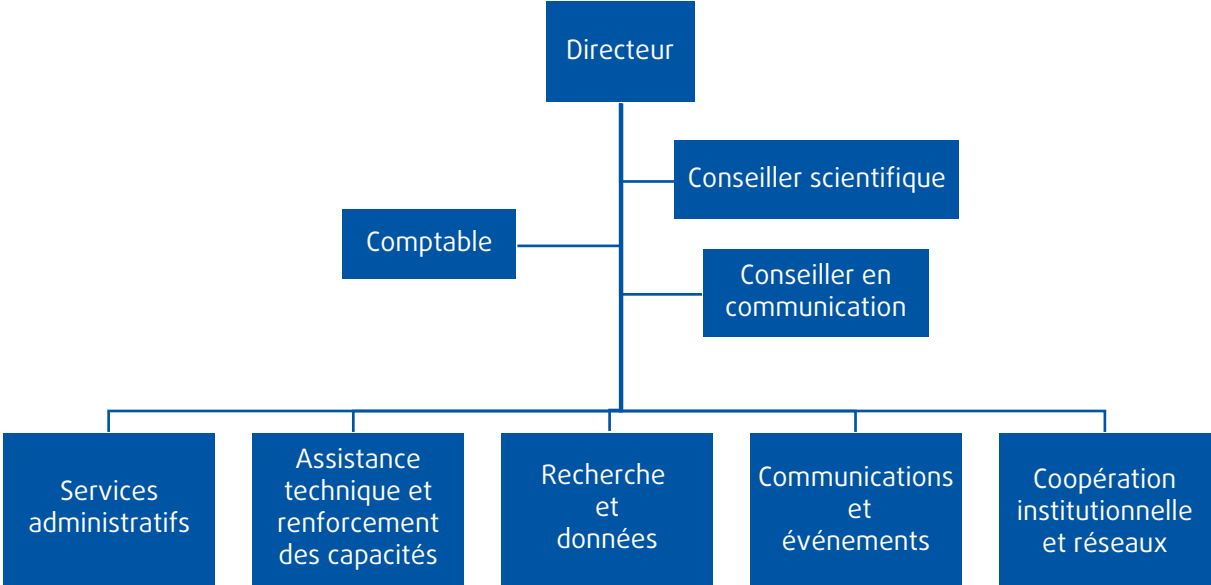
Veillez consulter le *Rapport sur la gestion budgétaire et financière* disponible sur la [page web de la FRA consacrée au financement et au budget](#).



# Annexe III : Organigramme

À la fin de 2018, la structure de la FRA comprenait le bureau du directeur et cinq unités, comme indiqué à la Figure A3.1.

Figure A3.1 : Organigramme







# Annexe IV : Tableau des effectifs

Tableau A4.1 : Tableau des effectifs

Catégorie et grade	Postes permanents		Postes temporaires	
	2019 (postes autorisés)	2019 (réellement pourvus au 31.12.2019)	2019 (postes autorisés)	2019 (réellement pourvus au 31.12.2019)
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	-	1	-
AD 14	-	-	1	2
AD 13	-	-	2	2
AD 12	-	-	7	3
AD 11	-	-	5	1
AD 10	-	-	9	5
AD 9	-	-	12	8
AD 8	-	-	8	11
AD 7	-	-	2	11
AD 6	-	-	1	4
AD 5	-	-	-	-
<b>Total AD</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>47</b>
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	1	-
AST 9	-	-	3	2
AST 8	-	-	5	4
AST 7	-	-	7	1
AST 6	-	-	7	6
AST 5	-	-	1	7
AST 4	-	-	-	4
AST 3	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-
<b>Total AST</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
AST/SC 6	-	-	-	-
AST/SC 5	-	-	-	-
AST/SC 4	-	-	-	-
AST/SC 3	-	-	-	-
AST/SC 2	-	-	-	-
AST/SC 1	-	-	-	-
<b>Total AST/SC</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>71</b>

Remarque : AST/SC : Secrétaires et commis.

**Tableau A4.2 : Évaluation comparative sur la base des résultats de l'année précédente**

(Sous-)catégorie de type d'emploi	Exercice N-1 (%)	Exercice N (%)
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
Soutien administratif	15	15
Coordination	1	1
<b>Opérationnel</b>	<b>73</b>	<b>73</b>
Activités opérationnelles générales	10	10
Gestion et mise en œuvre de programme	60	59
Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	2	3
Évaluation et analyse d'impact	1	1
<b>Neutre</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Comptabilité, finances, marchés non opérationnels, gestion des contrats et gestion de la qualité, audit et contrôle internes	9	9
Activités linguistiques	2	2

Remarque : les chiffres ci-dessus comprennent tous les différents types de contrats, à savoir agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, stagiaires, visiteurs d'études et prestataires de services externes.



# Annexe V : Ressources humaines et financières par activité

Tableau A5.1 : Ressources humaines par activité EBA

Activité EBA	Ressources humaines par activité EBA	
	Total personnes/jours	Pourcentage
Victimes de la criminalité et accès à la justice	831	5 %
Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité	1 274	7 %
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	981	5 %
Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	225	1 %
Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	1 938	11 %
Racisme, xénophobie et intolérance associée	580	3 %
Droits de l'enfant	262	1 %
Intégration et inclusion sociale des Roms	685	4 %
Communication et sensibilisation	3 050	17 %
Activités transversales	1 394	8 %
Mécanisme de consultation et de coopération	862	5 %
Recherche et coopération avec parties prenantes	1 549	8 %
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>13 630</b>	<b>75 %</b>
Activités de soutien	4 634	25 %
<b>Total activités de soutien</b>	<b>4 634</b>	<b>25 %</b>
<b>Total jours agence</b>	<b>18 264</b>	

*Remarque :* les données ci-dessus se basent sur le système d'enregistrement du temps de la FRA, qui est l'une des composantes de la mise en œuvre plus large de la gestion par activité au sein de l'agence. Elles représentent la durée effective de travail au cours de l'année de référence. En conséquence, les temps partiels et les absences (non payées et congés autres que ceux autorisés au titre des droits au congé annuel) ne sont pas comptabilisés.

Source : FRA, 2019.

Tableau A5.2 : Ressources financières par activité EBA

Activité EBA	Dépenses directes	Dépenses indirectes (frais généraux)	Total
Victimes de la criminalité et accès à la justice	364 545	728 579	1 093 124
Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité	717 261	1 116 431	1 833 692
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	767 733	859 571	1 627 304
Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	186 078	196 800	382 877
Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	776 407	1 698 846	2 475 253
Racisme, xénophobie et intolérance associée	157 113	508 320	665 433
Droits de l'enfant	17 882	229 408	247 290
Intégration et inclusion sociale des Roms	61 909	600 858	662 767
Communication et sensibilisation	1 247 448	2 673 277	3 920 726
Activités transversales	677 783	1 221 614	1 899 397
Mécanisme de consultation et de coopération	291 839	755 912	1 047 751
Recherche et coopération avec parties prenantes	1 170 140	1 357 997	2 528 137
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>6 436 137</b>	<b>11 947 613</b>	<b>18 383 751</b>
Activités de soutien	–	4 062 249	4 062 249
<b>Total activités de soutien</b>	<b>–</b>	<b>4 062 249</b>	<b>4 062 249</b>
<b>Total</b>	<b>6 436 137</b>	<b>16 009 863</b>	<b>22 446 000</b>

Source : FRA, 2019.

# Annexe VI : Annexes spécifiques à la partie II

## A. Critères de matérialité

La matérialité est le fondement de la définition de faiblesses significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et la méthode utilisée pour l'évaluation de leur importance sont exposés ci-après.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité d'atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux faiblesses significatives dans les systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de la FRA. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base :

- de la nature et de la gravité de la faiblesse ;
- de la durée de cette faiblesse ;
- de l'existence de mesures compensatoires (mesures d'atténuation de l'incidence de la faiblesse) ;
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger les faiblesses (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

Sur le plan quantitatif, en ce qui concerne la légalité et la régularité, une faiblesse est considérée comme importante dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2 % des engagements autorisés de la FRA.

## B. Modèle(s) de contrôle interne pour l'exécution du budget

### Étape 1 – Passation de marché

#### A – Planification

**Principaux objectifs de contrôle** : efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité).

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfiques	Indicateurs de rentabilité (trois E)
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été décelé au cours de cette étape.	—	—	—

#### B – Évaluation et définition des besoins

**Principaux objectifs de contrôle** : efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité).

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfiques	Indicateurs de rentabilité (trois E)
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été décelé au cours de cette étape.	—	—	—

## C – Sélection de l'offre et évaluation

**Principaux objectifs de contrôle** : efficacité, efficience et économie, conformité (légalité et régularité), prévention et détection des fraudes.

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
Conflit d'intérêts/inégalité de traitement entre les soumissionnaires, en raison par exemple de critères de sélection tendancieux ou d'évaluations partielles (s'adresse également au CA et au CD).	Processus d'évaluation formel, régi par des procédures internes dédiées : comité d'ouverture et comité d'évaluation. Inclure au moins cinq membres dans le comité de sélection pour les appels d'offres ouverts, et trois pour les achats de faible et moyenne valeurs, afin de réduire le risque d'inégalité de traitement.  Fournir des règles claires pour les achats de faible valeur.	100 % – tous les appels d'offres.  <b>Portée</b> : tous les documents soumis. <b>Bénéfices</b> : conformité avec le règlement financier.  Différence entre l'offre la plus onéreuse et l'offre sélectionnée.  Prévention de l'inégalité du traitement entre les soumissionnaires et, en conséquence, des éventuelles réclamations ou poursuites susceptibles de survenir.	<b>Efficacité</b> : nombre de réclamations ou de cas de litige déposés.  Nombre de demandes d'éclaircissements liées à l'offre.  <b>Efficience</b> : coût moyen d'une procédure de passation de marché.  Coûts liés à la clôture d'une réclamation/d'un litige.  Économie : estimation des coûts du personnel participant au processus d'évaluation.  Estimation des coûts liés au fonctionnement du site web (mise à jour, maintenance, etc.).  Estimation des coûts du personnel participant à la supervision et aux comités directeurs.
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées à la fois par les membres du jury d'ouverture et par les membres du jury d'évaluation.	100 % des membres du comité d'ouverture et du comité d'évaluation.  <b>Bénéfices</b> : montants des contrats pour lesquels le contrôle a permis de prévenir le risque de litige ou de fraude.	



Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du conseil d'administration et du comité scientifique.	100 % des déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du conseil d'administration et du comité scientifique. <b>Bénéfices</b> : prévention d'irrégularités éventuelles en évitant toute interférence dans la procédure de passation de marché et la conclusion de contrats.	
	Pages dédiées sur le site web de la FRA pour garantir la transparence des informations.	100 % des informations sont disponibles sur le site web. <b>Portée</b> : obligatoire pour les appels d'offres de moyenne valeur. <b>Bénéfices</b> : participation d'un nombre suffisant de soumissionnaires mis en concurrence.	
	Critères d'exclusion et de sélection documentés et transparents, grâce à leur inclusion dans les spécifications techniques. Existence du comité directeur. Supervision administrative et approbation du cahier des charges par l'ordonnateur.	100 % des spécifications du cahier des charges sont minutieusement examinées. <b>Portée</b> : déterminée en fonction du montant du contrat attribué. <b>Bénéfices</b> : limitation du risque de litige. Limitation du risque d'annulation d'une offre. Montant des contrats proposés pour lesquels la supervision et l'approbation ont permis de repérer une erreur significative.	

Remarque : AO : ordonnateur ; CA : conseil d'administration ; CD : comité directeur.

## Étape 2 – Opérations financières

**Principaux objectifs du contrôle** : garantir que l'exécution du contrat est conforme au contrat tel qu'il a été signé.

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
<p>Tous les ajustements des données comptables et les garanties de préfinancement ne soient pas identifiés.</p> <p>Il y ait des erreurs dans les opérations.</p> <p>Les engagements, paiements et ordres de recouvrement soient consignés avec du retard.</p> <p>Les systèmes comptables soient incomplets.</p>	Utilisation du système ABAC pour l'ensemble des documents comptables (tous les versements de préfinancement sont contrôlés par l'intermédiaire du système ABAC).	<p>100 % des contrats (via des engagements) sont saisis dans le système ABAC.</p> <p>Estimation du coût du personnel impliqué.</p> <p><b>Bénéfices</b> : contrôle centralisé des paiements.</p> <p>Accès aux informations par l'ensemble des participants concernés.</p> <p>Montant des irrégularités, des erreurs et des trop-perçus que les contrôles ont permis d'empêcher.</p> <p>Détection et correction systématiques des faiblesses.</p>	<p><b>Efficacité</b> : taux d'erreurs évitées, en pourcentage.</p> <p>Nombre de défaillances des contrôles.</p> <p>Nombre/montant des dommages-intérêts liquidés, le cas échéant.</p> <p>Nombre des mesures d'amélioration mises en place.</p> <p><b>Efficience</b> : intérêts moratoires payés.</p> <p>Montant des dommages-intérêts versés.</p> <p>Coûts des contrôles <i>ex post</i> par rapport aux bénéfices.</p> <p>Coût moyen d'un contrôle <i>ex post</i>.</p> <p>Économie : coûts de la licence pour les utilisateurs d'ABAC.</p> <p>Coût des activités de formation.</p>
	Contrôle des garanties via le système ABAC.	100 % des garanties figurent dans le système ABAC.	
	Formation au système ABAC obligatoire pour tous les utilisateurs désignés.	100 % des utilisateurs d'ABAC.	
	Flux de travail financier basé sur le principe du « double regard » (contrôles opérationnels et financiers conformes au flux de travail financier).	100 % des opérations sont vérifiées.	
	Centralisation de l'initiation financière.	<b>Portée</b> : toutes les opérations sont vérifiées.	
	Chaque opération est vérifiée par l'ordonnateur délégué en sa qualité d'agent de vérification des comptes.	100 % des opérations sont vérifiées.	
	Chaque opération est vérifiée par l'agent comptable (par exemple, ajustements comptables).	<b>Portée</b> : les opérations les plus risquées sont soumises à des contrôles poussés.	
	Consignation et autorisation des exceptions.	100 % des opérations sont vérifiées.	
Examen des exceptions rapportées.	<p>Exceptions signalées conformément à la procédure interne.</p> <p><b>Portée</b> : en fonction de l'exception signalée.</p> <p>100 % une fois par an.</p> <p><b>Portée</b> : recherche de la faiblesse dans les procédures en rapport avec les exceptions rapportées.</p>		
Contrôles <i>ex post</i> .	<p>Opérations sélectionnées.</p> <p><b>Portée</b> : l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques.</p>		

Remarque : ABAC : systèmes d'informations financières ; AOD : ordonnateur délégué.



## Étape 3 – Mesures de supervision

**Principaux objectifs du contrôle** : garantir la détection et la correction de toutes les faiblesses existant dans les procédures (appel d'offres et opérations financières).

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de ren- tabilité (trois E)
Les données figurant dans le système d'information lié aux contrats soient incomplètes ou inexacts.	Application du principe « du double regard », qui inclut la vérification des informations saisies.	Vérification de 100% des informations téléchargées dans l'application informatique TCM (Tender Contract Maker).	<b>Efficacité</b> : nombre d'erreurs non détectées (par rapport aux irrégularités et aux erreurs).
	Contrôles <i>ex post</i> .	Opérations sélectionnées. <b>Portée</b> : l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques. <b>Bénéfices</b> : prévenir les erreurs dans la rédaction et l'exécution des contrats.	<b>Efficience</b> : coût des erreurs non détectées. Coûts des contrôles <i>ex post</i> par rapport aux bénéfices. <b>Économie</b> : estimation du coût du personnel impliqué dans la réalisation des contrôles <i>ex post</i> . Coûts liés au fonctionnement de l'application (maintenance, mises à jour, etc.).

Remarque : TCM : application visant la préparation des marchés (« Tender Contract Maker »).



## Annexe VII : Annexes spécifiques à la partie III

Il n'y a pas d'annexes spécifiques à la partie III.



# Annexe VIII : Comptes annuels provisoires

Tableau A8.1 : Exécution des crédits d'engagement en 2019 (en millions d'euros)

Chapitre			Crédits d'engagement autorisés	Engagements réalisés	%
			1	2	3 = 2/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>					
A-1	A-11	Personnel en activité	11.32	11.32	100.00 %
	A-12	Frais de recrutement du personnel	0.04	0.04	100.00 %
	A-13	Missions et déplacements	0.10	0.10	100.00 %
	A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	0.74	0.74	100.00 %
	A-15	Mobilité, échanges de fonctionnaires et experts	0.46	0.46	100.00 %
	A-16	Service social	1.20	1.20	100.00 %
	A-17	Réception et représentation	0.0029	0.0029	100.00 %
<b>Total Titre A-1</b>			<b>13.87</b>	<b>13.87</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
A-2	A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	1.75	1.41	80.36 %
	A-21	Traitement des données	0.73	0.73	100.00 %
	A-22	Biens meubles et frais accessoires	0.05	0.05	100.00 %
	A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	0.07	0.07	100.00 %
	A-24	Affranchissement et télécommunications	0.10	0.10	100.00 %
	A-25	Frais de réunions et de convocations	0.01	0.01	100.00 %
	A-26	Études, enquêtes et consultations	0.01	0.01	100.00 %
<b>Total Titre A-2</b>			<b>2.72</b>	<b>2.38</b>	<b>87.37 %</b>
<b>Titre B0-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>					
B0-3	B3-2	Libertés	1.54	1.54	100.00 %
	B3-3	Égalité	0.95	0.95	100.00 %
	B3-6	Justice	0.55	0.55	100.00 %
	B3-7	Activités horizontales opérationnelles	2.83	2.83	100.00 %
	B3-8	Organes de la FRA	0.56	0.56	100.00 %
	B3-9	Réserve pour le Titre 3	0	0	0.00 %
<b>Total Titre B0-3</b>			<b>6.44</b>	<b>6.44</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Titre B0-4 AUTRES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>					
B0-4	B4-0	Accords de coopération	0.60	0.31	52.00 %
<b>Total Titre B0-4</b>			<b>0.60</b>	<b>0.31</b>	<b>52.00 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>			<b>23.63</b>	<b>23.00</b>	<b>97.33 %</b>

Note : \* les crédits d'engagement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits d'engagement pour la même période (par exemple les recettes internes et externes affectées).

Source : FRA, 2019.

Figure A8.1 : Exécution des crédits d'engagement en 2019 (en % par chapitre)

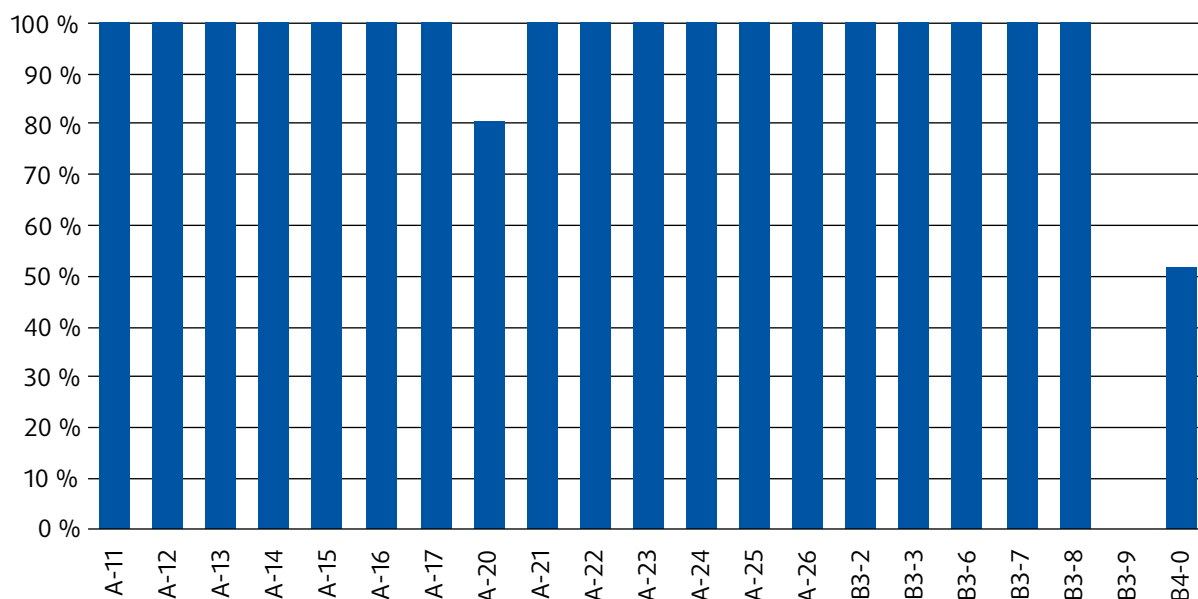


Tableau A8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2019 (en millions d'euros)

Chapitre			Crédits de paiement autorisés *	Paie-ments effectués	%
			1	2	3 = 2/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>					
A-1	A-11	Personnel en activité	11.33	11.32	99.97 %
	A-12	Frais de recrutement du personnel	0.06	0.05	81.46 %
	A-13	Missions et déplacements	0.13	0.10	76.66 %
	A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	0.79	0.33	42.26 %
	A-15	Mobilité, échanges de fonctionnaires et experts	0.46	0.46	100.00 %
	A-16	Service social	1.20	1.20	99.99 %
	A-17	Réception et représentation	0.0029	0.0024	82.23 %
<b>Total Titre A-1</b>			<b>13.97</b>	<b>13.47</b>	<b>96.40 %</b>
<b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
A-2	A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	1.77	1.40	79.29 %
	A-21	Traitement des données	0.95	0.62	65.83 %
	A-22	Biens meubles et frais accessoires	0.05	0.01	14.69 %
	A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	0.07	0.05	72.42 %
	A-24	Affranchissement et télécommunications	0.13	0.09	69.88 %
	A-25	Frais de réunions et de convocations	0.0081	0.0081	100.00 %
	A-26	Études, enquêtes et consultations	0.03	0.02	60.00 %
<b>Total Titre A-2</b>			<b>3.01</b>	<b>2.20</b>	<b>73.24 %</b>

Chapitre			Crédits de paiement autorisés *	Paie-ments effectués	%
			1	2	3 = 2/1
<b>Titre B0-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>					
B0-3	B3-2	Libertés	2.24	0.93	41.79 %
	B3-3	Égalité	2.37	1.63	68.54 %
	B3-6	Justice	0.64	0.20	31.18 %
	B3-7	Activités horizontales opérationnelles	5.51	4.21	76.41 %
	B3-8	Organes de la FRA	0.62	0.47	75.47 %
	B3-9	Réserve pour le Titre 3	0	0	0.00 %
<b>Total Titre B0-3</b>			<b>11.38</b>	<b>7.44</b>	<b>65.37 %</b>
<b>Titre B0-4 AUTRES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>					
B0-4	B4-0	Accords de coopération	0.60	0.13	21.03 %
<b>Total Titre B0-4</b>			<b>0.60</b>	<b>0.13</b>	<b>21.03 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>			<b>28.96</b>	<b>23.24</b>	<b>80.24 %</b>

Note : \* Les crédits de paiement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits de paiement pour la même période (par exemple, les recettes internes et externes affectées).

Source : FRA, 2019.

Figure A8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2019 (% par chapitre)

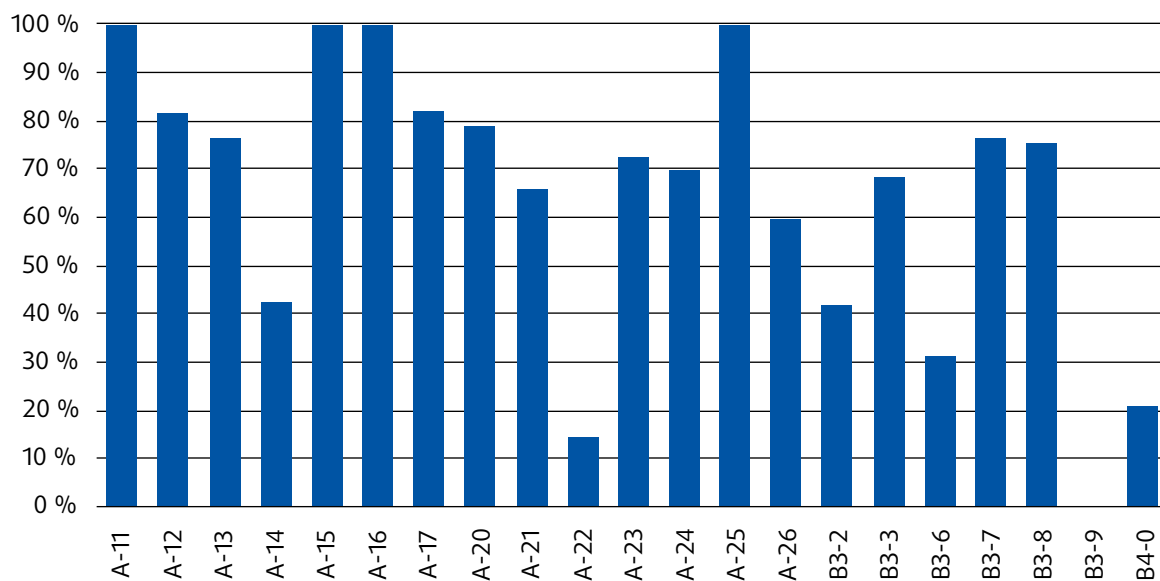


Tableau A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2019

Chapitre			Engagements	Paiements	RAL	% restant à liquider
			1	2	3 = 1-2	4 = 1-2/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>						
A-1	A-11	Personnel en activité	11.32	11.32	0.00	0.03 %
	A-12	Frais de recrutement du personnel	0.04	0.03	0.01	25.66 %
	A-13	Missions et déplacements	0.10	0.07	0.03	29.06 %
	A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	0.74	0.30	0.44	59.75 %
	A-15	Mobilité, échanges de fonctionnaires et experts	0.46	0.46	0.00	0.00 %
	A-16	Service social	1.20	1.20	0.00	0.01 %
	A-17	Réception et représentation	0.00	0.00	0.00	17.77 %
<b>Total Titre A-1</b>			<b>13.87</b>	<b>13.39</b>	<b>0.49</b>	<b>3.51 %</b>
<b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
A-2	A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	1.41	1.39	0.02	1.54 %
	A-21	Traitement des données	0.73	0.42	0.32	43.22 %
	A-22	Biens meubles et frais accessoires	0.05	0.01	0.04	85.33 %
	A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	0.07	0.05	0.02	30.02 %
	A-24	Affranchissement et télécommunications	0.10	0.06	0.04	38.82 %
	A-25	Frais de réunions et de convocations	0.01	0.01	0.00	0.00 %
	A-26	Études, enquêtes et consultations	0.01	0.00	0.01	100.00 %
<b>Total Titre A-2</b>			<b>2.38</b>	<b>1.93</b>	<b>0.45</b>	<b>19.04 %</b>
<b>Titre B0-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>						
B0-3	B3-2	Libertés	1.54	0.25	1.30	83.92 %
	B3-3	Égalité	0.95	0.28	0.68	71.07 %
	B3-6	Justice	0.55	0.11	0.44	80.38 %
	B3-7	Activités horizontales opérationnelles	2.83	1.55	1.27	45.09 %
	B3-8	Organes de la FRA	0.56	0.41	0.15	26.55 %
	B3-9	Réserve pour le Titre 3				
<b>Total Titre B0-3</b>			<b>6.44</b>	<b>2.60</b>	<b>3.84</b>	<b>59.66 %</b>
<b>Titre B0-4 AUTRES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>						
B0-4	B4-0	Accords de coopération	0.31	0.13	0.19	59.73 %
<b>Total Titre B0-4</b>			<b>0.31</b>	<b>0.13</b>	<b>0.19</b>	<b>59.73 %</b>

Source : FRA, 2019.





Figure A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)

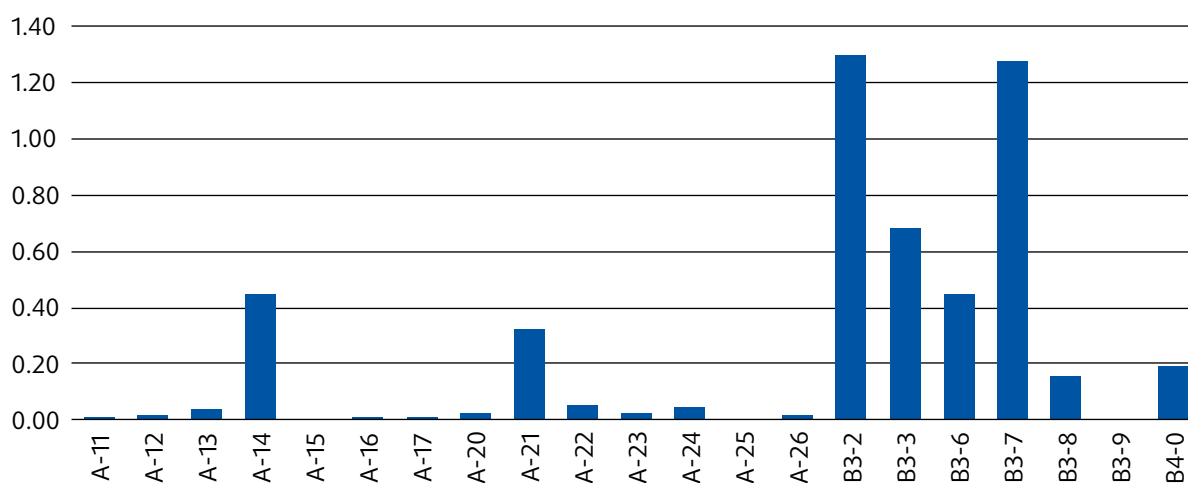


Tableau A8.4 : Projet de bilan au 31 décembre 2019

BILAN*			
	Note	31 décembre 2019 (en EUR)	31 décembre 2018 (en EUR)
<b>A. ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>399 117</b>	<b>585 131</b>
Immobilisations incorporelles		22 520	44 675
Propriétés, installations et équipements		376 597	540 456
Actifs financiers		-	-
Préfinancement à long terme		-	-
Créances à long terme		-	-
<b>B. ACTIFS COURANTS</b>		<b>6 785 942</b>	<b>6 419 013</b>
Stock		-	-
Préfinancement		-	28 650
Créances		867 800	191 835
Actifs financiers		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 918 143	6 198 528
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 185 060</b>	<b>7 004 144</b>
<b>C. PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Droits à pension et autres avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Passif financier		-	-
Dettes à long terme envers les entités consolidées		-	-
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. PASSIFS COURANTS</b>		<b>-2 632 880</b>	<b>-1 731 445</b>
Avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Passif financier		-	-
Dettes		-2 632 880	-1 731 445
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>-2 632 880</b>	<b>-1 731 445</b>
<b>E. ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>4 552 180</b>	<b>5 272 699</b>
<b>Réserves</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Résultats accumulés		4 552 180	5 272 699
<b>B. Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>4 552 180</b>	<b>5 272 699</b>

Note : \* Les chiffres du tableau A8.4 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2019.

Tableau A8.5 : Projet de compte de résultat économique 2019

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE*		
	2019 EUR	2018 EUR
Ressources basées sur le RNB	-	-
Ressources TVA	-	-
Ressources propres traditionnelles	-	-
Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions	-	-
Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE	-	-
Amendes	-	-
Recouvrement de dépenses	-	-
Contribution de l'Union européenne	22 319 997	22 181 711
Autres recettes de fonctionnement	370 190	254 017
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 690 187</b>	<b>22 435 728</b>
Dépenses administratives	-15 289 567	-15 723 424
Dépenses de personnel	-12 226 078	-12 732 513
Dépenses liées aux immobilisations	-222 022	-361 003
Pensions	-	-
Autres dépenses administratives	-2 841 467	-2 629 908
Dépenses de fonctionnement	<b>-8 121 139</b>	<b>-7 543 397</b>
Gestion directe centralisée	-	-
Gestion indirecte centralisée	-	-
Gestion décentralisée	-	-
Gestion partagée	-	-
Gestion conjointe	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	-8 121 139	-7 543 397
<b>TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-23 410 706</b>	<b>-23 266 821</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-720 519</b>	<b>-831 093</b>
Recettes financières	-	-
Dépenses financières	-	-
Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées et de joint-ventures comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence	-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-720 519</b>	<b>-831 093</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		
Intérêts minoritaires	-	-
Gains extraordinaires (+)	-	-
Pertes extraordinaires (-)	-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>-720 519</b>	<b>-831 093</b>

Note : \* Les chiffres du tableau A8.5 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes européenne. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2019.

Tableau A8.6 : Délais de paiement moyens pour 2019

Délais légaux							
Délai de paiement maximum (jours)	Nombre total de paiements	Nombre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Nombre de paiements tardifs	Pourcentage de paiements tardifs	Délai moyen de paiement (jours)
30	1 918	1 875	97.76 %	7	43	2.24 %	59
45	22	22	100.00 %	9	0	0 %	0
60	138	136	98.55 %	23	2	1.45 %	86
<b>Nombre total de paiements</b>	2 078	2 033	97.83 %	-	45	2.17 %	-
<b>Délai moyen de paiement net</b>	9	-	-	8	-	-	60
<b>Délai moyen de paiement brut</b>	9	-	-	8	-	-	60

Suspensions							
Moyenne des jours de suspension d'approbation du rapport	Moyenne des jours de suspension de paiement	Nombre de paiements suspendus	% du nombre total	Nombre total de paiements	Montant des paiements suspendus (EUR)	% du montant total	Montant payé total
0	54	8	0.38 %	2 078	402 363.87	2.73 %	14 743 987.32

Intérêts moratoires payés en 2019			
Agence	Grand livre	Description	Montant (EUR)
			0

Remarque : GL : Grand livre des comptes.

Source : FRA, 2019

Tableau A8.7: Situation des revenus et recettes en 2019

Titre	Description	Année d'origine	Revenus et recettes déclarés	Revenus et recettes encaissés	Équilibre créances
20-0	Subvention de l'Union européenne	2019	22 446 000.00	22 446 000.00	0.00
40-0	Recettes correspondant à une destination déterminée	2019	288 719.30	288 719.30	0.00
90-0	Revenus divers	2019	344 000.00	344 000.00	0.00
<b>TOTAL FRA</b>			<b>23 123 719.3</b>	<b>23 123 719.3</b>	<b>0</b>

Source : FRA, 2019

Tableau A8.8 : Recouvrement des paiements indus

Budget des recettes issues des ordres de recouvrement émis en 2019	Total des paiements indus recouverts		Total des transactions dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		% admissible/ total RC	
Année d'origine (engagement)	N°	Montant OR	N°	Montant OR	N°	Montant OR
Aucun lien			0	0		
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>

Budget des dépenses	Erreur		Irrégularité		Notification à l'OLAF		Total des paiements induits recouverts		Total des opérations dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		% admissible/ total RC	
	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant
Seuils de revenus dans les factures												
Non éligibles dans les déclarations de dépenses												
Notes de crédit												
Sous-total												
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>

Remarque : RC : contexte de recouvrement ; OR : ordre de recouvrement.

Source : FRA, 2019

**Tableau A8.9: Classement chronologique des ordres de recouvrement au 31 décembre 2019**

Année d'origine	Nombre au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Nombre au 31 décembre 2019	Évolution	Montant en suspens (EUR) au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Montant en suspens (EUR) au 31 décembre 2019	Évolution
2018	1	0	-100.00 %	45 000	0	-100.00 %
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-100.00 %</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>-100.00 %</b>

Source : FRA, 2019

**Tableau A8.10 : Dérogations aux ordres de recouvrement en 2019 > 60 000 EUR**

Clé centrale exemptions	Clé centrale liée à l'OR	Montant d'OR accepté (EUR)	Groupe compte entité légale	Décision de la Commission	Observations
<b>Total FRA</b>		<b>0.00</b>			
<b>Nombre de dérogations aux OR</b>		<b>0</b>			

Justifications : s.o.

Remarque : OR : ordre de recouvrement

Source : FRA, 2019



Tableau A8.11 : Recensement des procédures négociées

PROCÉDURES NÉGOCIÉES – CONTRATS > 60 000 EUR						
		<b>Compte :</b>	<b>0</b>			
		<b>Montant total :</b>	<b>0</b>			
		Contractant(s)				
Nombre	Nom	Adresse	Type de contrat	Description	Montant (EUR)	Base juridique
Aucun						

Source : FRA, 2019

Tableau A8.12 : Contrats de construction

CONTRATS DE CONSTRUCTION						
		<b>Compte :</b>	<b>0</b>			
		<b>Montant total :</b>	<b>0</b>			
		Contractant(s)				
Nombre	Nom	Adresse	Type de contrat	Description	Montant (EUR)	Base juridique
S.O.						

Source : FRA, 2019

Tableau A8.13 : Contrats déclarés secrets

La FRA n'a pas déclaré de contrat secret.

Source : FRA, 2019



# Annexe IX : informations sur les performances incluses dans les évaluations

Les **activités d'évaluation** à la FRA visent à mesurer les performances des projets sur la base de critères et d'indicateurs fixés, dans le but de formuler des observations et des conclusions, ainsi que des recommandations destinées à une future programmation ou à l'amélioration des projets actuels. Une évaluation peut être menée à différents stades du cycle de vie de chaque projet, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.

## ÉVALUATIONS INTERNES DE LA FRA

En 2019, dans le cadre d'un effort général visant à assurer l'impact maximal des activités, les différents exercices d'évaluation ont été menés par un évaluateur externe dans le contexte du contrat-cadre interagences sur les évaluations.

### Évaluation *ex ante*

Enquête sur les Roms 2020 et enquête sur les immigrants de l'UE	
<b>Conclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compte tenu de la grande pertinence des précédentes vagues d'enquêtes sur les minorités et la discrimination vis-à-vis des besoins des principaux groupes cibles, toutes les parties prenantes se sont félicitées du lancement de la troisième série d'enquêtes sur les minorités et la discrimination de l'UE, en particulier dans le contexte des problèmes actuels de discrimination en Europe et de l'absence d'autres sources de données solides et comparables dans ce domaine.</li><li>• Les principaux utilisateurs de ces données devraient être la Commission européenne, le Parlement européen, les gouvernements nationaux, les ONG concernées, les organismes de promotion de l'égalité, les institutions de recherche et le public en général. Les prochaines enquêtes devraient également conserver leur pertinence en ce qui concerne la grande variété des questions et des groupes cibles.</li><li>• La FRA est considérée comme occupant une position unique. Elle semble donc la mieux placée pour accomplir cette tâche, pour des raisons diverses, liées notamment à son mandat, à son autorité et à son devoir de rendre compte des questions relatives aux droits fondamentaux dans l'UE.</li><li>• La cohérence entre les deux enquêtes devrait être optimisée par le fait qu'il existe toujours une équipe générale travaillant sur les deux enquêtes (chaque enquête disposant de son propre chef de projet). Comme dans le cadre de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination, la FRA s'efforce, dans la programmation de ses enquêtes, d'assurer une bonne cohérence, à la fois au niveau interne, et avec d'autres activités de collecte de données, aux échelons national, européen et international.</li><li>• Toutes les parties prenantes externes ont considéré les résultats prévus des deux enquêtes comme très importants et pertinents, ce qui implique que les coûts induits par des exercices de ce type puissent être justifiés.</li></ul>

<b>Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés</b>	
<b>Conclusions</b>	<p>Le contractant externe a évalué les deux principales activités du projet:</p> <p><b>Conférences de la présidence de la FRA en 2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les deux conférences de la présidence qui ont eu lieu en 2019 sont très adaptées aux besoins et aux priorités des principaux groupes cibles. Les problèmes soulevés durant ces deux conférences restent pertinents et nécessitent un renforcement de la mobilisation et de l'action des décideurs politiques, objectif que les conférences de la présidence prévoient d'atteindre.</li> <li>• Les deux conférences de la présidence de 2019 reflètent les principales évolutions politiques actuelles à l'échelle européenne et nationale, leur répondent et cherchent à les influencer, qu'il s'agisse par exemple des discussions en cours sur la lutte contre l'exploitation au travail ou de la promotion accrue de la Charte.</li> <li>• En ce qui concerne les répercussions escomptées, deux conférences de la présidence sont hautement susceptibles de sensibiliser les participants au sujet spécifique examiné. Ce résultat s'explique par la grande pertinence des sujets abordés durant les conférences, l'élaboration d'ordres du jour attrayants, et le niveau de participation prévu des groupes cibles.</li> </ul> <p><b>Déploiement de la boîte à outils de la FRA sur la diversité des médias</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déploiement de la boîte à outils pour les médias est planifié pour répondre aux besoins et aux priorités de ses principaux groupes cibles. En effet, le déploiement inclut le ciblage de différents types de médias et de canaux de promotion en ligne et hors ligne, et se fonde sur le sujet très sensible de la migration et sur des récits personnels et expériences de reportage réels.</li> <li>• Les activités de déploiement sont hautement susceptibles, à court terme, de sensibiliser les journalistes professionnels au thème spécifique de la migration couvert dans la boîte à outils.</li> <li>• L'impact peut être maximisé, par exemple en connectant la boîte à outils avec d'autres réseaux existants de parties prenantes, en la reliant à des ressources d'apprentissage préexistantes utilisées par les journalistes, en l'intégrant dans les programmes éducatifs destinés aux journalistes, et en ajoutant des langues supplémentaires.</li> </ul>

## Évaluation intermédiaire

<b>Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE</b>	
<b>Conclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enquête LGBTI reste pertinente et nécessaire pour diverses parties prenantes, y compris les décideurs de l'UE et des États membres, les organisations de la société civile et la communauté LGBTI. « Il est probable que l'enquête atteigne ses objectifs de fournir aux parties prenantes des données indépendantes et fiables sur les points de vue et les expériences des personnes LGBTI concernant l'égalité, la non-discrimination, la victimisation et la sensibilisation aux droits ».</li> <li>• Toutes les parties prenantes conviennent que la deuxième enquête de l'UE sur les personnes LGBTI poursuit utilement la première, en fournissant des informations sur les tendances en matière de discrimination, d'égalité et de victimisation des personnes LGBTI. Par conséquent, investir dans l'amélioration de sa méthodologie assure la durabilité de l'enquête au-delà de ce projet.</li> <li>• La principale valeur ajoutée apportée par l'UE à la deuxième enquête sur les personnes LGBTI réside dans son approche uniforme et la comparabilité des données. La valeur ajoutée liée à la participation de la FRA réside dans l'indépendance, la fiabilité et les normes scientifiques de grande qualité, ainsi que l'engagement de l'UE en faveur des politiques LGBTI.</li> <li>• De manière générale, la mise en œuvre du projet se déroule correctement, sans retards importants. Les leçons tirées de l'enquête de 2012 ont été évaluées en profondeur, et les changements nécessaires ont été apportés aux questionnaires de l'enquête. Les aspects liés à la diffusion de l'enquête ont été renforcés par rapport à l'enquête de 2012, en améliorant la représentation visuelle et en ajoutant des moyens supplémentaires d'atteindre les répondants.</li> <li>• La deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE s'est avérée cohérente et conforme aux autres initiatives internes de la FRA et à celles des institutions de l'UE. En comparaison avec l'enquête de 2012, la cohérence avec les enquêtes de l'UE (telle l'Enquête européenne par entretien sur la santé) a progressé. La FRA a également activement soutenu d'autres institutions internationales, telle la Banque mondiale, pour assurer la cohérence de leurs enquêtes dans les Balkans occidentaux avec la deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE.</li> </ul>



<b>Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux</b>	
<b>Conclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet sur l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les droits fondamentaux répond aux difficultés soulevées par l'évolution rapide du domaine de l'intelligence artificielle. Le projet et ses objectifs sont très pertinents, ils répondent en effet à une série de décisions du Conseil de l'UE, à des résolutions du Parlement européen, et à une communication de la Commission européenne, qui soulignent toutes l'importance et la pertinence des questions relatives aux droits fondamentaux dans le domaine de l'IA.</li> <li>• Le projet est en bonne voie et devrait atteindre la plupart de ses objectifs. En ce qui concerne la collecte de données pertinentes pour évaluer les défis en matière de conformité et de droits de l'homme, les recherches actuelles n'ont pas pris de retard. Il est donc probable qu'elles recueillent les informations nécessaires pour soutenir les décideurs politiques de l'UE.</li> <li>• Les activités de recherche en cours sont en bonne voie, et les risques majeurs ont été correctement identifiés, des mesures d'urgence ont été définies et mises en place. Les résultats préliminaires obtenus à ce jour grâce au projet ont été de plus en plus reconnus par les professionnels de l'IA et les institutions de l'UE.</li> <li>• Le projet s'appuiera sur les recherches existantes et fournira une valeur ajoutée en rassemblant des données factuelles provenant de plusieurs États membres de l'UE. Les résultats du projet apporteront également un soutien aux gouvernements des États membres, dans les domaines où les implications politiques concernant l'utilisation de l'IA sont mal comprises. Il est également possible que le projet soit en mesure de produire des conclusions suffisamment solides pour fournir des règles propres aux divers secteurs.</li> </ul>

## Évaluation *ex post*

<b>Forum des droits fondamentaux 2018</b>	
<b>Conclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Forum des droits fondamentaux (FRF) 2018, en combinant pertinence élevée, approche efficace, valeur ajoutée et cohérence, a engendré un certain nombre de conséquences positives. Les principaux coûts et défis du FRF2018 sont liés aux ressources financières et humaines engagées, ainsi qu'à la nécessité d'assurer la durabilité de ses incidences et le maintien de la dynamique.</li> <li>• Le forum reflétait parfaitement les besoins et les défis actuels dans le domaine des droits fondamentaux, et ses objectifs étaient adaptés aux besoins des parties prenantes. De plus, la variété du public ciblé, atout incontestable (et objectif délibéré du FRF), a été appréciée par les différentes parties prenantes.</li> <li>• Le forum a atteint ses objectifs en ce qui concerne les produits, la portée et les résultats planifiés et escomptés. Le nombre de participants a largement dépassé l'objectif prévu, et le public réuni comprenait un éventail de parties prenantes issues de secteurs divers de la société, ainsi que de nouveaux acteurs (un élément novateur du FRF2018).</li> <li>• Les résultats produits et diffusés ont été jugés utiles, et le choix d'une communication plus vaste, incluant la présence des médias sociaux, a été mis en œuvre de manière efficace. Par ailleurs, le FRF est apparu dans l'ensemble comme une expérience positive pour les participants, et la plupart d'entre eux ont exprimé leur intention d'entreprendre des actions de suivi.</li> <li>• Les réactions des participants au sujet du forum sont très positives. L'un des principaux effets du forum a été de fournir un espace pour redynamiser la communauté des droits de l'homme en Europe. Le FRF2018 s'est révélé moderne et efficace, offrant d'excellentes possibilités de mise en réseau à diverses parties prenantes, dont des groupes non traditionnels. Il a permis à tous ses participants de disposer d'un espace ouvert, ainsi que d'une participation et d'un accès égaux. L'utilisation des arts, le recours important aux médias sociaux et le lieu de réunion innovant ont également été considérés comme inspirants et originaux.</li> </ul>

<b>Données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile</b>	
<b>Conclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs du projet étaient pertinents, car la question de la biométrie dans les systèmes informatiques de l'UE a acquis une importance croissante. Au cours de la réalisation du projet, diverses propositions de politiques et mesures ont été mises en œuvre. Le rôle de la FRA et les conclusions du projet ont été jugés très utiles à cet égard.</li> <li>• Le projet a apporté une valeur ajoutée de plusieurs façons. En premier lieu, il a recueilli des données factuelles à l'échelle de l'UE qui n'avaient pas été systématiquement prises en compte auparavant. Deuxièmement, il a procédé de manière approfondie, en examinant une gamme exhaustive de questions et en impliquant diverses parties prenantes pertinentes. Les conclusions n'auraient pas été disponibles ni formulées par d'autres si ce projet n'avait pas existé.</li> <li>• Ce projet était fondé sur une méthodologie et des preuves solides qui tenaient compte des points de vue d'un large éventail de parties prenantes. Les conclusions et les arguments du projet ont été clairement énoncés dans sa version finale.</li> <li>• Le projet a contribué à l'inclusion d'une protection des droits fondamentaux dans plusieurs propositions législatives sur les systèmes informatiques de l'UE, et a ainsi atteint les parties prenantes à l'échelle de l'UE.</li> <li>• Le projet a complété un large éventail d'initiatives et de propositions politiques concernant la migration (sécurité des frontières et asile), la sécurité (lutte contre le terrorisme), et en particulier les systèmes informatiques de l'UE. Il a complété les avis et les recherches sur la biométrie dans les systèmes informatiques de l'UE, en adoptant différentes perspectives.</li> <li>• Les conclusions et les résultats du projet sont durables et susceptibles d'influencer l'élaboration des politiques de l'UE et des États membres pendant les années à venir. La question de la biométrie est appelée à revêtir une importance croissante.</li> </ul>

<b>Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination</b>	
<b>Conclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enquête est très pertinente pour la politique de l'UE, en raison des données qu'elle fournit à l'échelle de l'UE sur les expériences ou perceptions de la discrimination, du harcèlement et de la violence envers les immigrants, les descendants d'immigrants, les minorités ethniques ou nationales, et les Roms. Elle reste le seul instrument qui permette de comparer les tendances dans le temps et entre les pays, et plusieurs types de parties prenantes (institutions de l'UE, représentants des gouvernements nationaux et organisations internationales) l'ont jugée essentielle.</li> <li>• La valeur ajoutée de l'engagement de la FRA vient de sa position unique : elle est l'une des seules institutions, sinon la seule, à disposer des capacités, du mandat et des ressources nécessaires pour concevoir et réaliser une enquête de ce type dans l'ensemble de l'UE.</li> <li>• L'enquête sur les minorités et la discrimination révèle une cohérence et des synergies solides avec les politiques plus vastes de l'UE en matière d'inclusion. À titre d'exemple, la couverture de la population Rom a été une réponse directe au cycle politique de l'UE, les données étant utilisées pour le tableau de bord des indicateurs de l'intégration des Roms, les rapports du Semestre européen et les objectifs de la stratégie Europe 2020, ainsi que les rapports sur la mise en œuvre du cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020.</li> <li>• Dans l'ensemble, l'utilisation étendue des résultats de l'enquête est attestée par les références régulières à ses données de la documentation politique. Il semble notamment que les résultats de l'enquête aient suscité et favorisé un dialogue plus étendu sur la nature de la discrimination raciale dans l'UE. De plus, l'accent de l'enquête sur les principaux groupes de minorités ethniques dans chaque pays a permis de s'assurer que les résultats étaient pertinents pour chaque État membre.</li> <li>• L'enquête a exercé une influence positive sur les interventions au niveau national grâce à sa méthodologie. En effet, la méthodologie employée a offert aux offices de statistiques un exemple utile sur la façon d'accéder à ces groupes et de les étudier, comme en témoigne le fait que certains États membres effectuent désormais eux-mêmes la collecte de données.</li> </ul>



De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site web de la FRA [fra.europa.eu](http://fra.europa.eu).

## Comment prendre contact avec l'Union européenne?

### En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante:

[https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

### Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
  - o via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
  - o au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

### En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

### Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local ([https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).

### Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu>

### Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION

---

**FRA - AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE**

Schwarzenbergplatz 11 - 1040 Vienne - Autriche

Tél. +43 158030-0 - Fax +43 158030-699

[fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)

[facebook.com/fundamentalrights](https://facebook.com/fundamentalrights)

[linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency](https://linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency)

[twitter.com/EURightsAgency](https://twitter.com/EURightsAgency)



Office des publications  
de l'Union européenne